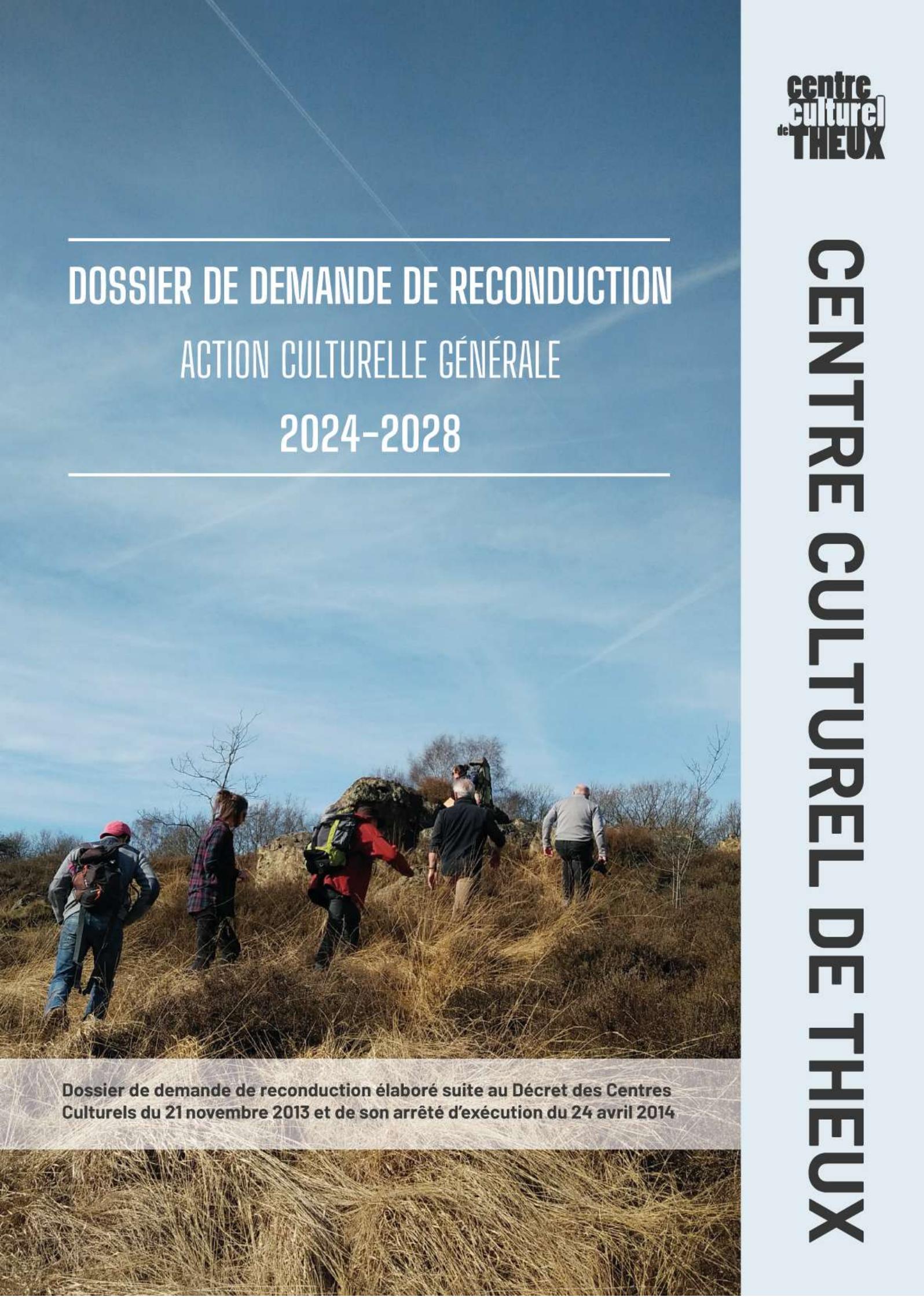


---

DOSSIER DE DEMANDE DE RECONDUCTION  
ACTION CULTURELLE GÉNÉRALE  
2024-2028

---

CENTRE CULTUREL DE THEUX



Dossier de demande de reconduction élaboré suite au Décret des Centres Culturels du 21 novembre 2013 et de son arrêté d'exécution du 24 avril 2014



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. Éléments institutionnels et contextuels</b>	5
<b>1.1. Identification du Centre Culturel</b>	5
1.1.1. Dénomination sociale	5
1.1.2. Adresse complète du siège social du Centre Culturel	5
1.1.3. Commune composant le territoire d'implantation du Centre Culturel	5
1.1.4. Site Internet	5
1.1.5. Nom de la personne assurant la direction du Centre Culturel	5
1.1.6. Numéro ONSS / Numéro d'entreprise	5
1.1.7. Statuts de l'ASBL	5
<b>1.2. Enumération des niveaux de reconnaissance sollicités</b>	5
<b>1.3. Quelques éléments de contexte</b>	5
<b>1.4. Composition des instances</b>	10
1.4.1. Assemblée générale	10
1.4.2. Conseil d'administration	11
1.4.3. Comité de gestion	11
<b>1.5. Composition du conseil d'orientation</b>	12
<b>1.6. Composition de l'équipe professionnelle</b>	12
<b>2. L'Action culturelle</b>	14
<b>2.1. Rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle</b>	14
<i>Modalités de l'évaluation</i>	14
2.1.1. Données quantitatives – Actions récurrentes, diffusion, services	14
2.1.2. Evaluation approfondie – Opérations phares	28
1/ Opération « Rocheux »	28
2/ Opération « En route »	32
3/ Opération Boomerang	48
2.1.3. Synthèse critique, qualitative et conclusions	56
<b>2.2. Rapport de l'analyse partagée du territoire</b>	57
<i>Démarche initiale</i>	57
<i>Processus participatif constant</i>	57
<b>2.3. Le projet d'action culturelle</b>	60
2.3.1. Identification des dimensions culturelles des enjeux de société retenus	60
2.3.2. Description du projet d'action culturelle générale	61
Opérations culturelles récurrentes et services	61
Trois Opérations concrétisant nos enjeux	62
1/ Patrimoine	63
2/ En route	66
3/ Boomerang	69

2.3.3.	Impact visé sur l'exercice du droit à la culture et la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit	71
2.3.4.	Descriptif des partenariats	73
2.3.5.	Dispositif d'auto-évaluation envisagé du projet d'action culturelle	75
<b>2.4.</b>	<b><i>La coopération</i></b>	<b>81</b>
<b>3.</b>	<b>Les ressources et moyens</b>	<b>86</b>
<b>3.1.</b>	<b><i>Éléments rétrospectifs</i></b>	<b>86</b>
3.1.1.	Comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices	86
<b>3.2.</b>	<b><i>Éléments prospectifs</i></b>	<b>86</b>
3.2.1.	Contributions financières et services par les collectivités publiques	86
3.2.2.	Infrastructures mises à disposition	88
3.2.3.	Plan financier	92
<b>4.</b>	<b>Annexes</b>	<b>95</b>
<b>4.1.</b>	<b><i>Statuts de l'ASBL (dernière version parue au Moniteur)</i></b>	<b>97</b>
<b>4.2.</b>	<b><i>Bilans relatifs aux exercices 2019-2020-2021 de l'ASBL approuvés par les instances</i></b>	<b>105</b>
<b>4.3.</b>	<b><i>Délibération des conseils et des collectivités publiques associées et conventions de mises à disposition</i></b>	<b>131</b>
<b>4.4.</b>	<b><i>PV des instances reprenant des éléments pertinents au sujet du dossier de demande de reconnaissance</i></b>	<b>143</b>
<b>4.5.</b>	<b><i>Convention de coopération</i></b>	<b>161</b>
<b>4.6.</b>	<b><i>Divers</i></b>	<b>171</b>

## 1. Éléments institutionnels et contextuels

### 1.1. Identification du Centre Culturel

- 1.1.1. Dénomination sociale : **Centre Culturel de Theux ASBL**
- 1.1.2. Adresse complète du siège social du Centre Culturel : **Place Pascal Taskin, 1 à 4910 Theux**
- 1.1.3. Commune composant le territoire d'implantation du Centre Culturel : **Theux**
- 1.1.4. Site Internet : **ww.cctheux.be**
- 1.1.5. Nom de la personne assurant la direction du Centre Culturel : **Scurole Catherine**
- 1.1.6. Numéro ONSS / Numéro d'entreprise : **129 95 83-68 / 0477 907 815**
- 1.1.7. Statuts de l'ASBL : **En annexe (4.1)**

### 1.2. Enumération des niveaux de reconnaissance sollicités

Action culturelle générale / Coopération avec les Centres Culturels de Dison, Stavelot, Welkenraedt, Spa et Verviers (portée par ce dernier – en cours).

### 1.3. Quelques éléments de contexte

Nous reprendrons dans ce point, l'actualisation de certaines données pertinentes du territoire concernant notamment nos bâtiments. Au-delà des briques, ces derniers sont de véritables lieux de rencontres et d'échanges ayant connu ces dernières années de multiples bouleversements.

Nous évoquons le projet dans notre précédent dossier : les bâtiments hébergeant les bureaux et salles du Centre Culturel au cœur de la ville furent reliftés en 2019 et intégrés dans un projet global adjoignant le Centre Culturel et la bibliothèque au CPAS.

Inaugurés en février 2020, outre cette connexion entre les trois structures, nos lieux animés à toute heure se virent agrandis et dotés d'un espace d'exposition plus vaste mais également d'un local destiné exclusivement à la musique.



*Construction de l'annexe/jonction*



*Nouveau local musique*



*Place Pascal Taskin, 1 – Février 2020*

Malheureusement, les 14 et 15 juillet 2021, comme nul ne l'ignore, l'eau s'est déchainée sur notre commune. Le Centre Culturel est alors en fermeture annuelle. Ses bâtiments ne furent pas épargnés.



**Centre Culturel (bureaux et salles polyvalentes) Place Pascal Taskin, 1 (1<sup>er</sup> étage) 14/07/2021**



**Théâtre l'Autre Rive (lieu de diffusion principal), rue Victor Brodure, 63 (Polleur)**

La solidarité entre citoyens se mit en place et nos bâtiments furent déblayés fin juillet avec une trentaine de bénévoles.



**Nettoyage post-inondation du théâtre « L'Autre Rive » 30/07/21**

En août 2021, Le CCT établit ses listings pour les assurances. Ces dernières sont souscrites par la commune (propriétaires des bâtiments). Nous espérons alors la clôture du dossier et des informations concrètes pour début d'année 2022. En termes de matériel à proprement parlé, les montants sont relativement faibles. En ce qui concerne les bâtiments, cela est évidemment plus conséquent.

### **Place Taskin**

L'eau n'est pas montée à l'étage (1m90 au RDC), le matériel perdu est donc essentiellement du matériel d'animation, de décoration (notamment en prévision de notre festival de rue) stocké à la cave. Du matériel pour la plupart sans grande valeur monétaire mais précieux à nos yeux (panneaux directionnels pour nos événements, oriflammes, décorations créées par nos soins, matériel de récup' pour nos activités, etc.). A noter que nos archives se situaient à la cave (2004-2019) et ont donc pris les eaux. La chaudière est également non opérationnelle (ce qui ne fut pas anodin en octobre-novembre 21). L'étage reste heureusement exploitable, après quelques aménagements des entrées, nos activités peuvent reprendre dans ces salles fin août 2021 pour nos stages estivaux. L'assainissement du bâtiment ne prendra cours qu'en octobre (après un nettoyage début août du RDC qui se clôturera par une intoxication CO du personnel de l'entreprise en charge de cela – et du stress pour les directrices du Centre Culturel et de la bibliothèque qui étaient présentes dans le bâtiment).

### **Théâtre « L'Autre Rive »**

Également inondé (1m10 au RDC), notre salle de diffusion équipée est fort heureusement à l'étage. En termes de matériel, il s'agissait au rez-de-chaussée essentiellement de mobilier de récupération mais psychologiquement, c'est un coup dur. Nous avons repeint (l'équipe à tour de rôle, de ses mains) les paliers, plafonds et la cage d'escalier menant à la salle de diffusion lors du semi-confinement du début de l'année 2021. Les faits sont là, le bâtiment ne sera pas opérationnel pour la saison 2021-2022 (plus aucune porte fonctionnelle (donc plus de possibilité d'accueil de public à l'étage, plus de chaudière, plus d'extérieur (si précieux lors des stages), plus de châssis opérationnels, plus d'accès PMR).

En septembre 2021, La désolation est au rendez-vous pour l'équipe. Tout a changé. Notre ville si accueillante qui pouvait sembler en sommeil lors des grandes phases de confinement est détruite en son cœur, les habitants du centre ont déserté et les bonnes nouvelles d'accueil de public sans restriction fin août ont

rapidement cédé leur place à de nouvelles restrictions. Nous adaptions notre saison, comme nous pouvons, tant en rapport avec le fait que nos salles et accès en ont pris un coup qu'en rapport avec la population de notre territoire qui souffre et qui est réellement traumatisée à la moindre pluie. Nous essayons de relativiser, il y a pire (la bibliothèque notamment), les jours meilleurs reviendront... Mais la période est anxiogène et complexe. Nombreuses associations du territoire ont perdu énormément tant dans leur mobilier que dans leurs archives ou motivation.

Il ne nous est alors pas possible de rentrer notre dossier de renouvellement à l'échéance du 30/10/21 fixée initialement. Au-delà du travail administratif que cela demande, beaucoup d'interrogations émergent : notre population semble être à l'arrêt, les préoccupations actuelles sont celles de premières nécessités : comment se chauffer, faire sécher sa maison, son commerce ou se loger... Les enjeux sont en train de prendre de nouvelles directions. La reconstruction sera lente et psychologiquement, habitant du centre ou pas, tout le monde semble être à la même enseigne, les travailleurs du Centre Culturel aussi. Il est aussi utile de préciser que nous ne sommes pas des travailleurs sociaux, beaucoup de choses nous dépassent alors à ce stade. Dont certaines sur lesquelles il n'est pas spécialement possible de mettre un nom actuellement. L'assainissement du rez-de-chaussée (la bibliothèque) place Taskin a lui enfin lieu et les odeurs quotidiennes d'humidité s'atténuent.

Croix blanche au calendrier : à la date du 15/11/21, nous récupérons du chauffage place Taskin. L'assainissement du théâtre a enfin lieu lui aussi et la chaudière est également arrivée, les murs sèchent doucement. Parallèlement, la pandémie n'en finit pas, il est difficile dans ces conditions de dessiner un avenir.

A la rédaction de ce dossier, neuf mois déjà se sont écoulés et l'on se rend compte que ce dont nous allons tous avoir besoin, c'est de temps. Du temps pour digérer ces événements si « extraordinaires », du temps pour se (nous) reconstruire. Nous, association, nous, citoyens atteints directement ou indirectement. Du temps pour se recentrer et recentrer nos actions. Nous parvenons à poursuivre nos missions, nous reportons, nous adaptions, nous prenons de nouvelles directions, nous sommes tenaces mais la plus grande interrogation actuelle : cela va-t-il rester possible sur la durée ?

Nous terminerons ce chapitre sur une note plus positive concernant le projet de salle polyvalente déjà à l'étude lors de la remise notre dossier précédent. Cette perspective dans le quartier de Jusleville s'inscrit à présent dans le cadre d'une réflexion plus large quant à la création d'un « pôle culturel » approuvée à l'unanimité par la commission culture communale du 09/05/22<sup>1</sup>. Gageons que d'ici 2028, ce projet sera devenu plus concret.



---

<sup>1</sup> PV en annexe.

## 1.4. Composition des instances

### 1.4.1. Assemblée générale

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ASSOCIATION - PARTI</b>
1	ABSIL	Gabriel	Solidarité St-Vincent de Paul asbl
2	BERTON	Christophe	IFR
3	BOLETTE	Christian	Comité des fêtes de Jehanster
4	BONHOMME	Audrey	Cercle d'Agrément de Jevoumont
5	BOTTIN	Naïma	La Besace
6	BOURY	Philippe	IFR
7	CLUOTS	Geoffrey	Amis de la Hoegne et du Wayai
8	DEGEY	Maxime	Province
9	DELCOUR	Jacques	Unité pastorale de Theux
10	DESSART	Cécile	Comité des fêtes d'Hoddbomont
11	FREYMANN	Nicolas	ASBL Spixhe Attractions
12	GERARD	Philippe	Club de bridge
13	GILLARD	Renaud	ASBL Compagnons de Franchimont
14	GONAY	Christine	Le Rideau de Franchimont
15	HALIN	Jordan	Syndicat d'Initiative de Theux
16	HENRARD	Claude	Amis de Tolifaz
17	HENRARD	Michaël	Maison de la laïcité de Theux Asbl
18	JENNES	Danielle	Les Tadrous
19	KAYE	Aurélie	PS
20	KEVER	Alexandra	IFR
21	KOTTEN	Mariette	ASBL Juslenville Attractions
22	LAMBERT	Patrice	Foire Médiévale
23	LAMBLOTTE	Eric	Radio 4910
24	LAURENTY-MELCHIOR	Irène	Femmes Prévoyantes socialistes
25	LEMAL	Philippe	ECOLO
26	LODEZ	Alexandre	IFR
27	LONGREE	Patricia	Les enfants de Birmanie
28	MARTIN	Christophe	Maison de jeunes de La Reid
29	MOREAU	Vincent	Cie Arts et Couleurs
30	MORSAIN	José	P.A.C.
31	MOUCHETTE	Anne-Françoise	Les Beccotis
32	NYSSSEN	Didier	Province de Liège
33	PIROTTE	Sébastien	AD&N asbl
34	PONSEN	Thierry	ASBL Congrès de Polleur
35	REUCHAMPS	Yves	ECOLO
36	ROBERT	Philippe	Elle est où la Grande Ourse ? asbl
37	ROUCHET	André	Jeunesse franchimontoise (Zoneutois)
38	SERVAIS	Alain	La Chevalerie du Chuffin
39	SIMONIS	Emmanuelle	IFR

40	THEATE	Pierre	Les Fins Gosis
41	THEATE	Chantal	Quartier des Saules asbl
42	THOME	Thierry	Syndicat d'Initiative de Polleur
43	ZEGELS - BRUYERE	Micheline	Chorale Saint Roch Jehanster

L'ensemble des associations représentées se situent sur la commune de Theux.

#### 1.4.2. Conseil d'administration

	Nom/Prénom	Type	Organisation
1	BERTON Christophe	Public	IFR
2	BOURY Philippe	Public	IFR
3	KAYE Aurélie	Public	PS
4	KEVER Alexandra	Public	IFR
5	LEMAL Philippe	Public	Ecolo
6	LODEZ Alexandre	Public	IFR
7	NYSSSEN Didier	Public	Province - PS
8	REUCHAMPS Yves	Public	Ecolo
9	SIMONIS Emmanuelle	Public	IFR
10	BONHOMME Audrey	Associatif	Cercle d'Agrément de Jevoumont
11	GILLARD Renaud	Associatif	Compagnons de Franchimont
12	LAMBERT Patrice	Associatif	Foire Médiévale
13	MOREAU Vincent	Associatif	Cie Arts et Couleurs
14	PONSEN Thierry	Associatif	Congrès de Polleur
15	GONAY Christine	Associatif	Le Rideau de Franchimont
16	SERVAIS Alain	Associatif	La Chevalerie du Chuffin
17	THEATE Pierre	Associatif	Les Fins Gosis
18	LAMBLOTTE Eric	Associatif	Radio 4910

Observateur du gouvernement : Fabienne Merkelbag

#### 1.4.3. Comité de gestion

1	BERTON	Christophe	Public – IFR - Président
2	BOURY	Philippe	Public - IFR – Administrateur délégué
3	LAMBERT	Patrice	Privé – Foire Médiévale – Trésorier
4	LEMAL	Philippe	Public – ECOLO
5	LODEZ	Alexandre	Public – IFR -Invité (échevin de la culture)
6	PONSEN	Thierry	Privé - Congrès de Polleur – Vice-Président
7	SERVAIS	Alain	Privé - La Chevalerie du Chuffin - Secrétaire

### 1.5. Composition du conseil d'orientation<sup>2</sup>

1	Loosveld	Gwendoline	Présidente
2	Drummen	Patricia	Enseignante - Membre des Boitheux
3	Duckers	Erik	Photographe - Animateur des ateliers photos
4	Bruyère	Denis	Ebéniste - Artiste
5	Heinen	Christiane	Enseignante – Membre des ateliers photos
6	Voos	Lauriane	Animatrice Centre Culturel de Verviers
7	Mouchette	Anne-Françoise	Administratrice Cie Arts et couleurs
8	Wiertz	Pascal	Enseignant
9	Dessart	Cécile	Directrice Haute école – Membre Comité d'Hodbomont
10	Gonay	Michèle	Animatrice Centre Culturel
11	Vincent	Niels	Animateur Centre Culturel
12	Scurole	Catherine	Directrice Centre Culturel
13	Bawin	Laura	Animatrice Centre Culturel



### 1.6. Composition de l'équipe professionnelle

En dehors des sept personnes constituant l'équipe de base du Centre Culturel, nous occupons chaque année scolaire une dizaine d'animateurs (contrats divers) exerçant leurs fonctions au sein de notre section Taskin (ancienne académie de musique non reconnue, ASBL para communale reprise en 2013 par le Centre Culturel > 200 élèves de tout âge) dont certains en CDD (ci-dessous). Par conséquent, lorsque nous utiliserons le terme « équipe » dans ce dossier, cela sera en référence aux sept membres permanents repris ci-après dans le premier tableau.

<sup>2</sup> Le PV du CA ratifiant cette composition sur l'avis de l'équipe se trouve en annexe (27/04/2022).

Nom/Prénom	Secteur d'activité	Fonction (cf. CP 329 CF)	Fraction d'occupation	Détaché communal
SCUROLE Catherine	Centre Culturel	Directrice	34,2/38 (Congé parental)	Non
VERWILGHEN Hélène	Idem	Secrétaire administrative	28/38 (25/38 CDI) 28/38 Avenant // CP Scurole C.	Non
GONAY Michèle	Idem	Animatrice	38/38 CDI	Oui
VINCENT Niels	Idem	Animateur	38/38 CDI	Non
BAWIN Laura	Idem	Animatrice	38/38 CDI	Non
RENARD Jonathan	Idem	Graphiste Aide auxiliaire	19/38 CDI	Non
GURDAL Arnaud	Idem	Régisseur	Selon les activités (convention semestrielle)	Non



DESMET Sandrine	Idem	Animatrice (cours de musique)	1,5/38	Non
DUCKERS ERIK	Idem	Animateur (cours photo)	3/38	Non
ANGELIQUE Nathalie	Idem	Animatrice (Cours de musique)	4,5/38	Non
MUSIAUX Christophe	Idem	Animateur (cours de musique)	9,5/38	Non

## 2. L'Action culturelle

### 2.1. Rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle

#### *Modalités de l'évaluation*

Il est évident que les années 2020 et 2021 furent exceptionnelles à plus d'un titre. Les plans initiaux prévus pour la construction de notre dossier, tant au niveau de l'évaluation que de l'analyse partagée furent mis à mal à maintes reprises. Nous avons dès lors dû nous adapter (maître-mot des deux dernières années) et avons pris le parti de fonctionner de la manière suivante.

Nous reprendrons des éléments émanant de nos dossiers justificatifs annuels (2018 à 2021) afin de présenter des éléments quantitatifs et qualitatifs pertinents.

Durant le premier confinement, le conseil d'orientation fut sollicité à distance - et notamment afin de maintenir le lien - concernant l'opération « En route ». Ensuite, en juin 2020, l'équipe procéda à l'auto-évaluation des trois opérations reprises dans notre contrat-programme 2018-2022. Enfin, en octobre 2020, le conseil d'orientation se réunit à nouveau pour aborder spécifiquement l'opération « Rocheux ». Nous reprendrons alors ces différents moments d'évaluation non pas chronologiquement mais par opération.

Nous clôturerons ce chapitre par une synthèse concise permettant de visualiser clairement l'impact de nos actions.

#### 2.1.1. Données quantitatives – Actions récurrentes, diffusion et services

Les chiffres parlent souvent d'eux-mêmes (bien que cela ne soit qu'un élément quantitatif), nous avons donc souhaité reprendre annuellement le nombre de propositions et de moments culturels mis en place par notre structure<sup>3</sup>. Ces informations s'inscrivant sur la période du contrat-programme 2018-2022, les données 2018 et 2019 sont à prendre pleinement en considération et présentées sous le même canevas. Au vu de la pandémie de coronavirus ayant démarré en mars 2020, les données 2020 et 2021 sont quant à elles évidemment biaisées, nous les avons présentées sous tableau. Ces quatre années sont donc présentées différemment permettant avant tout de visualiser rapidement les difficultés organisationnelles vécues depuis maintenant plus de deux ans.

---

<sup>3</sup> Nous sommes toutefois restés sommaires dans l'établissement de ces tableaux (ils ne reprennent donc pas les données ou événements n'ayant pas impliqué le public, à savoir l'aide à la création, le descriptif des partenariats, etc.). L'ensemble de nos organisations est bien entendu repris dans nos rapports annuels.

## **En 2018, Le Centre Culturel de Theux en chiffres (et en résumé)**

7 représentations de théâtre professionnel : 1014 personnes

7 concerts : 671 personnes

5 représentations de théâtre amateur : 851 personnes

6 spectacles musique ou théâtre à destination du jeune public : 573 personnes

1 festival de rue : approximativement 1.000 personnes

2 galas de danse (99 danseuses) : 585 personnes

**Soit 28 moments de culture et d'échanges pour 4.694 personnes**

84 séances d'ateliers réguliers ou ponctuels (après-journée) pour 229 ados et adultes

9 conférences soit 175 personnes

11 films projetés pour 415 personnes

7 excursions pour 257 personnes

**Soit 110 moments de formation et d'informations pour 1061 personnes**

1 rassemblement des villages ayant réuni 11 comités en aboutissement du projet « En route » et ayant été fréquenté par 500 personnes

3 expositions (fréquentation difficilement quantifiable, 100 personnes comptabilisées par exposition)

1 triennale d'art (5 lieux d'expos, 1 pays mis en valeur, 4 activités en rapport)

**Soit 5 activités coordonnées d'éducation permanente pour approximativement 1576 personnes**

20 stages dans des disciplines artistiques et culturelles pour les 3-14 ans

**Soit 94 jours complets de découvertes pour 213 enfants**

17 représentations (théâtre, musique et danse) scolaires : 1875 personnes

18 ateliers dans les écoles maternelles et primaires soit 144 séances pour 375 élèves

122 séances avant-après spectacles en classe

**Soit 283 moments scolaires enrichissants pour 2250 élèves**

10 possibilités d'instruments et chant, 5 groupes de formation musicale, 14 cours de danse, 3 groupes d'art de la parole, un atelier d'illustration, 1 atelier d'éveil musical

**Soit 34 possibilités d'apprentissage pour 222 élèves**



*Festival de rue 2018 - Animation scolaire « Devoir de mémoire » - Stages*

## En 2019, Le Centre Culturel de Theux en chiffres (et en résumé)

6 représentations de théâtre professionnel : 763 personnes

6 concerts : 431 personnes

10 représentations de théâtre amateur : 1272 personnes

7 spectacles musique ou théâtre à destination du jeune public : 534 personnes

**Soit 28 moments de culture et d'échanges pour 3.000 personnes**

88 séances d'ateliers réguliers ou ponctuels (après-journée) pour 109 ados et adultes

8 conférences soit 120 personnes

10 films projetés pour 200 personnes

8 excursions pour 311 personnes

**Soit 114 moments de formation et d'informations pour 740 personnes**

4 expositions (fréquentation difficilement quantifiable, 100 personnes comptabilisées par exposition)

12 ateliers ponctuels liés à la consommation, au bien-être, à l'environnement

1 projet « La langue française en fête » en partenariat avec la bibliothèque et le CPAS

1 projet « En route » avec 9 comités de village

**Soit 18 activités coordonnées d'éducation permanente pour approximativement 650 personnes**

18 stages dans des disciplines artistiques et culturelles pour les 3-14 ans

**Soit 450 jours complets de découvertes pour 183 enfants**

17 représentations (théâtre, musique et danse) scolaires : 1442 personnes

6 ateliers dans les écoles primaires soit 36 séances pour 142 élèves

105 séances avant-après spectacles en classe

**Soit 158 moments scolaires enrichissants pour 1584 élèves**

10 possibilités d'instruments et chant, 5 groupes de formation musicale, 12 cours de danse, 3 groupes de théâtre, 1 atelier d'arts plastiques, 1 atelier d'éveil musical

**Soit 32 possibilités d'apprentissage pour 230 élèves**



*Animation « Comme des pierres » - Journée Inter-CC - Scolaire « Taama »*

Résidences 2019	Occupant	Nbre jours occupation	
		CC	Théâtre
janvier	Le théâtre du Souffle	-	8
février	Sauvage Sauvage	-	5
février	Rubis Cube	-	2
mars avril mai	Atelier de La Colline et l'école d'Agriculture de La Reid	-	4
avril	4803	-	9
mars à juin	Rideau de Franchimont	13	-
mai	Rubis Cube	2	-
sept à déc	Rideau de Franchimont	3	17
novembre	Elle est où la grande ourse	6	6
novembre	Cie Arts & Couleurs	-	3
novembre	Jérôme Jacob-Paquay "Flying high"	-	1
nov à déc	Cie du Plat Pays	-	8
décembre	Cie Les Chevals de Trois	-	4
<b>Total :</b>		24	67
		<b>91</b>	



2020 Programmation TOUT PUBLIC / JEUNE PUBLIC						
Date	Titre	Compagnie	TP/JP Amateur Musique Danse	Nbre Repr.	Nbre Part.	
07/02/20	LES ZAMIS D'ANDRE	LES VOISINS & RICHARD BRETTS & FRIENDS	M	1	143	
19/02/20	GELSOMINA	PAROLES D'HOMMES	TP	1	180	
17/02/20	#VU	PAROLES D'HOMMES	TP	1	180	
19/02/20	DROLES DE ZOZIAUX	LES LISEUSES	JP	1	109	
22/03/20	ENSEMBLE A3	F. FAUCCONNIER, A. GRAILET, A. PIRE	M	0	0	annulé
26/03/20	TOUTES LES CHOSSES GENIALES	THEATRE DE LIEGE	TP	0	0	annulé
19/04/20	FESTIVAL DE RUE	DIVERS	TP	0	0	reporté 2021 puis annulé
23/04/20	POURQUOI JESSICA A-T-ELLE QUITTE BRANDON	CIE MAPS	TP	0	0	reporté 6/10/20
04/05/20	SEMAINE DE LA MUSIQUE	ELVIN BYRDS	M	0	0	reporté 2021
12/05/20	SEMAINE DE LA MUSIQUE	TONKA	M	0	0	reporté 2021 puis annulé
20/05/20	SEMAINE DE LA MUSIQUE	LUKX	M	0	0	reporté 2021
28/05/20	SEMAINE DE LA MUSIQUE	F. BIJOU	M	0	0	reporté 2021
05/06/20	SEMAINE DE LA MUSIQUE	APRILE	M	0	0	reporté 2021
09/05/20 10/05/20	GALA DE DANSE "LE PETIT PRINCE"	SECTION TASKIN	D	0	0	reporté 11/20 puis annulé
15/05/20	LA SCENE AUX ADOS	CCT	TP	0	0	annulé
17/05/20	LA PAROLE EN SCENE	CCT	TP	0	0	annulé
22/08/20	PEEK A BOO – C'est Reparty	CIE CHARLIE	TP	1	184	
10/09/20	BARBY SISMIC	SEBASTIN VAN HOEY	M	1	50	
25/09/20	JE NE SUIS PAS PRESSE MAIS C'EST URGENT	DIDIER BOCLINVILLE	TP	1	59	
06/10/20	POURQUOI JESSICA A-T-ELLE QUITTE BRANDON	CIE MAPS	TP	1	71	
14/10/20	QUI VIVE	ZETETIQUE THEATRE	JP	1	55	
24/10/20	2 PETITES DAMES VERS LE NORD	F. DEVAUX	TP	0	0	annulé

13/11/20	JOYEUX NOEL	4803	TP	0	0	annulé
14/11/20	JOYEUX NOEL	4803	TP	0	0	annulé
15/11/20	JOYEUX NOEL	4803	TP	0	0	annulé
19/11/20	DESPERADO	COLLECTIF RIEN DE SPECIAL	TP	0	0	reporté 2021
21/11/20 22/11/20	GALA DE DANSE "LE PETIT PRINCE"	SECTION TASKIN	D	0	0	annulé
25/11/20	NI OUI NI NON	CIE ARTS & COULEURS	JP	0	0	annulé
27/11/02	CONFINATION SINGULIERE	LE RIDEAU DE FRANCHIMONT	TP	0	0	annulé
28/11/20	CONFINATION SINGULIERE	LE RIDEAU DE FRANCHIMONT	TP	0	0	annulé
03/12/20	ROSCOE	ELECTRIC WAVE	M	0	0	annulé
16/12/20	MR BOUT DE BOIS	CCT	JP	1	20	
20/12/20	BORIS LE POISSON	LABEL EMOTION	JP	0	0	annulé
<b>TOTAL</b>				<b>10</b>	<b>1051</b>	



*C'est Reparty – 22/08/2020*



2020 Programmation SCOLAIRES							
Date	Titre	Compagnie	Classes cibles	Nbre Représ.	Nbre part.	Anim. en classe	
27/01/20 30/01/20	FAIRE L'ECOLE AUX GRANDS SINGES	WELCOME TO EARTH	6e prim	4	98	0	
17/02/20	#VU	PAROLES D'HOMMES	secondaires	1	159	0	
18/02/20	#VU	PAROLES D'HOMMES	secondaires	2	307	0	
12/03/20	GROU	CIE UNDESSIX	3, 4, 5e prim	2	302	18	
13/03/20	GROU	CIE UNDESSIX	3, 4, 5e prim	1	93	16	
28/04/20 29/04/20	SLAP'STIC	SKAT CIE	3e mat, 1re et 2e prim	0	0	0	Reporté 2021
09/10/20	JOSETTE	CIE ARTS & COULEURS	5, 6e prim Bac 1	2	95	0	
14/10/20	QUI VIVE	ZETETIQUE THEATRE	acc, 1 et 2e mat	1	94	3	
27/10/20	PIC NIC	THEATRE CŒUR DE TERRE	acc et 1e mat	1	30	3	
28/10/20	PIC NIC	THEATRE CŒUR DE TERRE	acc et 1e mat	2	65	2	
26/11/20	NI OUI NI NON BIEN AU CONTRAIRE	ARTS & COULEURS	1 et 2e prim	0	0	0	Remplacé
30/11/20	GEORGES POISSON	ARTS & COULEURS	1, 2, 3e prim	1	52	1	Ajouté
01/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	1	37	1	Ajouté
07/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	1	59	1	Ajouté
09/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	1	35	1	Ajouté
11/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	1	40	1	Ajouté
15/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	2	90	1	Ajouté
17/12/20	GEORGES POISSON	Idem	1, 2, 3e prim	1	33	1	Ajouté
<b>TOTAL</b>				<b>22</b>	<b>1589</b>	<b>49</b>	



*Tournée « Georges poisson » au sein des écoles*

Ateliers 2020 (13)	
<b>Total participants</b>	<b>68</b>
2 modules photos <b>dont 1 annulé</b>	8
1 module théâtre <b>annulé</b>	0
1 module impro	8
1 module Simplicité heureuse	14
1 module Chocolat	13
1 module Miel <b>annulé</b>	0
1 module Jeu récup <b>annulé</b>	0
1 module Couture	10
1 module Permaculture	15
1 module Silence on joue <b>annulé</b>	0
1 module Si on chantait <b>annulé</b>	0
1 module Peinture naturelle <b>annulé</b>	0

Stages 2020 (21)	
<b>Total enfants</b>	<b>172</b>
6 stages 3-5 ans <b>dont 1 annulé</b>	50
1 stage 4-6 ans	10
7 stages 6-9 ans <b>dont 1 annulé</b>	60
3 stages 9-12 ans <b>dont 1 annulé</b>	20
2 stages 8-14 ans	22
1 stage 10-14 ans <b>annulé</b>	0
1 stage 10-16 ans	10

Expos 2020 (2)
En route du 15/2 au 9/3
Intimistes du 14/5 au 14/6 <b>annulée</b>
Photos mod. 1 du 11/6 au 3/7 <b>annulée</b>
Art au Château du 25/7 au 16/8 <b>reportée 2022</b>
C'est quoi pour toi le handicap ? du 12/10 au 6/11



*Expo-atelier « C'est quoi pour toi le handicap ? » Oct.-Nov. 2020*

Résidences 2020	Occupant	Nbre jours occupation	
		CC	Théâtre
janvier	Collectif In Solidum - asbl Ravie	-	4
janvier	Joachim Loneux - Accord'Art Asbl	-	3
février	Les Chevals de Trois	-	5
février à avril	Le Rideau de Franchimont	9	2
janv à oct	4803 > <b>Annulé</b>	<b>10</b>	<b>35</b>
Total :		19	49
		<b>68</b>	

2021 Programmation TOUT PUBLIC / JEUNE PUBLIC						
Date	Titre	Compagnie	TP/JP Amateur Musique Danse	Nbre Repr.	Nbre Part.	Report/ annulation
27/1 au 19/2/21	Expo CUISTAX	CC LES CHIROUX	TP	1		
27/01/21	FRANCOIS BIJOU	ART-I	M	1		
7/02/21	LE TOUT PETIT MONSIEUR	ZYGOMARS	JP zoom	4	60	
6/3 au 1/4/21	Expo MARIONNETTES	CIE ZYGOMARS	TP	1		
17/03/21	MAGIE	PIERRE JASPAR	TP zoom	2	23	
21/03/21	RAOUL	ZYGOMARS	JP	2	19	
1/05/21	PHOSPHOGRAPHONS	TIRASILA	JP	13	52	
11/05/21	SDLM ELVIN BYRDS	LUIK MUSIC et SMART	M	1	50	
13/05/21	marché LES ROIS SAUVAGES	CIE PUURLAIN	TP	1		
19/05/21	SDLM LUKX	SMART	M	1	45	
26/05/21	GOURMANDISE MUSICALE	CIE AH MON AMOUR	TP	1		
27/05/21	SDLM FRANCOIS BIJOU	ART-I et SMART	M	1	47	
30/05/21	PAROLES EN SCENE	CCT	TP	1	0	
1 au 29/6/21	Expo MARINE SCHNEIDER	MARINE SCHNEIDER	TP	1		
4/06/21	SDLM APRILE	DDPART	M	1	46	
9/06/21	LE PETIT CHAPERON ROUGE	CIE DERIVATION	JP	1	41	
10/06/21	marché ZAPOI	BOITE A CLOUS	TP	1		
19/06/21	C'EST REPARTY bis - ET LES 7 NAINS	ET LES 7 NAINS	TP	1	25	
19/06/21	C'EST REPARTY bis - ORKEST BAZAR	ORKEST BAZAR	TP	1	20	
20/06/21	C'EST REPARTY bis - LA MONTAGNE	LES VRAIS MAJORS	TP	1	14	
23/06/21	LE PRINCE DE DANEMARK	LES GENS DE BONNE COMPAGNIE	TP	1	50	
3/7 au 12/9/21	Expo BORRINI	F. BORRINI	TP	1		
3/07/21	terrasses/marché DE VIERKANTE METER	DE VIERKANTE METER	TP	1		
8/07/21	terrasses/marché REBORN	CI EBADIDON	TP	1		
10/07/21	terrasses/marché JEREMIE RENERS	JEREMIE RENERS	TP	1		
10/07/21	terrasses/marché DIATOMIX	V. DAMBIERMONT et M. SENDEN	TP	1		
17/07/21	terrasses/marché LOIC WERGIFOSSE	LOIC WERGIFOSSE	TP	1		

17/07/21	terrasses/marché CLOWN NANAR	CLOWN NANAR	TP	0	0	annulé
24/7 > 29/7/21	terrasses/marché FOLK DANDIES	MOKA MUSIQUE	TP	1		
31/07/21	terrasses/marché J. VERSCHUERE et E. DEMANNEZ	J. VERSCHUERE et E. DEMANNEZ	TP	0	0	annulé
7/08/21	terrasses/marché PHILIPPE PAROTTE	PHILIPPE PAROTTE	TP	0	0	annulé
7/08/21	terrasses/marché JEREMIE RENERS	JEREMIE RENERS	TP	0	0	annulé
12/08/21	marché TAKE IT EASY	LOIC WERGIFOSSE	TP	1		
14/8 > 19/8/21	terrasses/marché FOLK DANDIES	MOKA MUSIQUE	TP	1		
21/8 > 2/9/21	terrasses/marché LOIC WERGIFOSSE	LOIC WERGIFOSSE	TP	1		
21/8 > 9/9/21	terrasses/marché CLOWN ECHASSE	CIRCOMEDIE	TP	1		
28/8 > 26/8/21	terrasses/marché MINUS	JL LEMAL	TP	1		
28/08/21	terrasses/marché DE VIERKANTE METER	DE VIERKANTE METER	TP	0	0	annulé
1 et 3/9/21	rentrée scolaire en musique RYTHM HANDS GROOVE	RYTHM HANDS GROOVE	JP	2		
1,2,3/9/21	rentrée scolaire en musique TAKE IT EASY	A. STEMBERT et L. WERGIFOSSE	JP	1		
1,2,3/9/21	rentrée scolaire en musique FLOW	FLORENCE ARNOLD	JP	1		
1,2,3/9/21	rentrée scolaire en musique TERENCE & JOACHIM	TERENCE & JOACHIM	JP	1		
1,2,3/9/21	rentrée scolaire en musique JACKYLOU ET SES ENJOLIVEURS	LABEL EMOTION	JP	1		
2 et 3/9/21	rentrée scolaire en musique SOUSA SCHLEB	R. D'AGOSTINO et S. WALLENS	JP	2		
9/09/21	DEVERNISSAGE BORRINI	EN FANFARE + CIRCOMEDIE	TP	1		
9/09/21	marché LETTRE DE L'ECUREUIL A LA FOURMI	THEATRE OBLIQUE	JP	2		
24/09/21	UNE FEMME EN FLAMMES	CHANTAL HENRY	TP	1	53	
3/10/21	UNE FEMME EN FLAMMES	CHANTAL HENRY	TP	1	82	
4 au 25/10/21	Expo NATAGORA	NATAGORA	TP	1		
13/10/21	SLAP'STIC	SAKAT THEATRE	JP	1	44	
21/10/21	YEW	FKP SCORPIO	M	1	42	
27/10 au 10/11/21	Expo LACOMBLE	P. LACOMBLE	TP	1		
10/11/21	AMANDA ET STEFANO	THEATRE DU SURSAUT	JP	1	35	

13/11/21	CHARMES EN SERIE	ARTS ET COULEURS/CIE LE CORRIDOR	TP	1	52	
15/11 au 14/01/22	Expo PIXEL	CC THEUX, Verviers, Dison + MJ THEUX, Dison	TP	1		
10/12/21	CHŒUR A PRENDRE	FINALITE ATELIER CCT F. DEVAUX	TP	1	50	
11/12/21	CHŒUR A PRENDRE	FINALITE ATELIER CCT F. DEVAUX	TP	1	50	
12/12/21	PROJECTIONS JP	LIBERATION FILMS	JP	2	24	
22/12/21	BRAVO	JACKYLOU ET SES ENJOLIVEURS	M	1	70	
				<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>994</b>

En 2021, adaptation oblige, beaucoup de propositions eurent lieu en extérieur, lors de marchés ou sur la place publique et ne furent donc pas quantifiables en termes de fréquentation.



*Expo « Marionnettes » par les Zygomars – Mars 2021*



*Expo « Borrini » - « Zoom « Le tout petit monsieur » - Transfert de diffusions sur les marchés estivaux*

2021 Programmation SCOLAIRES						
Date	Titre	Compagnie	Classes cibles	Nbre représ	Nbre part. (basé sur Bilans)	Anim. en classe avant/après
14/01/21	ANDRE BORBE	JEUNESSES MUSICALES	2e et 3e mat (en classe)	3	92	2
15/01/21	ANDRE BORBE	JEUNESSES MUSICALES	2e et 3e mat (en classe)	2	69	2
19/01/21	MON PTIT COCO	LA BERLUE	2e et 3e mat (en classe)	2	72	4
22/01/21	ZINGALA	KYOKA	2e et 3e mat (en classe)	2	51	2
8/02/21	ODYSCHOOL	ODYSSEE DERIVATION asbl	5e et 6e prim (en classe)	2	70	3
25/02/21	LA CLASSE DES MAMMOUTHS	THEATRE DES 4 MAINS	3e et 4e prim (en classe)	2	91	1
26/02/21	LE CHANT DE LA BALEINE	ZETETIQUE THEATRE	3e et 4e prim (en classe)	2	27	1
1/03/21	LE CHANT DE LA BALEINE	ZETETIQUE THEATRE	3e et 4e prim (en classe)	2	54	1
3/03/21	PERSONNE N'A MARCHE SUR LA LUNE	CRYOTOPSIE	5e et 6e prim (en classe)	1	31	1
4/03/21	PERSONNE N'A MARCHE SUR LA LUNE	CRYOTOPSIE	5e et 6e prim (en classe)	1	54	1
5/03/21	PERSONNE N'A MARCHE SUR LA LUNE	CRYOTOPSIE	5e et 6e prim (en classe)	1	46	2
8/03/21	SHAYA FELDMAN	JEUNESSES MUSICALES	3e à 6e prim (en classe)	3	85	0
12/03/21	LE CHANT DE LA BALEINE	ZETETIQUE THEATRE	3e et 4e prim (en classe)	2	40	1
15/03/21	LE CHANT DE LA BALEINE	ZETETIQUE THEATRE	3e et 4e prim (en classe)	2	47	1
29/03/21	ZINGALA	KYOKA	1e, 2e et 3e mat (en classe)	2	0	0
30/03/21	ZINGALA	KYOKA	2e et 3e mat (en classe)	2	0	0
23/04/21	GUY VERLINDE	JEUNESSES MUSICALES	5e et 6e prim (en classe)	3	107	0
26/04/21	PIC NIC	JEUNESSES MUSICALES	Acc et 1e mat (en classe)	2	41	2
10/05/21	ZINGALA	KYOKA	2e et 3e mat (en classe)	2	55	1
11/05/21	ZINGALA	KYOKA	2e et 3e mat (en classe)	2	29	2
9/06/21	LE PETIT CHAPERON ROUGE	CIE DERIVATION	Dès 3,5 ans	1	57	0
12/10/21	SLAP'STIC	SKAT THEATRE	1e et 2e prim	1	137	5
13/10/21	SLAP'STIC	SKAT THEATRE	1e et 2e prim	1	138	5
10/11/21	AMANDA ET STEFANO	THEATRE DU SURSAUT	2e et 3e mat	2	124	13
<b>TOTAL</b>				<b>45</b>	<b>1517</b>	<b>50</b>



1<sup>er</sup> semestre 2021 : Organisation des scolaires au sein des établissements

<b>Ateliers 2021 (22)</b>	
<b>Total participants</b>	<b>272</b>
Cuistax <b>annulé</b>	0
Youpie c'est mercredi MUSIQUE	6
Youpie c'est mercredi FEUILLES	6
Ombres 6/3	7
Ombres 31/3	8
Youpie c'est mercredi CHASSE A L'OURS	10
Youpie c'est mercredi TOUS EN SCENE	10
Youpie c'est mercredi FEUILLES	6
Promenons-nous dans les bois 13-15h	21
Promenons-nous dans les bois 15-17h	11
Balade ornitho	25
Du miel et des abeilles	11
Illustration 5-9 ans	12
Illustration 9-12 ans	9
Savons 23/9	8
Savons 7/10	6
1 module Théâtre	9
1 module Photos 1	10
1 module Self care	25
Ayurvéda	13
Conférence St-Hubert 5/11	20
Broderie 17/11	11
En route balade 24/11	28
Si on chantait 16/12 <b>annulé</b>	0

<b>Stages 2021 (32)</b>	
<b>Total enfants</b>	<b>282</b>
2 Stages 3-4 ans	20
6 Stages 3-5 ans	79
2 Stages 4-7 ans	17
7 Stages 6-9 ans	65
2 Stages 8-10 ans	14
2 Stages 8-12 ans	22
5 Stages 9-12 ans	41
4 Stages violon <b>dont 2 annulés</b>	7
1 Stage 12-16 ans	5
1 Stage 8-14 ans	12



**Atelier « Peinture au naturel » - Balade ornithologique – atelier ados en extérieur, adaptation**

Résidences 2021	Occupant	Nbre jours occupation		Remarques
		CC	Théâtre	
janv à avril	Le Souffle	-	12	annulé
février	Les Chevals de Trois	-	7	
juin à nov	Le Rideau de Franchimont	-	15	Annulé – inondations
août	Résidence Duo Etna	-	12	Annulé – inondations
août sept	Barbara Dechambre	-	5	Annulé – inondations
septembre	Martin journaliste	-	1	Annulé – inondations
nov déc	Marie Bruckmann LOOKING FOR MARY	-	6	Annulée – inondations
Total :		0	58	
		58		



**13 mars 2021, manifestation pacifique de l'équipe et du conseil d'administration suite aux mesures Covid**

## 2.1.2. Evaluation approfondie – Opérations phares

Comme nous l’avons précisé, nous procéderons dans ce chapitre à la compilation des évaluations de chacune de nos trois opérations phares.

### 1/ OPERATION « ROCHEUX »<sup>4</sup>

#### Remise en contexte

Le paysage theutois est parsemé de nombreux vestiges issus de l’exploitation minière de fer, plomb et zinc datant de la Révolution Industrielle. Ayant établi le constat que ce patrimoine discret, fragile et méconnu tendait à disparaître et afin que tout un pan de l’histoire du développement économique, culturel et social theutois ne tombe pas dans l’oubli, nous avons décidé de mettre en place l’opération « Rocheux » liée à un site précis de notre commune.

#### Objectifs de l’opération

- **Promouvoir le patrimoine historique, architectural, écologique et environnemental** : mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Rocheux dont l’intérêt a été reconnu pour faire renaître l’identité du lieu, permettre une (ré)appropriation par la population de ce dernier et en transmettre la connaissance.
- **Inscrire la population dans une démarche d’éducation permanente** : outre la (re)découverte de ce patrimoine, l’idée était aussi de sensibiliser la population à la fragilité de ce patrimoine, au rôle qu’elle peut jouer dans la préservation de celui-ci et à l’intérêt de le transmettre aux générations futures.

#### Actions concrètes définies initialement afin d’atteindre les objectifs

- Création d’un comité de citoyens
- Parcours artistique
- Projet pédagogique à destination des établissements scolaires
- Publications

#### Evaluation quantitative

Afin de générer la création d’un comité, nous avons mené plusieurs actions concrètes en 2019 auprès de différentes générations du territoire :

- Une conférence a été proposée dans le cadre du cycle des Aînés (mai 2019 – 20 participants)
- Une balade guidée du Rocheux ouverte au « tout-public » (juin 2019 – 36 participants)
- Durant l’année scolaire 2019-2020 (arrêt prématuré en mars 2020), un module de huit ateliers scolaires à destination des 4<sup>èmes</sup> primaires a été organisé dans plusieurs écoles de la commune. Concrètement, une de nos animatrices, Laura, s’est rendue dans les classes et a évoqué le site du Rocheux, par le biais de l’archéologie.

Globalement, l’ensemble de ces activités ont suscité curiosité et enthousiasme auprès de la population scolaire : en effet, cinq écoles (neuf classes, soit 127 élèves au total) se sont inscrites aux ateliers « Archéorocheux » : les écoles communales de Jehanster, La Reid, Polleur et Juslenville, ainsi que Les Ecureuils.

---

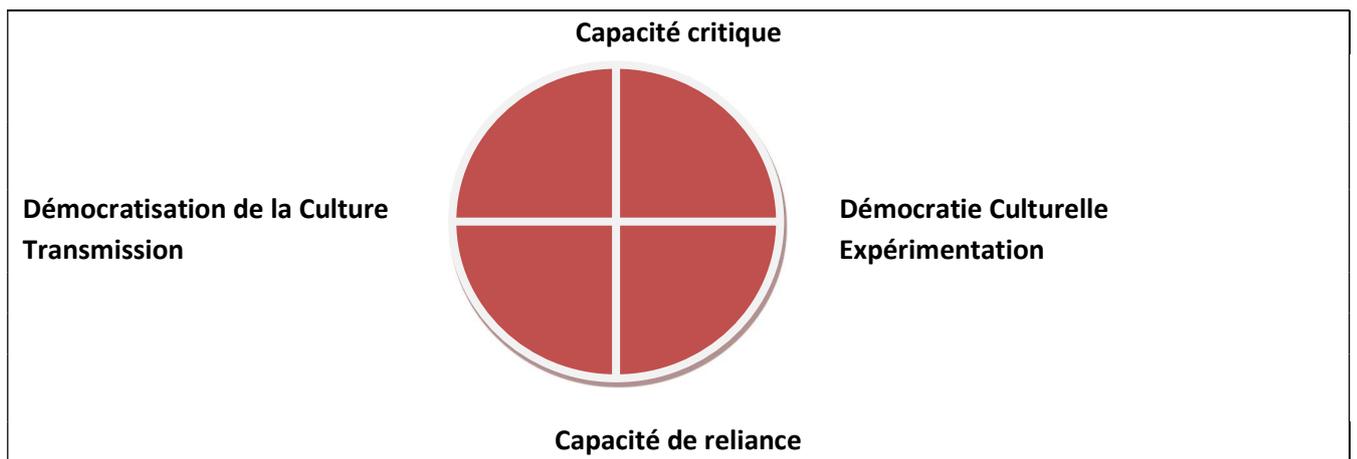
<sup>4</sup> Cette opération fait partie des trois opérations décrites dans notre dossier de demande de reconnaissance en action culturelle générale 2018-2022.



*Ateliers Archéorocheux 2019-2020*

### Evaluation qualitative

Pour cette dernière, nous avons utilisé l'outil de la boussole.



#### ***Capacité critique***

Au cours de la conférence puis de la balade, Pierre-Louis François<sup>5</sup>, convaincu par l'importance de ce patrimoine mais aussi inquiet quant à sa fragilité, ne s'est pas contenté de dispenser une série d'informations neutres sur le Rocheux. Il a également tenu un discours de sensibilisation sur l'avenir incertain de ces vestiges, appelant à l'éveil des consciences : face à cette situation, quel rôle le citoyen peut-il jouer ?

#### ***Démocratie culturelle / expérimentation***

Lors de nos organisations, nous avons constaté qu'un certain nombre de participants avaient connaissance du Rocheux, sans pour autant disposer d'informations précises sur le lieu. Ces deux activités ont donc été pour eux l'occasion de satisfaire une certaine curiosité et d'enrichir leurs connaissances aux côtés d'un spécialiste.

<sup>5</sup> Le citoyen theutois à l'initiative du projet Rocheux (cf. dossier 2018-2022).

Le peu de traces restantes de l'activité industrielle du Rocheux n'en facilite pas son appréhension cognitive et en outre, l'archéologie minière possède parfois des termes très spécifiques. Le discours de Pierre-Louis François n'en était pas pour autant écrasant, mais adapté, clair et précisé si besoin. Celui-ci a réussi à instaurer un climat de confiance dans lequel les participants osaient s'exprimer et, pour preuve, les échanges furent nombreux au cours des deux rencontres.

Plus particulièrement, la balade fut l'occasion d'une appréhension sensorielle et d'une approche holistique du site qui présente de multiples atouts : intérêt historique, archéologique, géologique, écosystème rare, etc. Une série de particularités qui n'ont pas manqué d'éveiller l'intérêt des visiteurs, en fonction de leur sensibilité propre.

Enfin, chacun est reparti libre d'adopter un rôle actif à l'égard de ce patrimoine : en parler, le faire découvrir à d'autres personnes pour que celui-ci soit connu, reconnu et préservé.

### ***Capacité de reliance / vivre ensemble***

La conférence puis la balade ont été des moments de convivialité et de rencontres. Les échanges entre les différents participants furent nombreux, avant, pendant et après les activités. L'évocation d'un passé commun a fait naître, auprès de chacun, une certaine proximité. Certaines personnes âgées, porteuses des souvenirs hérités de leurs aïeux, échangeaient leurs témoignages. Nous osons croire que le Rocheux puisse poursuivre ce rôle de ciment social, au-delà de ces deux activités.



***Site du Rocheux***

### **Droits culturels rencontrés :**

Le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures ; l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle (physique et intellectuel) ; la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ; la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels.

## **Conclusion**

Même si nos actions ont été bien accueillies par nos différents publics, nous nous sommes heurtés à une série de difficultés entravant nos projets et nous faisant reconsidérer notre opération globale.

Le site du Rocheux comprend un réserve naturelle agréée et gérée par un conservateur en la personne de Jean-François Hermanns. Ce dernier a, dès 2019, émis moult réserves quant à notre opération. La priorité, en son sens, devant être accordée non pas à la promotion du site, mais bien à sa protection (ce qui passe par une limitation du nombre de visiteurs). D'une façon générale, il souhaite être consulté avant toute initiative.

Ensuite, notre personne-ressource principale, à l'initiative de cette revalorisation, Pierre-Louis François, ancien membre du conseil d'orientation, n'habite plus la commune et ne dispose plus du temps nécessaire pour s'impliquer dans nos projets.

Concernant plus particulièrement les ateliers scolaires, seules trois classes (les plus proches du Rocheux) ont pu se rendre in situ, les autres n'en ayant pas eu pas la possibilité logistique et/ou financière (site trop éloigné par rapport à l'école). Cela est à déplorer car cette visite représentait une réelle plus-value dans l'appréhension sensorielle et cognitive du site.

Par rapport à cet éloignement relatif, la remarque d'une institutrice du village de la Reid nous a interpellés : « Etant à la Reid, en quoi le site d'Oneux est-il pertinent à étudier alors que d'autres sites et éléments patrimoniaux sont plus proches de nous ? ».

A notre sens, ces difficultés de terrain ne doivent pas empêcher la poursuite d'actions dans une perspective de (re)découverte du patrimoine local, mais ces actions méritent d'être repensées dans un contexte plus global que celui du Rocheux. Nous avons donc pris la décision en conseil d'orientation<sup>6</sup> dès 2020 de conserver l'enjeu défini dans notre contrat-programme 2018-2022 mais d'élargir la cible et donc les actions menées sur l'ensemble du territoire.

Au vu de cette décision, les tableaux d'évaluation - initialement prévus et propres à cette opération précise - se sont révélés désuets. Nous ne vivons pas la réorientation de cette opération comme un échec mais davantage comme une reconsidération du projet suite aux avis reçus de la population. Soucieux de placer cette dernière au cœur de nos projets, c'est assez naturellement que l'opération glissa vers un éclatement de points d'intérêts patrimoniaux susceptibles de toucher le plus grand nombre et de poursuivre davantage encore notre objectif de réappropriation par la collectivité poussant à renforcer l'identité collective.

---

<sup>6</sup> Voir PV CO 05/10/2020 en annexe.

## 2/ OPERATION « EN ROUTE ! »<sup>7</sup>

### Remise en contexte

Au risque de nous répéter, les Theutois sont fiers de leur histoire, de leur appartenance au tissu associatif. Le néo-Theutois doit en général prouver aux plus anciens qu'il souhaite s'investir dans une association locale pour pouvoir entamer son « apprentissage » des us et coutumes locaux.

La population étant sur les années précédant notre contrat-programme 2018-2022 en constante augmentation, employer le 550<sup>ème</sup> anniversaire de l'épopée des 600 Franchimontois, épisode faisant partie du pan historique cher à tout Theutois – comme en témoigne notamment l'importance de l'investissement associatif lors des foires médiévales – en tant que levier dans le cadre d'une opération culturelle permettant de rassembler la communauté et initier une réflexion chez les citoyens quant aux raisons de leur investissement associatif et ce, dans une optique de sensibilisation, de dialogues et de rencontre de et avec l'autre avait donc tout son sens pour le conseil d'orientation.

### Objectifs de l'opération

- **Inscrire la population dans une démarche d'éducation permanente** : Le projet devait tant notre passé (acte de bravoure), notre présent (action fédérative) que notre futur (réflexion identitaire).
- **Offrir à chaque citoyen diverses possibilités d'investissement personnel** : L'opération devait permettre un investissement à degré variable (comme ce fut le cas lors du lancement du projet « Lampions » en 2015).
- **Générer un dynamisme collectif** : la collectivité devait pouvoir s'approprier le projet dans le but d'atteindre le renforcement de l'identité collective.

### Actions concrètes définies initialement afin d'atteindre les objectifs

- Réinventer et composer une série de représentations propres aux différents villages permettant aux citoyens de se réapproprier leur territoire.
- Organiser une activité spécifique et rassembleuse où ces représentations seraient à l'honneur.
- Placer l'individu au centre des initiatives culturelles grâce à la réalisation de messages à destination des générations futures.

## A/ EN ROUTE, LE BLASON & LE RASSEMBLEMENT

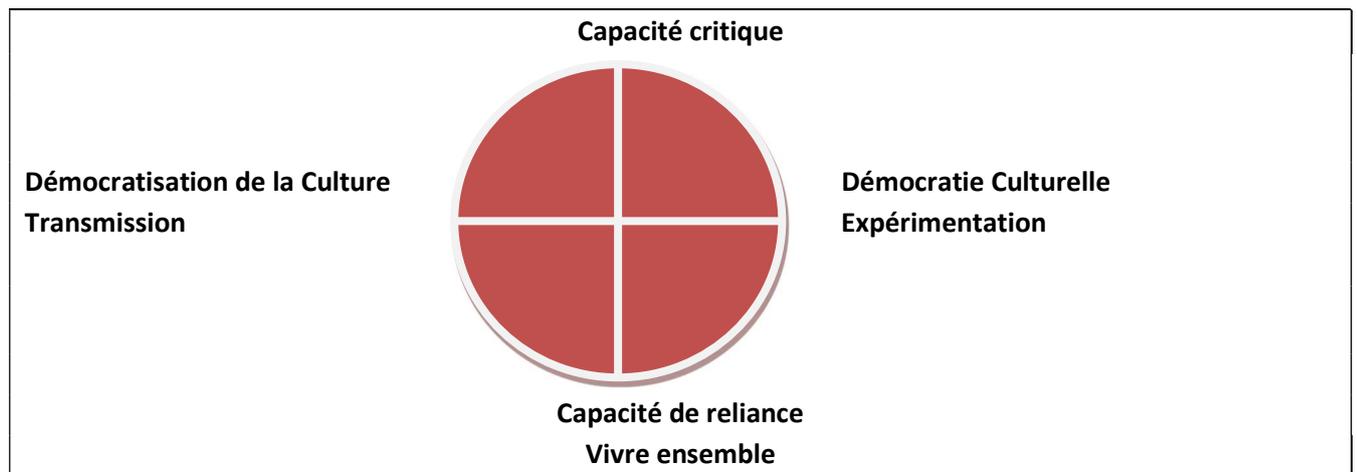
La mise en place de cette opération culturelle débuta dès 2018 et un travail préalable important eut lieu afin de fédérer la population au sens large. Le rapport visuel était essentiel et une réflexion quant au support commun représentant la population theutoise dû d'abord être menée par le conseil d'orientation.

L'enjeu de cette opération était double et consistait d'une part à mobiliser la population au sens large et d'autre part à initier une interrogation chez cette dernière quant à son engagement et son identité.

---

<sup>7</sup> Cette opération fait partie des trois opérations décrites dans notre dossier de demande de reconnaissance en action culturelle générale 2018-2022. Elle fut développée au-delà de ce qui était projeté à l'époque. Nous l'aborderons donc en quatre points.

## Evaluation qualitative



### ***Capacité critique***

Un des objectifs phares de l'opération « En route » était de mettre en questionnement les citoyens quant à leur place, leur identité et leur implication au sein de la commune.

En travaillant avec les comités de village organisateurs d'une fête, nous les avons invités à se questionner sur ce qui composait leur comité. Par la création de blason, chaque comité a dû poser des choix et décider ensemble des éléments qui représentaient leur village, leur communauté<sup>8</sup>.

Enfin, le projet mêlait réflexions sur le passé (acte de bravoure), sur l'action présente (création des blasons et rassemblement des villages) ainsi que sur le futur (réflexion identitaire sur la place de chacun et de chaque village).

### ***Démocratie culturelle / expérimentation***

Le processus créatif des blasons a offert à chaque village une grande liberté d'expérimentation. Chacun choisissant le biais artistique, la forme et l'esprit par lequel mettre en avant les valeurs et particularités de sa communauté. Les différences observables entre les techniques utilisées et les choix posés sont d'ailleurs le reflet de cette liberté (11 blasons ci-après en exemple).

---

<sup>8</sup> Voir en annexes les sollicitations et cahiers de charge relatifs à l'opération à destination des villages.



**Jusleville**



**La Reid**



**Jevoumont**



**Oneux**



**Becco**



**Winamplanche**



**Hodbomont**



**Mont**



**Polleur**



**Sassor**



**Spixhe**

### **Capacité de reliance / vivre ensemble**

L'opération « En Route » nous a permis de toucher une partie des theutois ne participant habituellement pas à nos activités.

Grâce aux différentes possibilités d'investissement (réflexion - création du blason - affichage de l'autocollant - organisation du stand lors du rassemblement - présence le 7 octobre - etc.), chacun avait la possibilité de trouver sa place et de s'impliquer en fonction de ses moyens.

Enfin, le rassemblement des villages le 7 octobre 2018 a créé des liens entre les différents comités des villages ne se fréquentant pas.



***Rassemblement des villages « En route » Dimanche 07/10/2018***

Le 19/06/2020, nous procédâmes à l'évaluation de ce premier pan en équipe (et en présentiel dans l'éclaircie de cette période estivale !) avec l'aide d'Ariane Hanin<sup>9</sup>.

Lors de cette évaluation, nous avons utilisé différents outils. Tout d'abord, la joute verbale argumentaire « pour » / « contre » permet de faire ressortir certaines phrases nous poussant à développer davantage encore cette opération. Nous avons souhaité placer le résultat au sein de ce dossier et non en annexe car il nous semble important de marquer tant les points forts que les faiblesses dans une perspective d'amélioration et de réponse aux objectifs.

---

<sup>9</sup> Chargée de la médiation artistique et culturelle au centre culturel du Brabant Wallon, Ariane Hanin est formée à la supervision généraliste d'équipe.

« Pour »	« Contre »
Il y a eu du monde lors de la journée du 07/10/18, un réel enthousiasme collectif	↔ Ce n'était qu'une occasion de boire et de faire la fête ↔ Les blasons ont d'ailleurs été imprimés sur des gobelets > alcool
Il y a eu une réelle appropriation du projet par chaque village. Blasons = renouveau	↔ Travail bâclé – parfois des copier-coller de Wikipédia donc pas de réappropriation réelle
Climat d'émulation bon enfant, qui suscite l'esprit créatif	↔ Esprit de compétition qui n'est pas rassembleur, a créé un clivage entre les différents comités au lieu de les unir
Il y a eu un retour positif de la population theutoise L'exposition a été rassembleuse	↔ Le projet est resté dans les mains des comités, les citoyens n'en ont même pas entendu parler
Projet motivant qui a suscité du dynamisme et de la créativité Un tel rassemblement était inédit	↔ Manque d'originalité lors du rassemblement (lancer de ballons)
Les comités sont fiers du résultat	↔ Manque d'initiative de la part des participants, il fallait tout le temps les relancer
Le rassemblement a permis la rencontre des différents comités, avec un réel échange dans la bonne humeur	↔ Pas de mélange, les comités sont restés entre eux
Le projet est une belle vitrine pour les comités de villages	↔ Le CC s'est mis en avant à la place des comités

Les points d'attention nous ayant marqués lors de cette joute verbale :

- La méconnaissance du projet par l'un de nos nouveaux collègues, nous fait nous interroger : « Comment le Centre Culturel pourrait-il soutenir les comités afin de générer de l'investissement associatif auprès des nouveaux habitants ? »
- La remarque « *L'esprit de compétition a séparé les différents comités* » nous fait affirmer qu'il y a eu une émulation positive qui a été la dynamique du projet mais également un respect de l'identité de chacun, tout en laissant de la place pour affirmer la sienne et donc un aspect plutôt rassembleur.
- Le fait que « *ce rassemblement des comités de village était inédit* » répondait bien à l'objectif qui visait à permettre un renforcement du sentiment de fierté par rapport à son appartenance au village mais aussi à la commune de Theux.



**Joute verbale 19-06-2020**

La méthode Scamper<sup>10</sup> donna les résultats suivants :

- La volonté de substituer la responsabilité des comités dans la communication vers les villageois par une prise en charge du Centre Culturel de cet aspect afin de toucher davantage de citoyens. Cela tout en combinant nos idées avec les villages dès la genèse.
- L'engagement d'un graphiste<sup>11</sup> au sein de l'équipe du Centre Culturel permettrait également une meilleure communication afin de surcroît d'impliquer davantage.
- La réalisation d'un sentier des blasons dans lequel nous pourrions introduire d'autres activités culturelles dans les villages afin de consolider notre place dans le paysage theutois.
- La volonté de renverser le processus descendant en créant un comité consultatif (un par village + animateur CCT) afin de davantage encore fédérer.

Enfin, un vote pour les droits culturels les mieux rencontrés dans ce projet précis eut lieu par l'équipe et plaça en tête la participation à la culture suivie par la liberté artistique et le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures.

#### **Droits culturels rencontrés :**

La liberté artistique entendue comme liberté de s'exprimer de manière créative, la participation à la culture entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ; le droit de participer à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle.

Pour clôturer, lors du premier confinement 2020, nous avons demandé à chaque membre du conseil d'orientation d'évaluer le premier pan de cette opération de manière individuelle et d'illustrer ce dernier à l'aide d'une photo (sur laquelle il devait figurer) accompagnée d'un ou deux termes définissant pour lui la réalisation effective du projet. En voici le résultat.

---

<sup>10</sup> Voir annexe pour la description de cette méthode.

<sup>11</sup> L'intégration d'un graphiste au sein de l'équipe du Centre Culturel eut lieu au printemps 2020.



# EN ROUTE



Rassemblement  
Implication  
Direction

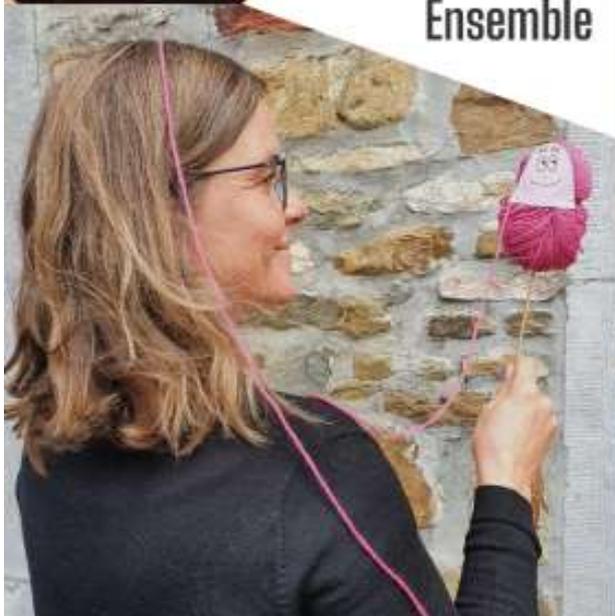


Collégialité  
Énergie

Joie  
Volontaires  
Ensemble



Interaction





**Nostalgie  
Chemin de Vie**



**Nouvelle tradition  
Représentation**



**Expérience**



## **Evaluation quantitative**

Education permanente : rencontres citoyennes – collaborations avec des relais du territoire pour mener à bien le projet – actions de réflexion sur les concepts d’identité et de citoyenneté.

13 comités de village ont participé au projet de création des blasons : Jusleville, Oneux, Polleur, Winamplanche, Mont, La Reid, Jevoumont, Beccotis, Hodbomont, Quartier du Pont, Spixhe, Sassor, Quartier de la Croix-Noire.

Pour organiser la réflexion et la conception des blasons, ces comités ont respectivement organisé plusieurs rencontres. Celles-ci ont pris différentes formes (consultation citoyenne sur la place de l’église, réunion en comités, rencontres avec des personnes ressources du village, etc.).

Participation citoyenne : consultation – implication des citoyens – initiatives locales.

2200 blasons autocollants imprimés et distribués aux habitants des villages.

11 comités présents, avec un stand proposant une animation et une petite restauration, lors du rassemblement des villages le 7 octobre 2018.

Le jour du rassemblement des villages, le 7 octobre 2018, nous avons pu observer une grande mobilisation de la part des theutois (environ 500 personnes présentes).

Dynamisme collectif : comités-synergies entre comités- participation au sein des comités.

11 comités ont répondu présents le jour du rassemblement, avec en moyenne une dizaine de membres se relayant pour la tenue du stand.

Pour la création du blason, la préparation des activités et l’implication des villageois au sein de leur comité, nous avons posé la question directement aux comités et les réponses furent très inégales. Certains comités ont pu compter sur une grande implication de citoyens non-impliqués habituellement, d’autres ont suivi l’ensemble du projet avec leurs membres habituels.

Néanmoins, une des remarques communes à plusieurs comités est la satisfaction d’avoir pu rencontrer d’autres villages et l’envie de tisser des liens solides et durables avec ceux-ci.

## **B/ EN ROUTE, LA CAPSULE TEMPORELLE**

En 2018, Theux célébrait donc le 550<sup>ème</sup> anniversaire de l'épopée des 600 Franchimontois, ces valeureux soldats venus tenter de libérer Liège de l'emprise de Charles le Téméraire en octobre 1468. Un de nos défis pour cette année 2018 dans la poursuite de la création des blasons fut de mettre Theux et sa population en avant-plan !

Dans ce cadre, nous avons mis sur pied fin 2017 un comité réunissant tant des représentants communaux que des associatifs afin de piloter le projet « Theux 2018 ». Nous avons également invité les associations porteuses de projets à remplir une fiche projet afin de permettre au comité de soutien de labelliser ces projets et de les soutenir en les promotionnant et en leur permettant notamment de porter le logo « Theux 2018 ». Un programme évolutif des activités et manifestations porteuses de valeurs communes et se déroulant sur notre territoire durant l'année 2018 vit le jour. Les projets soutenus furent essentiellement des événements qui sollicitaient la population et qui renforçaient l'esprit associatif theutois.

Outre un planning de festivités proposées par les associations theutoises et labélisées « Theux 2018 », six badges furent édités dans l'idée de renforcer ce sentiment de fierté d'une part mais également dans le but de permettre à tous de s'approprier cette identité theutoise.



*Les six badges (réflexion issue du conseil d'orientation)*

Enfin, un projet participatif d'envergure vit le jour avec pour aboutissement l'enfouissement d'une capsule temporelle au cœur de la cour de l'hôtel de ville (à ouvrir par les theutois de 2068). C'est essentiellement ce projet que nous souhaitons évaluer.

### **Evaluation qualitative et quantitative**

#### ***Capacité critique***

En choisissant d'ensevelir une capsule temporelle au sein de la cour de l'hôtel de ville, nous voulions avant tout donner l'occasion à la population de réfléchir au(x) message(s) à adresser aux theutois de 2068. Par conséquent, le projet s'est inscrit à deux niveaux. D'une part, au niveau scolaire où un travail de réflexion, rédaction et transmission fut réalisé dans le cadre du projet « Sur les traces »<sup>12</sup>. Les élèves de 6<sup>èmes</sup> primaires

---

<sup>12</sup> Le volet « capsule temporelle » fut intégré au projet « Devoir de mémoire » (cf. opération « Boomerang ») car il permettait aux enfants de s'adresser aux générations futures à l'issue d'un travail sur les générations passées.

eurent donc l'occasion de remettre leurs valeurs en question mais également d'émettre une réflexion sur leur vécu. L'écologie et la préservation de l'environnement fut au cœur de cette dernière.

En ce qui concerne la population, nous les invitons à réfléchir sur les thématiques suivantes : le patrimoine, leur identité, la ville – comme lieu de vie et d'échanges.

### ***Transmission***

Il va sans dire que la transmission de savoirs fut une des pierres fondatrices de ce projet. Au-delà des messages adressés aux générations futures, nous avons également sollicité différents comités afin de sélectionner une série d'objets représentatifs du monde theutois actuel. Une réflexion quant à la transmission de nos savoirs actuels fut donc au cœur des débats.

### ***Expérimentation***

Une opération culturelle à l'origine d'une idée farfelue ayant germé dans la tête d'un citoyen. Bien que remplis de doutes au début du projet, nous avons avancé, portés par son enthousiasme communicatif, dans la mise en place réflexive et logistique de notre capsule. Ces fameux tubes conçus spécialement dans ce cadre (par un autre citoyen) sont devenus peu à peu propriétés de tous.

### ***Capacité de reliance***

Suivant l'effet boule de neige, les capsules se sont peu à peu remplies de messages. La cérémonie d'ensevelissement fut certes hors du commun mais surtout emplie d'émotions diverses. Les citoyens présents voulaient marquer l'histoire et pouvoir dire « En 2018, j'étais là » mais ils étaient aussi remplis d'espoir quant aux générations futures, à qui de manière tout aussi surréaliste, nous avons ensemble porté un toast.

Droits culturels rencontrés : la participation à la culture, la conservation et la promotion des patrimoines et des cultures, le droit de participer à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle ; la liberté artistique.



**1/ Capsule (tubes étanches contenant messages et objets) et pierre de mémoire  
2/ Ensevelissement de la capsule temporelle 14/12/2018**

## **C/ EN ROUTE, LES PANNEAUX**

Marquée par une forte implication citoyenne en 2018, l'opération « En route » a donc été reconduite en 2019, s'ouvrant sur un troisième volet qui laisse entrevoir, tant dans notre chef que dans ceux des citoyens, diverses possibilités d'actions futures.

### **Evaluation qualitative**

#### ***Capacité critique***

Par la création d'un panneau didactique dédié à leur village, les membres de chaque comité ont dû, à nouveau, se questionner sur leur propre identité. Quelle image ont-ils envie de véhiculer ? Quelles particularités, quels faits, quelles anecdotes ou quelles photos sont les plus représentatifs de la communauté ? Ou encore, quelle place occupe le village au sein de la commune ?

En outre, comme dans le premier volet, le projet mêlait réflexions sur le passé (héritage historique, matériel et immatériel), sur l'action présente (création de panneaux) ainsi que sur le futur (réflexion identitaire sur la place de chacun et de chaque village).

#### ***Démocratie culturelle / expérimentation***

Il s'agissait d'abord pour chaque comité de faire le bilan des richesses culturelles de leur village, tant immatérielles (légendes, personnages historiques) que matérielles (nature, patrimoine, etc.). Un processus de réappropriation culturelle qui a ensuite nécessité des choix : que va-t-on faire apparaître sur le panneau et sous quelles formes ?

Enfin, la valorisation des richesses culturelles locales passait par la création, par les comités eux-mêmes, du contenu visuel et textuel du panneau. Bien que nous ayons prédéterminé un canevas commun pour l'ensemble des panneaux dans un souci de cohérence logique et esthétique, il nous paraissait primordial de laisser une place de choix à la liberté d'expérimentation. Chaque comité a ainsi pu exercer sa propre créativité, comme en témoignent des différences sensibles entre l'ensemble des productions finales, que ce soit par le style de rédaction, l'esthétique des photos, la diversité des thématiques abordées ou encore l'ajout d'éléments particuliers<sup>13</sup>.

Notons que ces réalisations sont le fruit d'un long échange entre le Centre Culturel et chacun des comités. Afin de ne pas brider les élans créatifs, nous avons cherché à nous montrer particulièrement à l'écoute de toutes les envies et suggestions (diverses et variées) et de les mettre en œuvre dans la mesure du possible.

#### ***Capacité de reliance / vivre ensemble***

Nos actions ont été fédératrices en termes de reliance, au sein même des comités, entre différents comités mais aussi auprès de la population theutoise d'une façon générale.

En effet, pour réaliser le panneau, les membres de chaque comité ont dû se réunir, échanger et trouver des réponses collectives à toute une série de questions sur leur propre identité. Il s'agissait aussi de mettre à profit la complémentarité et les compétences de chacun afin de concrétiser le contenu du panneau. Chaque comité a ensuite eu l'occasion de découvrir les productions des autres participants, s'ouvrant donc vers les autres villages.

---

<sup>13</sup> Voir visuels des panneaux en annexe.

Enfin, avant d'être placés, les panneaux ont été présentés pour la première fois au grand public à l'occasion de nos Portes Ouvertes (15/02/20), puis au cours de notre exposition (15/02- 9/03/20)<sup>14</sup>. Permettant aux Theutois la re(découverte) des hameaux de leur belle commune, ces panneaux ont joué un rôle de ciment social, faisant naître les discussions, les échanges de surprises et de souvenirs parmi les visiteurs.

### **Evaluation quantitative**

**Education permanente** : rencontres citoyennes – collaborations avec des relais du territoire pour mener à bien le projet – actions de réflexion sur les concepts d'identité et de citoyenneté.

Le projet a touché une majorité des comités de village actifs sur la commune, puisque neuf comités ont choisi de participer au projet de création des panneaux : Jusleville, Oneux, Polleur, Mont, Jevoumont, Becco, Hodbomont, Spixhe, Sassor. Il n'est pas exclu que d'autres comités se rallient au projet.

Pour organiser la réflexion et la conception des panneaux, ces comités ont organisé plusieurs rencontres. Celles-ci ont pris différentes formes (réunion en comités, rencontres avec des personnes ressources du village, etc.).

### **Promotion du patrimoine historique, architectural, écologique et environnemental**

Les particularités locales des villages participants ont été mises à l'honneur à travers le projet : 6 légendes, une dizaine de monuments encore 42 photos représentatives des villages theutois s'affichent sur l'ensemble des panneaux, qui abordent par ailleurs une grande diversité de thèmes, comme le folklore, l'Histoire ou la nature.

Ces panneaux ont été présentés au public pour la première fois avec l'exposition « En route », mise sur pied par l'ensemble de notre équipe, et visitable dans nos locaux du 15 février au 9 mars 2020.

Le lancement de cette exposition a eu lieu lors de nos Portes Ouvertes (conjointes à celle du CPAS et de la Bibliothèque de Theux) le samedi 15 février 2020 : une matinée qui a attiré près de 150 curieux. Un quizz-concours a permis de recueillir plus de 120 bulletins de participation.

**Dynamisme collectif** : comités-synergies entre comités- participation au sein des comités.

Les comités ont salué la poursuite d'un projet qui leur a permis la rencontre avec d'autres villages et l'envie de tisser des liens solides et durables avec ceux-ci.

Des réunions et de très nombreux échanges entre notre équipe et les comités, au cours de plusieurs mois de préparation, ont aussi permis de pérenniser les liens CC-comités. Plusieurs comités ont déjà formulé des idées de prolongement du projet.

### **Droits culturels rencontrés :**

La liberté artistique entendue comme liberté de s'exprimer de manière créative, la participation à la culture entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ; le droit de participer à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle.

---

<sup>14</sup> Voir articles de presse en annexe.

## Exemples de panneaux didactiques réalisés<sup>15</sup>

### THEUX



**UN BRIN D'HISTOIRE**

Ce petit village charmant se situe entre Jevoumont et Mont. On y accède via Mont par une route qui s'éclate en un éventail de chemins de campagne. Isolé au bout de sa route sans issue, le village surprend par son calme et son authenticité.

C'est aussi un hameau chargé d'anecdotes qu'il est bon de se faire raconter au détour d'une rencontre... Entrez et faites-vous conter l'histoire de « La comtesse qui a perdu ses pièces », « La buse qui abuse », « La cloche sur la caboche » et bien d'autres...

Le village pittoresque étagé au flanc du coteau possède un vrai château. Dans la propriété, à côté des étangs, on élève en 1822 un moulin à farine dont on peut encore voir la grande roue hydraulique. En 1883, une belle chapelle néo-gothique est érigée à proximité du château. Elle est maintenant connue sous le vocable de « Chapelle de la Sainte-Croix ». La fête annuelle porte également ce nom et a lieu chaque année, le troisième dimanche de septembre. En plus de son château, Hodbomont nous présente de nombreuses petites habitations et une charmante chapelle de dévotion, dédiée à Sainte Geneviève.

Au détour du chemin vers Jevoumont, apparaît le lieu-dit « Al Machine » appelé ainsi car autrefois se trouvait une exploitation de minerai de fer. Les prairies avoisinantes portent encore les noms de « les minieres » et « trawé terre ». Ces mines étaient toujours florissantes vers 1850, on y installa une machine à vapeur, d'où le nom du lieu-dit.

### HODBOMONT

Hodbomont, dont les maisons sont étalées en jardins jadis beaucoup moins accessibles, obligeait ses habitants à transporter leurs denrées comestibles ou autres à l'aide de « hottes et de bots » d'où Hotte – bot – mont, d'après l'étymologie populaire.

### SIGNIFICATION DU BLASON

Sur le blason du village apparaissent les éléments clés de celui-ci : les chemins sinueux dans la campagne verdoyante, la Chapelle le Moulin et tout le dégagement visuel sur le ciel, offert par l'architecture à flanc de coteaux.





Une illustration de l'ancien château de Theux au 19<sup>ème</sup> siècle. Le château a été détruit en 1870. Les photos ont été prises en 2016.

### THEUX



**UN BRIN D'HISTOIRE**

L'histoire de ce village, à vocation agricole, a traversé les siècles de manière paisible. Comme à Marché, les habitants de Sassor et de Sasserotte devaient assurer la garde du château. En contrepartie, ils recevaient les mêmes privilèges que Marché : exemption d'impôts et sauvegarde contre le stationnement et les réquisitions de militaires étrangers.

Sasserotte sortit très vite de l'anonymat grâce à ses ressources métallifères. Une mine de fer y existait déjà au 15<sup>e</sup> siècle. En 1576, on créa une société pour l'exploitation et la fabrication du soufre. En plus des puits et des galeries d'extraction, on y avait installé une petite usine pour le traitement des minerais et la distillation du soufre.

Le village se caractérise par ses fermes munies de leur imposant « tchéri », (auvent capable d'abriter une charrette de foin). Dans une prairie toute proche, on peut observer le plus grand noyer de la commune.



### SASSOR-SASSEROTTE

Le village de Sassor situé au-delà du château de Franchimont est facilement accessible depuis Marché. Son nom tire son origine du vieux français « saus » signifiant saute. Il désigne un lieu planté de saules, une saussaie. Ce nom apparaît pour la première fois en 1318 sous les formes « sassure » puis, en 1332, « saussure ». Sasserotte est déjà cité en 1318. Il s'agit probablement d'un diminutif de Sassor (Sassor-Petite I).

### SIGNIFICATION DU BLASON

**SANS-SOUCI** : Un petit trappel aux premiers villageois qui ont organisé la fête du village avant 1930 et souhaitaient donner un nom à leur comité : les Sans-souci.

**L'ÈVE QUE** : En 1285, l'ancien Prince Evêque de Liège se heurta aux troupes franchimontoises et décéda sur les bords du petit ruisseau traversant Sassor. Le Pré du Prince Evêque est alors devenu le Pré de l'Evêque.

**LES BRANCHES DE SAULE** : Sassor signifie « saule » car la terre du hameau, défrichée au 12<sup>ème</sup> siècle, était plantée de saules. « Saule » se dit « sauceira » en latin.

**L'EAU** : Fait allusion au ru traversant le village.

**LE FOND ORANGE** : Couleur des fleurs de souci (petit clin d'œil à Sans-souci).





Une illustration de l'ancien château de Theux au 19<sup>ème</sup> siècle. Le château a été détruit en 1870. Les photos ont été prises en 2016.

<sup>15</sup> Les autres visuels de panneaux se trouvent en annexe.

## D/ EN ROUTE, LE PARCOURS

En juin 2021, soucieux de maintenir le dynamisme des comités de village et de poursuivre notre projet, l'idée de créer un parcours festif itinérant allant de village en village fut émise par le conseil d'orientation<sup>16</sup>. Au vu des difficultés rencontrées par la pandémie, il fut toutefois décidé de démarrer ce projet en réalisant une brochure reprenant des promenades reliant les villages avant d'espérer pouvoir mettre en place d'autres étapes plus rassembleuses dans les années à venir<sup>17</sup>.

### Evaluation qualitative et quantitative

C'est avant tout le pan de la transmission qui fut dès lors ciblé par cette incise. Réalisée grâce au soutien précieux d'un citoyen arpentant nos contrées quotidiennement, la brochure fut distribuée durant l'été par le biais de l'office du tourisme local. A ce jour, il est assez complexe d'en évaluer l'impact mais cette étape (réalisable malgré les contraintes) nous semblait essentielle afin de ne pas passer une année sans faire vivre le projet « En route ».



*Brochure « Parcours des blasons » éditée en juin 2021*

<sup>16</sup> PV CO 09-06-2021 en PJ.

<sup>17</sup> Se référer au projet culturel 2024-2028.

## Conclusion

Le chapitre consacré à l'évaluation de ce projet est dense. Il nous semblait toutefois nécessaire de le faire tel au vu de l'ampleur prise au sein de la population par les différentes propositions de cette opération. Opération qui de surcroît a pu vivre et évoluer malgré la pandémie et les inondations.

La conclusion est sans appel : nous ne pouvons en rester là et développerons la (les) suite(s) d'« En route » durant les années à venir. Sa particularité est également qu'il s'agit d'un processus évolutif permettant à chacun d'intégrer le projet à degré variable au niveau de son investissement. Ce à quoi nous tenons afin de permettre à chaque citoyen de pouvoir rejoindre « la route ».



*Aperçu des panneaux placés in situ*

Nous resterons toutefois attentifs dans notre continuité à ne pas uniquement cibler des comités déjà constitués mais à viser la population dans son ensemble le plus large. Ceci, afin de rassembler et fédérer la communauté autour d'un même dessein d'une part et révéler les consciences citoyennes d'autre part.

### 3/ OPERATION « BOOMERANG »

#### Remise en contexte

« [...] Les enquêtes [...] menées sur le terrain invitent à insister sur un autre effet possible de l'art [et la culture] à l'école dans la relation avec les parents : un effet médiateur. Non seulement les parents, grâce aux projets artistiques [et culturels] dans lesquels sont engagés les élèves, peuvent, comme les enseignants, découvrir leur propre enfant sous un autre jour et avec un autre regard, mais en éprouver de surcroît une certaine fierté, laquelle n'est pas sans effet sur la relation souvent ambivalente qu'ils entretiennent avec l'école et ses enseignants. Les dispositifs artistiques favorisent alors la rencontre des parents avec les enseignants sur un autre mode que le mode habituel, laissant chacun dans son rôle exclusif [...] Il existe bien un effet médiateur potentiel de l'art [et de la culture] à l'école. Encore faut-il que ce potentiel soit mobilisé. »<sup>18</sup>

#### Objectifs de l'opération

- **Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel** au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires.
- **Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne**, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement.
- **Accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif** au sens large.

#### Actions concrètes définies initialement afin d'atteindre les objectifs

- **Diffusion scolaire** : retourner systématiquement en classe avant et après le spectacle afin d'exploiter les pistes relatives au spectacle et d'envisager la sortie au théâtre en amont.
- **Ateliers scolaires** : Persévérer et maintenir les ateliers initiés depuis 2012.
- **Participation et intégration des instances de réflexion** : intégrer les conseils de participation des différents établissements partenaires.
- **Animations à destination des enseignants**
- **Proposition systématique d'une continuité extra-muros aux actions initiées dans le cadre scolaire**

#### Evaluation quantitative

Indicateurs	Valeur	2018	2019	2020	2021
Encadrement de la diffusion scolaire	Nombre	122	105	49	50
Représentations scolaires	Nombre	17	17	22	45
Elèves ayant vécu une représentation	Nombre	1875	1442	1589	1517
Ateliers scolaires organisés par le CCT, par an	Modules	18	6	20	8
	Séances	144	36	148	56
Présence de familles lors des événements culturels	Nombre	Non défini			
Développement d'actions prolongeant les ateliers en classe en dehors du cadre scolaire	Nombre	1	1	1	1

<sup>18</sup> Kerlan A. & Langar S., « Cet art qui éduque », Temps d'arrêt – Lectures, Yapaka.be, FWBxl, Juin 2015, p.33.

## Evaluation qualitative

### ***Diffusion scolaire et encadrement***

Nous nous situons avant tout dans la transmission et dans la capacité critique au vu des séances mises en place avant et après le spectacle avec les élèves. Nous sommes globalement satisfaits du fonctionnement et de l'intérêt porté par les enseignants à nos propositions. Une médiation pédagogique est donc en place par nos soins depuis la rentrée 2016 et ce, en complément des différents outils déjà suggérés et accompagnant nos propositions lors de la rentrée scolaire.

Les classes s'inscrivent au spectacle dans un projet global : une préparation au spectacle, la diffusion et une animation en lien après être venues au spectacle. Nos animateurs vont ainsi dans chaque classe avant ET/OU après le spectacle. Nous sommes surpris et satisfaits de ce dispositif. Ce dernier est toutefois chronophage.

Ces ateliers sont essentiels. Ils incitent d'une part les enfants à respecter le travail de tous en le comprenant et d'autre part, permettent d'instaurer un moment d'échanges et d'analyses de ce qu'ils pensent pour pouvoir expliquer clairement leur opinion à l'ensemble du groupe.



*Ici Baba – 23 & 24/10/2019*

En complément de nos différentes diffusions, nous avons pour habitude de mettre également en place ponctuellement des bancs d'essai.

Malgré la pandémie, tout le volet scolaire durant 2020 et 2021 fut en quelque sorte, le plus épargné au niveau de nos actions. L'année scolaire 2019-2020 se solda par un report (avril 2020, 1<sup>er</sup> confinement). Nous avons imaginé reprendre l'année scolaire 2020-2021 ordinairement mais notre capacité d'adaptation fut là aussi mise à rude épreuve. L'année débuta en effet « normalement » avec d'une part la demande d'une dérogation pour que les bac 1 (futurs enseignants de l'école Helmo) puissent assister à la représentation de Josette ensemble et d'autre part, des classes fermées qui annulèrent Pic Nic. Ensuite, les écoles ne purent plus sortir.

C'est précisément là que commença notre combat : pouvoir assurer en 2020-2021 un spectacle à toutes les tranches d'âge, quelle que soit la complexité de l'organisation et de la technique mais également le surcoût engendré. Par conséquent (et essentiellement en 2021), notre programmation fut adaptée et nous nous

rendîmes, grâce à la confiance des pouvoirs locaux et des directions d'école, dans les huit établissements scolaires fondamentaux et spécialisé présents sur notre territoire<sup>19</sup>.



*PicNic - scolaires 2020-2021 au sein des écoles*

### ***Ateliers scolaires***

Nous nous efforçons d'assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires et accentuons davantage encore notre participation au processus éducatif au sens large comme nous tenterons également de le démontrer via les actions « Sur les traces » et « Rocheux ».

#### **A/ Sur les traces – Devoir de mémoire**

Débuté en 2013, sous le nom « Devoir de mémoire » à destination des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> primaire des écoles présentes sur le territoire de Theux, ce projet prit au fil des ans diverses formes. Visites, projection, conférences, rencontres, chaque année des animations agrémentent l'atelier dont la finalité se déroule le jour de la commémoration de l'Armistice, le 11 novembre.

---

<sup>19</sup> Voir tableau « évaluation quantitative » ci-plus haut.



**Manifestation patriotique du 11 novembre 2018**

En 2019, nous avons à nouveau mené nos ateliers « Devoir de mémoire » avec six classes de sixièmes primaires d'écoles présentes sur notre territoire (sensibilisation au devoir de mémoire par le biais de différents processus et apprentissage de chants patriotiques repris ensemble lors de la cérémonie du 11/11). En réalisant ces ateliers, nous souhaitons sortir *extra-muros* des animations mises en place par nos soins *intra muros*.

Ainsi, la cellule familiale se retrouve intégrée au processus et la boucle initiée se clôture lors des manifestations patriotiques du 11 novembre et de la présence de tous en devoir de mémoire.



**Devoir de mémoire - 11 novembre 2019**

Etant donné l'apprentissage de chants patriotiques et commémoratifs chaque année, avec peu de possibilité de diversification pour l'animateur, la tranche d'âge ciblée restant similaire chaque année, l'atelier en devint redondant, tant pour l'animateur que pour certains des instituteurs/trices. La décision fut donc prise, de changer notre manière d'aborder ceux-ci dès l'année scolaire 2020-2021.

L'Armistice, c'est évidemment la commémoration du souvenir et du devoir du mémoire. Mais c'est aussi l'occasion de véhiculer un message de tolérance, de partager le bonheur et la chance de vivre dans un monde libre et en paix. C'est de ce constat que les animateurs ont réfléchi à une autre manière d'aborder ce sujet (adoptant notamment un roulement des niveaux des classes et une appropriation du cadre par le biais d'illustration jeunesse d'après-guerre (cinq ateliers) précédant la préparation à la cérémonie du 11/11 au monument (chant – trois ateliers)).

Les enfants ont manifesté, au cours des cinq ateliers liés à l'appropriation du cadre, un réel intérêt pour ces images. L'occasion d'aborder avec eux des notions telles que patriotisme ou propagande. Les ateliers se voulaient participatifs. Entre l'observation des images, leur décryptage et les discussions autour de celles-ci, chacun était invité à intervenir tout le long.

En 2020, c'est le chant « La tendresse » de Bourvil qui fut appris et chanté par les élèves. Une chanson intemporelle au message positif et optimiste dans ces temps si bouleversés. Le choix de ne pas apprendre les chants patriotiques habituels aux enfants étant délibéré. L'animateur propose ainsi de les ouvrir et les sensibiliser à la thématique à travers un message aux antipodes de la réalité dure et cruelle de la guerre.

La présence au monument le 11 novembre est essentielle. En effet, il s'agit de la finalité de l'atelier et ce moment est généralement empli d'émotions et attendu par les élèves ayant été sensibilisés au devoir de mémoire. Or, vu les mesures sanitaires en novembre 2020 dues à la seconde vague de la pandémie, nous avons rapidement été informés que le rassemblement au monument aux morts du 11 novembre ne serait pas permis.

Rapidement, décision fut prise de tout de même « laisser une trace » de l'atelier, l'animateur se rendant à nouveau dans chaque classe afin d'enregistrer les élèves. Ces enregistrements furent ensuite compilés, superposés afin d'obtenir un chœur de plus de 120 élèves, avec ses imperfections mais surtout avec une réelle sincérité ! Un résultat très satisfaisant. Cet enregistrement fut diffusé sur les ondes de Radio 4910 (radio locale) et sur notre site internet également.

Profitant d'une correspondance déjà existante entre le Belvédère (maison de repos) et l'Ecole libre de Theux, l'animateur proposa d'aller interpréter le chant appris devant les pensionnaires de la maison de retraite. C'est donc sur le parvis de l'établissement que les deux classes de 5<sup>ème</sup> année de l'ELT se produisirent face à des pensionnaires ravis. Un moment rempli de tendresse et réellement émouvant.



**« La tendresse » (Maison de repos « Le Belvédère ») - Novembre 2020**

Suite à cette expérience, l'animateur pris contact avec les deux autres homes de la commune afin de pouvoir réitérer l'expérience avec d'autres élèves. C'est ainsi que l'école communale de Theux interpréta le chant devant les pensionnaires émus et souriants du Home Franchimontois, tandis que les élèves de l'école communale de Jusleville allèrent au home Sainte Joséphine.

Malgré cette situation inédite en cette année marquée par la pandémie, le projet fut mené à bien, avec une finalité certes différente mais tout aussi riche. Et pourquoi pas pérenniser ces échanges écoles-maisons de repos ?

En 2021, l'atelier put être organisé de manière habituelle et la finalité du 11/11 put également avoir lieu.



**« Valeureux liégeois » - 11 novembre 2021**

#### Droits culturels rencontrés :

La liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir ; l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique et intellectuel ; la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ; la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels ; le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.

## **B/ Ateliers « Archéorocheux »**

Dans un cadre scolaire, le site du Rocheux offre une réelle richesse thématique. Par exemple, il présente un intérêt géologique avec la présence de nombreux minerais ou encore un intérêt du point de vue de la biodiversité avec l'existence d'une faune et d'une flore métallifères. Parmi cette multitude de sujets, c'est à travers celui de l'archéologie que l'animatrice a choisi d'appréhender le lieu, singulièrement marqué par un bon nombre de vestiges issus de l'exploitation minière passée. Le métier d'archéologue, bien souvent affublé d'une série de croyances à déconstruire, passionne tout particulièrement les enfants. En outre, l'animatrice possède un diplôme d'archéologue et donc, une bonne connaissance du sujet.

### ***Capacité critique***

Une énergie particulière a été accordée à l'éveil de la capacité critique aux cours de ces ateliers. Par la forme, ils s'éloignaient d'un modèle « ex cathedra » pour permettre autant que possible aux enfants de s'exprimer, de partager leurs questions et réflexions. Sur le fond, ils visaient à les sensibiliser progressivement à l'intérêt d'un site tel que le Rocheux. Cette sensibilisation s'est faite par la découverte du métier d'archéologue (accompagnée de la déconstruction de nombreux stéréotypes) qui a immanquablement initié une réflexion sur l'importance du passé et du patrimoine local : pourquoi cherche-t-on à le découvrir, le comprendre et le préserver ?

### ***Démocratie culturelle / expérimentation***

D'une façon générale, ce projet pédagogique a suscité une belle curiosité, tant chez les enfants que chez les instituteurs. Si lors de la conférence et la balade, nous avons constaté qu'un certain nombre de participants avaient connaissance du Rocheux, ce n'était absolument pas le cas auprès du jeune public, qui a eu l'occasion de découvrir tout un pan inconnu de son territoire.

Les ateliers étaient avant tout participatifs, ludiques, plongeant les élèves dans une démarche active. C'est en manipulant, fouillant, dessinant, observant, qu'ils se sont à la fois vus enrichir leur connaissance de la commune, tout en découvrant le métier d'archéologue.

Certaines classes ont également eu l'occasion de se rendre au Rocheux. Nous regrettons toutefois que l'ensemble des classes n'aient pu profiter de de cette visite, qui représentait une réelle plus-value dans l'appréhension sensorielle et cognitive du site.

### ***Capacité de reliance / vivre ensemble***

Les ateliers donnaient l'occasion aux élèves, autant que possible, de s'exprimer et ont été menés dans le respect et l'écoute de chacun, sur base des lignes de conduite déjà instaurées dans les classes. De plus, ils étaient axés sur la découverte d'un passé partagé, éveillant l'esprit d'une communauté. Nous espérons en outre que cette découverte et appropriation du Rocheux dépassera les bancs de l'école pour faire naître des discussions entre élèves, parents ou grands-parents, renforçant les liens d'une population particulièrement fière de son histoire et de son passé. Ce qui rejoint les objectifs de l'opération « Boomerang ».

### Droits culturels rencontrés :

La liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir ; l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment physique, géographique et intellectuel ; la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ; la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels ; le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle, le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures.

### Conclusion

Les pans « diffusion et ateliers » furent accomplis dans une envergure totale durant les années 2018 à 2021, ce dont nous sommes fiers au vu du contexte connu. Les collaborations entre la Culture et l'Enseignement sont bien effectives. Le rayonnement extra-muros et l'intégration des différents conseils de participation voire les animations à destination des enseignants ne purent toutefois pas être développés. Nous serons attentifs à ces différents points dans notre projet d'action culturelle global défini ci-après afin d'améliorer davantage encore notre présence sur le terrain car l'enjeu qui nous préoccupe concerne un panel de la population important et renouvelé chaque année.



*25/02/2021 - Bord de scène après une représentation de « La classe des mamouths »*

### 2.1.3. Synthèse critique, qualitative et conclusions

Les années 2020 à 2022 furent, comme notamment exprimé dans les éléments de contexte, extrêmement complexes sur notre territoire. Malgré cela, le Centre Culturel a veillé à poursuivre contre vents et marées les objectifs qu'il s'était fixés et la pertinence des opérations mises en place dès 2018 s'est révélée réelle et en parfaite correspondance avec les enjeux définis.

Nous estimons, grâce aux opérations évaluées précédemment, avoir fait progresser l'exercice effectif à titre individuel et collectif du droit à la culture par les populations de notre territoire, à savoir augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination, et d'action via les démarches participatives tant dans nos actions de base que dans nos trois opérations-phares. Nous avons veillé à associer les opérateurs du territoire à la conception et la conduite de nos projets. Nous sommes en décroisement perpétuel, par ce biais entre autres.

En conclusion, les points forts de notre action sont tant l'implication citoyenne, notre volonté permanente d'être en mouvement, en réflexion et partie prenante de tous projets émergents sur notre territoire que la diversité de nos pratiques. A contrario, notre point d'attention pour les années à venir sera de ne pas nous focaliser uniquement sur les acteurs répondant présents à nos actions mais de sans cesse tenter d'élargir le champ d'action en rendant le citoyen acteur et en réveillant les consciences citoyennes.

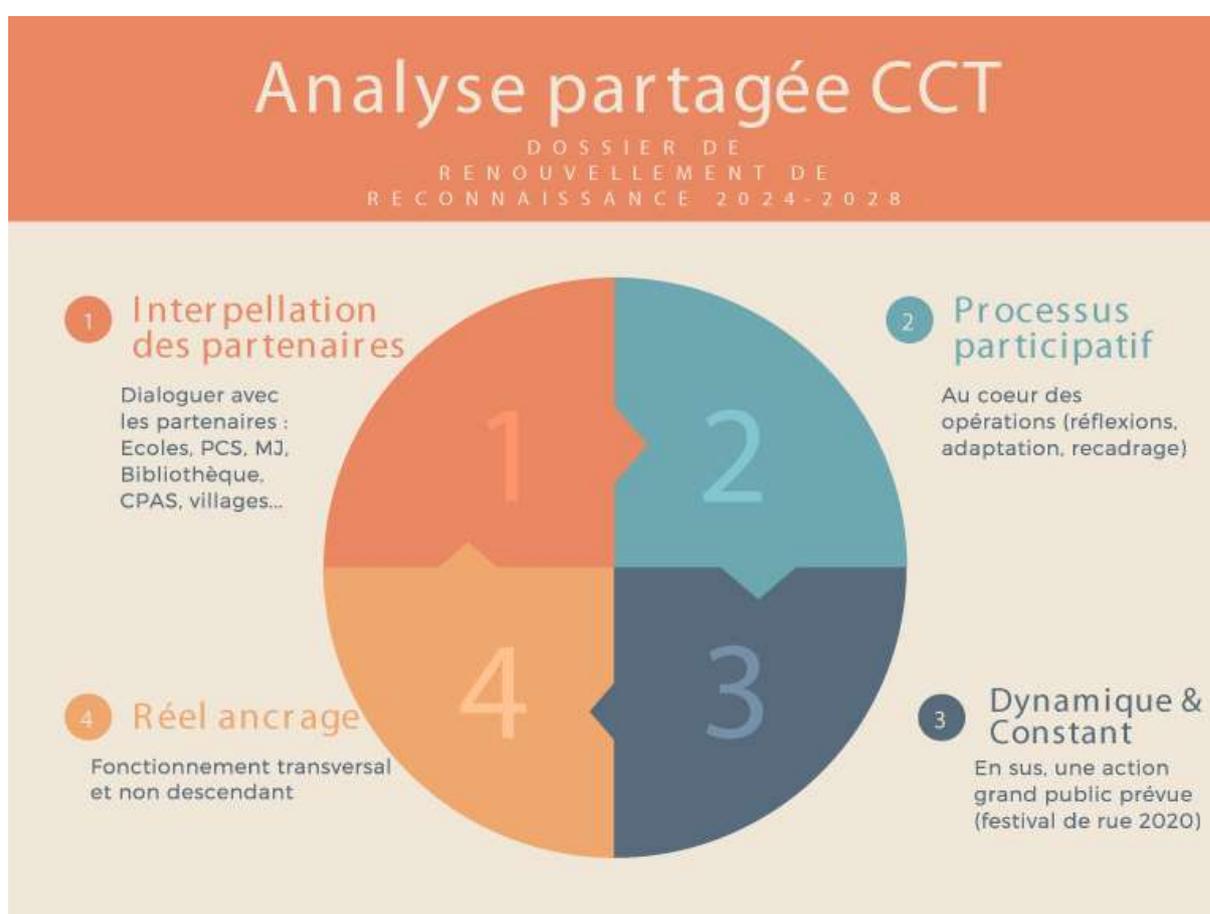


## 2.2. Rapport de l'analyse partagée du territoire

### Démarche initiale

Afin d'effectuer le bilan de notre territoire, nous avons envisagé d'une part d'interpeller les partenaires avec qui nous travaillons au quotidien – ce qui fut réalisé en individuel<sup>20</sup> au vu du contexte pandémique. D'autre part de réaliser des actions au sein de la population tout comme nous l'avions fait en 2015. Malheureusement, ce processus prévu au printemps 2020 fut mis à mal par la pandémie et notre plan initial devint irréalisable. L'année 2021 fut double peine avec les inondations qui s'abattirent notamment sur notre commune.

Nous souhaitons donc mettre en avant, dans ce chapitre, le processus participatif constant dans lequel nous sommes ainsi que l'ancrage réel de nos actions au sein des écoles, de la bibliothèque, des villages et de la population theutoise<sup>21</sup>.



### Processus participatif constant

La commune de Theux est riche de cinq écoles communales (maternelles et primaires), une école libre (maternelles et primaires), une école libre à Oneux (maternelles uniquement), ainsi qu'une école d'enseignement spécialisé « Les Ecureuils ». Nous nous rendons quasiment mensuellement au sein de chacun de ces huit établissements par le biais de projets de diffusion (et animations les encadrant), d'ateliers à la

<sup>20</sup> Rencontres individuelles avec les opérateurs reconnus (bibliothèque et maison des jeunes) au cours du printemps 2021 mais également avec le PCS, le CPAS et la responsable communale de l'accueil temps libre.

<sup>21</sup> Rapport de l'analyse partagée acté en CA le 01/06/2021 (voir annexe).

demande ou programmés par nos soins. Nous faisons actuellement partie de deux conseils de participation et portons la casquette de référent culturel sur notre territoire. En juin 2021, nous avons invité les écoles qui le souhaitaient à nous rencontrer communément avec la bibliothèque afin d'établir le bilan de nos collaborations et d'entendre leurs souhaits. Quatre écoles répondirent à l'appel, ce qui donna lieu à des tables rondes avec à chaque fois en présence un animateur Centre Culturel et une animatrice Bibliothèque. Les équipes éducatives exprimèrent leur satisfaction concernant les démarches entreprises par nos deux structures et manifestèrent leur volonté de poursuivre les partenariats en place tout en les accroissant davantage encore.

L'enseignement secondaire est quant à lui représenté par l'Institut Saint-Roch à Marché et l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique à La Reid. Nous venons, au printemps 2022, d'intégrer le conseil de participation de ce dernier et sommes à l'écoute des demandes des deux établissements. Nous fonctionnons davantage à la carte avec le secondaire bien que le contact soit régulier.

Niveau enseignement supérieur : Helmo Saint-Roch, situé à Marché, forme de futurs instituteurs primaires tandis que le bachelier d'agronomie du réseau des Hautes Ecoles de la Province de Liège se situe à La Reid. Nous sommes en lien étroit avec Helmo et soutenons entre autres annuellement<sup>22</sup> leur projet lié à l'expression (intervention de notre animatrice théâtre, proposition de visionnement avec l'enseignement primaire, accueil dans nos locaux).

Présente sur notre territoire, une bibliothèque communale (située jusqu'au 14 juillet 2021 au rez-de-chaussée des locaux principaux du Centre Culturel) disposant d'une antenne à La Reid et d'un dépôt scolaire à Jusleville (devenu actuellement la bibliothèque principale suite aux inondations 2021). Nos liens avec la bibliothèque étaient donc jusqu'il y a peu journaliers. Nous menons ensemble des projets réguliers (mise en son du concours de nouvelles par le biais des ateliers théâtre ados, mise en place d'expositions jeune public et animations communes en rapport, etc.), nous nous soutenons mutuellement. Nous faisons partie du conseil de développement de la lecture publique.

Situé également dans le même bâtiment que le CPAS et le PCS depuis 2019, nous travaillons en lien avec ces derniers (noël solidaire, journée bien-être, portes ouvertes, etc.) mais depuis près d'un an, le travail qui leur incombe est devenu colossal (lié aux inondations et à l'arrivée de réfugiés ukrainiens) et laisse peu de place au développement de nouveaux projets communs.

Theux dispose aussi d'une maison des jeunes ayant trois lieux d'implantation : La Reid, Theux (antenne actuellement inopérante suite aux inondations) et Polleur. Nous sommes en étroite collaboration avec leur équipe (projet Pixel, échange d'animateurs, production de leur groupe de jeunes lors de première partie de concerts, etc.).

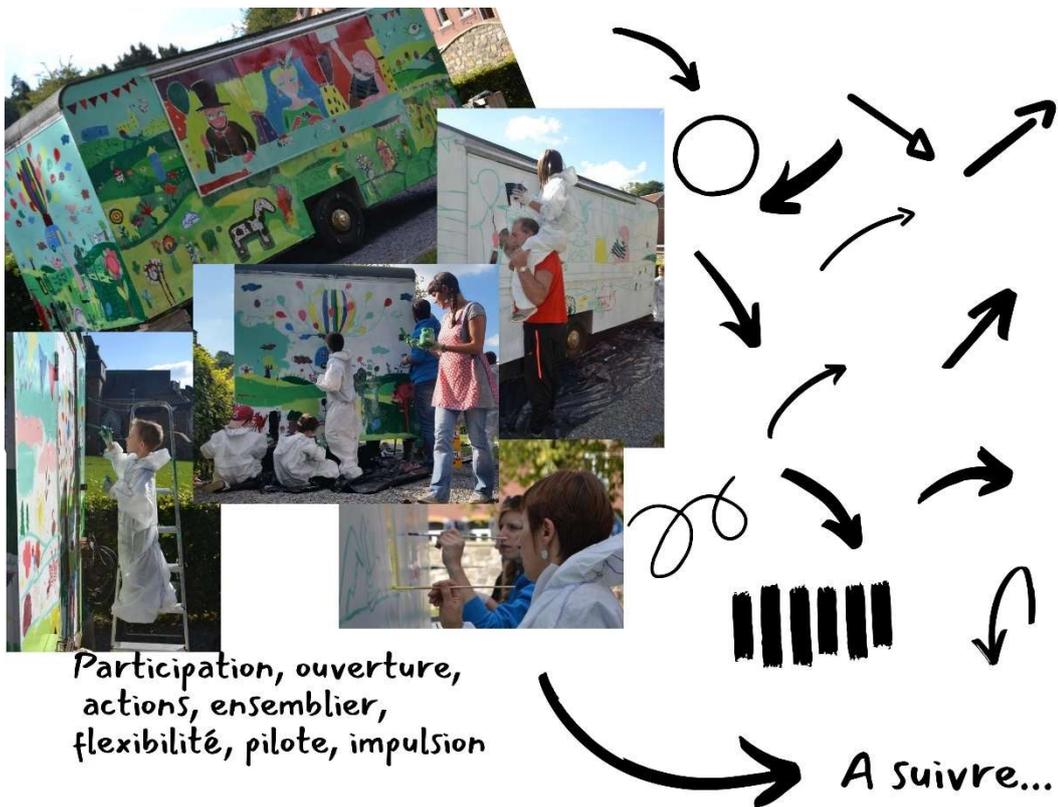
Nos échanges avec la population sont permanents. Theux est une commune vivante où tout est prétexte à la rencontre. Toutefois, il est évident que les deux dernières années furent aussi une mise à l'épreuve pour notre équipe avide justement de contacts sociaux. Ce que nous avons à cœur de mettre en avant est d'une part le fonctionnement transversal et non descendant de nos activités et d'autre part, le processus participatif au cœur de nos opérations. La dynamique avec les villages le démontre notamment, l'évaluation du projet « En route » et sa future évolution en étant le reflet.

Le projet qui devait être mis en place au printemps 2020 répondait à l'intention de poursuivre l'analyse partagée initiée en 2015. Pour rappel, en 2015, l'analyse partagée avait notamment intégré la création d'une

---

<sup>22</sup> Comme ce fut encore le cas en février 2022.

fresque collective sur la roulotte parcourant les événements theutois. Entretemps, au-delà de la frustration de ne pas avoir pu continuer cette fresque (tout en intégrant justement les informations pertinentes de notre territoire issues de l'opération « En route ») pour cause de pandémie, notre roulotte a été engloutie par les flots. Résilients, nous souhaitons redémarrer le projet globalement. A l'heure d'écrire ces lignes, le Centre Culturel a fait l'acquisition d'une nouvelle caravane, souhaitant utiliser cette dernière comme vecteur afin de pouvoir vivre avec la population au-delà des partenaires, un partage analysé.



En conclusion, malgré les difficultés communiquées (annulation d'opérations culturelles, travail en visio suite au contexte sanitaire, difficultés liées aux inondations sur le territoire, etc.), nous souhaitons dans ce chapitre mettre en avant la dynamique permanente de notre territoire et le rôle de connecteur pris en charge par le Centre Culturel. La mobilisation de la population est constante, la confiance en l'opérateur que nous sommes est quant à elle prégnante. Ainsi, bien que ces dernières années aient mis à mal nos points forts (présence constante sur le territoire, liens sociaux et mise en réseaux, contacts permanents avec les partenaires, *insuffleur* d'actions culturelles, fédérateur du maillage territorial), nous n'avons pas lâché la barre du navire et encore moins ses voyageurs en demeurant au plus près d'eux.

## **2.3. Le projet d'action culturelle<sup>23</sup>**

### 2.3.1. Identification des dimensions culturelles des enjeux de société retenus

Notre auto-évaluation et nos rencontres avec les partenaires nous confortent à poursuivre le processus entamé en gardant les deux enjeux définis. Malgré tous nos efforts, notre contrat-programme ne fut pleinement réalisé qu'en 2018 et 2019. Il est donc incontestablement prématuré d'envisager repartir d'une page blanche. Nous souhaitons toutefois réorienter certaines de nos opérations afin de correspondre au mieux aux attentes du territoire.

#### **Rappel des enjeux**

##### Enjeu 1

« Nous, Centre Culturel de Theux, voulons contribuer à la valorisation et la préservation des particularités territoriales et culturelles constituant les richesses de notre commune tout en voulant éviter le repli identitaire. Dans ce sens, nous souhaitons conforter les initiatives citoyennes en rapport, en les faisant évoluer vers plus d'ouverture et de participation. »

##### Enjeu 2

« Pour intensifier les alliances avec les établissements scolaires fondamentaux, nous, Centre Culturel de Theux, voulons contribuer à l'évolution du lien formel « culture-école » en présence sur notre commune en le transformant en mouvement participatif. »

Dans le but de pouvoir déterminer des hypothèses d'actions relatives à ces derniers, nous avons décliné ces deux enjeux en volets (objectifs).

##### *Enjeu 1*

###### Volet 1

Permettre aux citoyens d'identifier, de s'approprier le patrimoine matériel et immatériel de notre commune dans un objectif de partage de ce dernier.

###### Volet 2

Rassembler la communauté et initier une réflexion chez les citoyens quant aux raisons de leur investissement associatif et ce, dans une optique de sensibilisation, de dialogues et de rencontre de et avec l'autre.

##### *Enjeu 2*

###### Volet 1

Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires. Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement. Par conséquent, accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif au sens large.

---

<sup>23</sup> Validé par l'assemblée générale du 07/06/2022 (voir PV en annexe).

### 2.3.2. Description du projet d'action culturelle générale

L'action culturelle générale d'un Centre Culturel intègre les trois dimensions suivantes :

- Des opérations culturelles déjà existantes et auto-évaluées de manière dynamique et permanente ;
- Une offre d'activités et de services justifiés par la réalité du territoire et les missions d'un Centre Culturel ;
- Une ou plusieurs opération(s) culturelle(s) concrétisant les enjeux issus de l'analyse partagée.

Notre plan d'action culturelle générale est construit en préservant les acquis positifs de notre fonctionnement antérieur et complète par conséquent l'offre reprise dans notre socle d'activités de base.

#### **OPERATIONS CULTURELLES RECURRENTES ET SERVICES**

Ces opérations sont en effet décrites et évaluées au fil des ans dans nos rapports annuels. Elles ne sont pas nécessairement en lien direct avec les enjeux dégagés préalablement mais il nous semble pertinent de les maintenir au vu de l'évaluation positive qui en a découlé d'une part ; au fait, qu'elles concourent au maintien des droits culturels sur le territoire d'autre part. Dans l'optique de nous laisser une marge de manœuvre pour les cinq années de notre futur contrat-programme, ce fonctionnement sera présenté de manière très succincte.

Suite aux bouleversements de ces dernières années, nos opérations culturelles récurrentes ne purent toutes avoir lieu durant la période de notre contrat-programme (ou eurent lieu très ponctuellement et non régulièrement comme souhaité). Aucune opération n'est donc abandonnée (Section Taskin, Semaine de la musique, Festival de rue, Diffusion Jeune Public, Tout public, Expositions, Ateliers, Stages). Comme celles émanant de nos enjeux, elles relèvent en effet des lignes de force de notre projet d'action culturelle. Elles permettent à la population de nous identifier comme Centre Culturel et autorisent la convivialité, le développement du lien social, le divertissement, le loisir ou la découverte culturelle. Activités d'accueil ou de rencontres, actions festives, ludiques ou récréatives, voyages et excursions, balades, visites guidées, ateliers créatifs, etc. sont attendus par la population et feront donc bien partie de notre projet 2024-2028.



*Festival de rue - 17 avril 2022*

Une série de services (tels qu'une aide logistique, la mise à disposition d'espaces pour les associations, collectifs, la gestion du club des aînés, le soutien administratif aux troupes d'amateurs, la gestion des animations lors de la foire médiévale) par lesquels le Centre Culturel rencontre une partie des finalités que lui assigne le décret<sup>24</sup> seront maintenus et développés en fonction des besoins se manifestant durant la période susmentionnée.

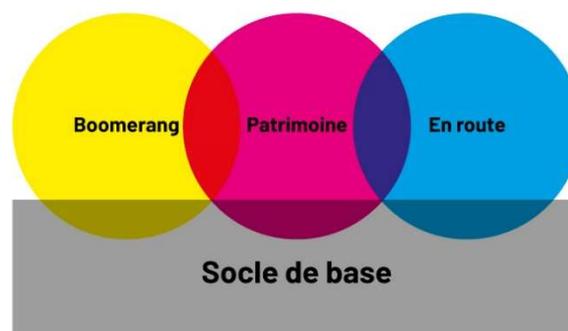
Poursuivant l'objectif d'intégrer différentes fonctions (création et créativité, animation, participation, diffusion, vie associative, médiation culturelle et patrimoine, etc.) dans un projet cohérent traduit en opérations culturelles, nous avons cherché à articuler et coordonner ces dernières (récurrentes ou non) avec nos partenaires.

### **TROIS OPERATIONS CONCRETISANT NOS ENJEUX**

Viennent ensuite les opérations découlant directement de nos enjeux, qui, elles, seront davantage détaillées. Ces trois opérations ont été imaginées et verbalisées suite à des séances de brainstorming du conseil d'orientation lors de l'établissement de notre précédent dossier. Elles ont été respectivement peu ou fortement développées ces dernières années. L'opération « Rocheux », suite à son évaluation menée par l'équipe et le conseil d'orientation a été totalement reliftée et affinée afin de répondre davantage encore à l'enjeu duquel elle découle et sera donc rebaptisée « Patrimoine ».

Nous avons été attentifs dans la déclinaison de nos enjeux en actions à la mise en valeur de la complémentarité existante entre les opérateurs actifs sur notre territoire. A la lecture de ces opérations, certains partenariats sembleront donc évidents ou seront détaillés dans le point suivant, d'autres encore seront construits lors de la poursuite des actions.

Dans ce plan global, nous cherchons encore et toujours à réancrer le Centre Culturel dans notre territoire, à renforcer davantage encore notre position de médiateur culturel<sup>25</sup> mais également à ce que le droit à la culture de chaque citoyen puisse être exercé dans une perspective d'égalité et d'émancipation.



### **Centre Culturel de Theux**

<sup>24</sup>« Favoriser le plaisir des populations de la découverte culturelle par les pratiques qu'il[s] déploie[nt] » (D. 21-11-2013 ; Section II, Art.2, §3).

<sup>25</sup> « L'action du Centre Culturel augmente la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives. » (D. 21-11-2013 ; Section II, Art. 2, §1).

## 1/ OPÉRATION « PATRIMOINE »<sup>26</sup>

### Mise en contexte

La richesse du patrimoine matériel et immatériel theutois s'avère non négligeable. En ce qui concerne notre opération « Rocheux », il a donc été décidé suite à l'évaluation de cette dernière d'élargir le point de vue.

Si le Rocheux est un site qui a joué un rôle important dans le développement de Theux, il n'est pas la seule trace du passé industriel de notre entité. Dans le village d'Hodbomont par exemple, le lieu-dit « Al Machine » où se trouvait autrefois une exploitation de minerai de fer et où une machine à vapeur fut installée, d'où le nom du lieu-dit. A La Reid, le Chafour, réputé pour être l'ancienne maison natale du Géant Bihin, est également une ancienne carrière de roche calcaire jadis exploitée en bancs verticaux. Sassor et Spixhe ont, eux aussi, un passé teinté de mines et forges dont les seuls témoins restent aujourd'hui les écrits et l'iconographie.

Mais les lieux d'exploitation industrielle ne sont pas les seules composantes de notre patrimoine. D'autres richesses, qu'elles soient architecturales, culturelles ou encore naturelles, ont également participé à la particularité de notre territoire. Le vieux pont romain en moellons calcaires à Polleur, la ferme de la Dîme datant du 17<sup>e</sup> siècle au centre du village de Jevoumont, les exploitations agricoles en moellons de grès du 18<sup>e</sup> siècle à Mont, l'église Saint-Georges à Oneux et sa tour « bonhomme » en sont quelques maigres exemples, choisis tout particulièrement pour illustrer l'étendue du patrimoine sur notre commune.

Après avoir entamé la très spécifique opération « Rocheux », il nous paraît aujourd'hui primordial de replacer la diversité géographique au cœur de nos actions. Repenser les choses de façon plus globale peut assurément nous permettre d'inclure davantage de citoyens dans un projet qui se veut fédérateur.

Il va sans dire que l'élargissement de notre focus s'accompagne d'un travail plus conséquent, de longue haleine, qui ne pourra se nourrir qu'à travers la mobilisation de forces vives du territoire. Partenariat avec la commune, la bibliothèque, le RSI, les citoyens et diverses ASBL nourriront nos actions et permettront d'offrir un rayonnement large de notre opération désormais intitulée « Patrimoine ».

### Objectifs de l'opération

Bien que le focus de l'opération « Rocheux » soit élargi, nos objectifs restent sensiblement les mêmes. La mise en valeur des éléments patrimoniaux qui parsèment les villages de notre commune vise à permettre à la population une appropriation ou réappropriation de ceux-ci. Une action qui renforce l'identité collective et la cohésion du territoire.

Il est donc important, dans le cadre de la réalisation de ce projet, de conserver la stratégie énoncée pour l'opération « Rocheux », que l'on peut rappeler ici :

**Intégration dans le paysage environnant :** les options de mise en valeur doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique plus large de gestion de l'espace, soucieuse d'harmoniser les différentes fonctions du milieu (économie, logement, mobilité, culture et loisirs, etc.) sans rompre les équilibres préexistants au niveau local, périphérique ou global.

---

<sup>26</sup> L'opération « Patrimoine » entend répondre au volet 1 de l'enjeu 1 mais par ses déclinaisons d'actions elle répondra également à l'enjeu N°2.

**Appropriation par la collectivité** : les options de mise en valeur doivent permettre à la collectivité de s'approprier le projet, par la création de partenariats entre acteurs économiques, touristiques et culturels, par l'implication des usagers dans la formulation des choix essentiels, par le renforcement de l'identité collective et la valorisation de l'image du milieu.

**Perspective de développement durable** : les options de mise en valeur doivent s'inscrire dans un projet de développement soucieux de répondre aux besoins actuels des usagers sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ; le projet en gestation doit donc s'appuyer sur des principes structurants qui garantissent la protection de l'objet archéologique en tant que source de connaissance fragile et non renouvelable, dans un environnement évolutif.

#### Actions concrètes afin d'atteindre ces objectifs

##### **Dynamique artistique**

- Valorisation d'artistes locaux qui travaillent et puisent leur inspiration autour du patrimoine local afin de permettre au public de découvrir celui-ci par le biais de créations contemporaines.
- Valorisation directe du patrimoine par le biais d'expositions, de conférences, de balades-découvertes de notre patrimoine artistique ancien.

##### **Dynamique participative citoyenne**

- Présentation par les différents villages de leurs richesses patrimoniales propres (et profiter de l'opération « En route » dans ce sens).
- Offrir un cadre et un espace au grand nombre de passionnés amateurs locaux qui collectent des informations (il n'est pas rare que le CC soit interpellé par des citoyens sur un élément de notre patrimoine).
- Intégrer une dimension d'expérimentation culturelle en encourageant les citoyens à s'exprimer autour de leur patrimoine sous diverses formes artistiques.

##### **Projet pédagogique**

- Promouvoir le patrimoine historique, architectural, écologique et environnemental : mettre en valeur les éléments patrimoniaux, permettre une appropriation par les élèves de ces derniers et en transmettre la connaissance (et profiter de l'opération « Boomerang » dans ce sens).
- Inscrire les élèves dans une démarche d'éducation permanente : sensibiliser les jeunes à l'importance de leur passé, primordial dans la construction de leur propre identité, et au rôle qu'ils ont à jouer dans la transmission de leur patrimoine aux générations futures.

A titre d'exemple :

Proposer des ateliers « sur mesure » pour chaque école, en s'intéressant aux particularités propres du village dans lequel elle est implantée. La proximité des classes avec le patrimoine abordé permettrait plus facilement de sortir des murs de l'école, en se lançant dans des parcours-découvertes offrant également à la cellule familiale de vivre parallèlement ou ensemble de mêmes expériences culturelles (// Opération « Boomerang »).

## Conclusions et réflexions

L'opération Patrimoine s'avère être un réel vecteur de développement pour notre territoire (identité, cohésion, équilibre économique). En effet, une des forces du patrimoine aujourd'hui réside dans son ouverture sur le vivant, or c'est ce dernier qui nous préoccupe et qui est au cœur de notre plan d'action culturelle générale.

De surcroît, comme exprimé à plusieurs reprises de manière sous-jacente, nos trois opérations-phares seront davantage amenées à s'entrecroiser durant les années 2024 à 2028.

C'est à présent assez naturellement que l'équilibre entre les trois nous apparaît suite au travail mené durant les années précédentes.



*Le moulin banal*



*Le Perron*



*Les Dardanelles*



*Le Chaffour*

## 2/ OPERATION « EN ROUTE »<sup>27</sup>

### Mise en contexte

Un lien fort lie le Theutois à son village, ses campagnes et ses paysages. C'est notamment à travers son territoire et ses particularités, que ce soit la campagne, le patrimoine mobilier ou encore l'Histoire, qu'il forge son identité. Des richesses qui sont également propices à la rencontre et la convivialité.

C'est à partir de ce constat qu'« En route » est devenue l'une des trois opérations d'envergure décrites dans notre dossier de reconnaissance. Elle vise ainsi à proposer à la population, particulièrement fière de son passé et fortement impliquée dans le tissu associatif, des actions à la fois rassembleuses et riches en termes de réflexions sur l'identité et l'implication citoyenne.

**Un premier chapitre** du projet s'est ouvert avec la création de blasons par 13 comités de villages/quartier, aux couleurs de leur communauté. Un travail de réflexion qui a mêlé expérimentations, créativité et dynamisme collectif. L'action s'est clôturée en octobre 2018 par un grand rassemblement dans le centre de la commune, moment riche en échanges partagé par près de 500 Theutois.



Marquée par une forte implication citoyenne, l'opération « En Route » a donc été reconduite en 2019, s'ouvrant sur **un deuxième chapitre**. Toujours dans un élan collectif et créatif, les comités ont alors conçu des panneaux ludiques et informatifs dédiés à leur village et ses particularités locales. Après une exposition au Centre Culturel en février 2020, le fruit de leur ouvrage a été placé au cœur des villages où il renseigne les curieux des légendes, monuments, faits historiques ou encore richesses naturelles notables. Une brochure complémentaire, qui compile le contenu des panneaux et des propositions de balades à travers les villages, a également été éditée en 2021 (voir évaluation).

---

<sup>27</sup> L'opération « En route ! » entend répondre au volet 2 de l'enjeu 1.

Vu l'engouement de la population et l'ampleur prise par cette opération, nous pouvons dire que le projet « En route » a encore de beaux jours devant lui. C'est ainsi que nous envisageons aujourd'hui diverses possibilités d'actions futures et **un troisième chapitre**, sans doute loin d'être le dernier.

#### Objectifs de l'opération

**Inscrire la population dans une démarche d'éducation permanente** : Nos actions visent à la fois à soulever une série de questions et de réflexions identitaires, en regard du patrimoine local, mais également à permettre à chacun de découvrir l'identité collective locale et de se la (ré) approprier.

**Offrir à chaque citoyen diverses possibilités d'investissement personnel** : L'opération devra permettre un investissement à degré variable.

**Générer un dynamisme collectif** : la collectivité pourra s'approprier le projet dans le but d'atteindre le renforcement de l'identité collective.

#### Actions concrètes afin d'atteindre les objectifs

##### Evènements conviviaux :

- Inviter les comités à prendre la « **Route des blasons** » en se lançant dans une itinérance commune à travers les villages et à la découverte des panneaux. Dans un esprit convivial et festif, en journée ou en soirée, à vélo ou en caravane, l'évènement, qui laisse entrevoir de multiples possibilités, célébrerait l'investissement de chacun tout en créant un moment à la fois propice aux rencontres et aux réflexions sur les concepts d'identité et de citoyenneté.
- Imaginer **une journée festive de mise à l'honneur des villages theutois**, où chaque comité accueillerait visiteurs et voisins villageois de façon ludique et conviviale pour leur faire découvrir leur hameau. Un coup de projecteur sur les richesses de notre ruralité qui enclencherait à nouveau un processus créatif, d'expérimentation et une émulation positive entre les différentes entités theutoises tout en étant en lien avec l'opération « Patrimoine ».

##### Balades-découvertes :

- « En Route », c'est aussi un projet ponctué de collaborations avec des relais du territoire. Ainsi, la création de la brochure mentionnée précédemment s'est faite en partenariat avec Jean-Claude Debroux, un guide local très impliqué dans la vie associative theutoise. Proposer **des tours pédestres de Theux** animé par ce partenaire ou d'autres, suivant les itinéraires de la brochure « En Route » permettrait d'amener les habitants à s'approprier leur territoire en le parcourant et en l'éprouvant dans une mouvance collective.
- En plus de ces balades, nous pourrions également décider de nous appuyer sur des particularités locales paysagères et notamment l'une, très connue des Theutois, la fenêtre de Theux. La commune est en effet logée au creux d'une fenêtre géologique, suite à des phénomènes géomorphologique et géologique exceptionnels datant de plusieurs centaines de millions d'années. **Un parcours de la fenêtre de Theux** serait l'opportunité de rassembler les Theutois autour de cette particularité rare et même unique en Europe occidentale.

### Projet artistique :

- sublimer le territoire et interpeller la population par l'entremise d'un travail artistique. Dans ce but, une initiative artistique vue à Ry-Ponet (lieu de verdure entre les communes de Liège, Beyne-Heusay, Chaudfontaine et Fléron) nous semble fort inspirante. Dix promenades qu'offre le site sont jalonnées d'une douzaine de panneaux fléchés, semblables à des panneaux de signalisation, sur lesquels on peut lire des inscriptions poétiques. Fruit d'une collaboration artistique entre un poète et un photographe, ces œuvres, dont les mots s'ancrent dans la réalité du territoire, invitent à la découverte, au questionnement, et peut-être même à la réflexion philosophique.



Une action à transposer chez nous, en collaboration avec les comités de village et le RSI, pour donner l'occasion aux habitants de poser un regard neuf sur leur environnement, tout en les invitant au vagabondage, au sens propre comme figuré.

### Conclusions et réflexions

« En Route » vise à utiliser les richesses du territoire pour renforcer la vie associative theutoise, les liens intra et inter-villages au sein de la commune. C'est également une action culturelle fédératrice et participative autour de la ruralité qui vise à sensibiliser la population au patrimoine local et à susciter des réflexions autour de l'identité theutoise. En ce sens, elle rejoint indéniablement l'opération « Patrimoine ».

Insistons sur le dynamisme collectif qu'engendre l'opération « En Route » : l'une des grandes forces de ce projet est de susciter une réelle synergie dans et entre les comités, mais aussi auprès de la population theutoise en générale sur base d'une longue et étroite collaboration.

### 3/ OPÉRATION « BOOMERANG »<sup>28</sup>

#### Mise en contexte

Il existe bien un effet médiateur potentiel de l'art [et de la culture] à l'école. Encore faut-il que ce potentiel soit mobilisé. »<sup>29</sup> Dans cette optique, nous souhaitons poursuivre notre travail d'accroissement permanent du lien Culture-Ecole.

#### Objectifs de l'opération

**Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel** au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires.

**Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne**, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement.

**Accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif** au sens large.

#### Actions concrètes afin d'atteindre les objectifs

Comme expliqué de manière détaillée dans le chapitre consacré à notre auto-évaluation, la « diffusion » et les « ateliers scolaires » ont déjà largement été exploités dans notre contrat-programme et sont désormais des projets pérennes amenés à être réitérés au fil des années. Nous souhaitons dès lors mettre en avant dans notre plan d'action les pans suivants :

**Proposition systématique d'une continuité extra-muros aux actions initiées dans le cadre scolaire :** Poursuivre notre volonté de créer des liens entre nos différentes actions.

A titre d'exemple :

- Poursuivre les modules d'ateliers proposés dans différentes classes par une mise en lumière de ces derniers au grand public. Que cela soit par le biais d'une exposition, d'une publication, d'une proposition émanant des enfants et/ou des enseignants.
- Procéder à un rappel thématique ou visuel au sein de l'espace public des activités menées par nos soins au cœur de l'établissement dans l'idée d'inciter les enfants à dialoguer extra-muros sur ce qu'ils vivent dans l'enceinte de l'école.
- Proposer des activités tout public en lien avec nos animations scolaires permettant également à la cellule familiale de vivre parallèlement ou ensemble de mêmes expériences culturelles (voir opération « Patrimoine »).

**Participation et intégration des instances de réflexion :** En 2022, nous avons intégré trois conseils de participation, nous souhaitons nous impliquer dans ces derniers et intégrer d'autres conseils durant la période 2024-2028 mais également mettre en place des moyens nous permettant de modifier l'aspect unidirectionnel de nos propositions.

---

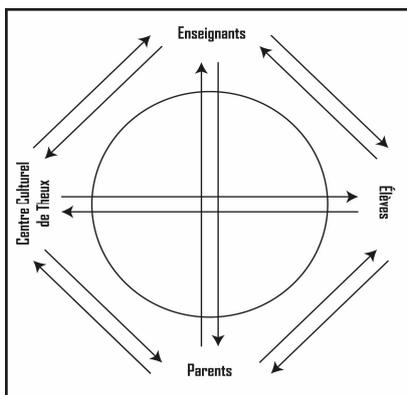
<sup>28</sup> L'opération « Boomerang » entend répondre à l'enjeu N°2.

<sup>29</sup> Kerlan A. & Langar S., « Cet art qui éduque », Temps d'arrêt – Lectures, Yapaka.be, FWBxl, Juin 2015, p.33.

**Animations à destination des enseignants** : sensibiliser davantage le corps enseignant à la « cause culturelle », réfléchir à la construction d'une formation sur la diffusion et l'approche culturelle. Pouvoir transmettre et sensibiliser le corps enseignant à nos démarches, lui fournir des outils pour continuer le travail entamé, que cela soit en diffusion, en atelier ; etc.

### Conclusions et réflexions

L'opération « Boomerang » entend avant tout renforcer les collaborations entre la Culture et l'Enseignement. La mise en place du Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA) au sein du système scolaire est à nos yeux une véritable opportunité à saisir pour accentuer davantage encore notre présence au sein du système éducatif en place sur notre commune. Le PECA s'inscrit dans le premier axe stratégique du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Il a pour objectifs de permettre à chaque élève d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, de fréquenter des lieux culturels, mais aussi d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle. Ce parcours offre également l'opportunité d'expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, porteuses de diversité, et de prendre une part active dans la vie culturelle, sans oublier le plaisir et la motivation que ces matières procurent aux élèves. Il a pour vocation de renforcer la dimension culturelle de tous les domaines d'apprentissage et se veut vecteur d'éducation « à » et « par » la Culture et les Arts. Nous sommes pleinement actifs au sein de notre consortium et entendons saisir toutes les opportunités s'offrant à nous.



Nous poursuivons avant tout pour finalité une coopération efficace et enrichissante de tous les acteurs en présence au sein du processus éducatif. Les synergies initiées nous permettant, au-delà d'un rapport unilatéral, d'élargir la vision de chaque protagoniste en nous basant sur l'adage « Chacun nourrit l'autre ».



**Mai 2022 - Réalisation d'une fresque à l'Ecole libre dans le cadre d'un projet PECA encadré par le CCT**

### 2.3.3. Impact visé sur l'exercice du droit à la culture et la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit

La conception de notre projet d'action culturelle générale – à elle seule une mise en œuvre des droits culturels – nous a donc permis d'identifier trois volets spécifiques détaillés en objectifs précis à atteindre durant les cinq années sur lesquelles portera notre reconnaissance. Comme expliqué préalablement, les actions mises en place au quotidien – nous permettant notamment d'être identifié par la population comme Centre Culturel – s'ajoutent à ces trois opérations.

Nous souhaitons, en préambule de ce sous-chapitre, réaffirmer la polyvalence de nos actions. L'importance de leur diversité va en effet de pair avec l'exercice des droits culturels par la population, notre volonté première étant que les citoyens puissent faire leur et coconstruire les projets définis par notre Centre Culturel<sup>30</sup>.

Nous reprendrons succinctement un à un les différents droits culturels en tentant de dégager l'impact de nos principales actions sur l'exercice de ces derniers par la population.

#### A/ La liberté artistique

Entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir, la liberté artistique nous semble pouvoir être exercée par la population au travers de notre offre culturelle quotidienne (stages, ateliers, diffusion d'amateurs ou de professionnels, aide à la création, etc.) et sera largement accentuée par les trois opérations-phares développées. Nous souhaitons être au quotidien un relais pour permettre à tout un chacun de se sentir libre de communiquer et d'être entendu dans son expérience artistique. L'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective sera bel et bien effectif au cours des cinq années de reconnaissance.

#### B/ L'accès à la culture et à l'information en matière culturelle

Par le biais de notre collaboration étroite avec les partenaires sociaux, par notre décentralisation fréquente, le projet de pôle culturel<sup>31</sup> au centre de la localité, l'ensemble de nos opérations culturelles et notre politique tarifaire, nous favoriserons l'accès à la culture entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel. Le descriptif de notre projet d'action culturelle générale appuie cette affirmation.

#### C/ La participation à la culture

En impliquant la population à l'élaboration d'un parcours lié au patrimoine et à leurs villages (« Patrimoine » et « En route ! »), en cherchant à leur insuffler l'envie de devenir acteur au sein du processus éducatif (« Boomerang »), en leur offrant la possibilité de comprendre les raisons de leur investissement associatif tout en rencontrant l'autre (« En route ! »), l'impact de nos activités sur la participation à la culture entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles nous semble bien réel. Ce qui, au travers de nos actions, renforce l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

---

<sup>30</sup> « Un Centre Culturel est un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire. L'action qu'il propose permet, avec celle d'autres opérateurs culturels, l'exercice du droit à la culture par tout individu. » (D. 21-11-2013 ; Section II, Art. 4).

<sup>31</sup> Voir annexe, rapport de la commission culture communale 09/05/2022.

#### D/ La liberté de choix de ses appartenances et référents culturels

L'exercice de ce droit par la population reposera sur l'implication de la vie associative dans nos différents projets (notamment « En route ! ») mais également sur la diversité de notre proposition d'actions, d'activités, de diffusion, d'animations, d'ateliers, etc. Le Centre Culturel recherche bien, au quotidien, le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels.

#### E/ Le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures

En choisissant de poursuivre un travail de fond lié au patrimoine de notre territoire (« Patrimoine »), en mettant en avant les différentes cultures grâce l'opération « En route ! » et surtout par le biais des évaluations en découlant, notre fonctionnement 2024-2028 a pour ambition de permettre à chacun de s'impliquer dans cette approche.

#### F/ Le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.

Poursuivant l'objectif de rendre la population active au sein-même de la boucle procédurale mise en place au quotidien de nos actions, nous souhaitons placer le citoyen en première ligne de notre projet global. Notre structure est une plate-forme de rencontres, de discussions, d'affirmations, de confrontations de points de vue.

L'auto-évaluation continue de notre projet d'action culturelle générale nous permettra annuellement de nous interroger sur l'exercice du droit à la culture et donc de rectifier le tir si nous venions à nous rendre compte de lacunes.

#### 2.3.4. Descriptif des partenariats

Soucieux de poursuivre l'élaboration du maillage territorial travaillé au quotidien, nous avons à cœur de créer et renouveler nos partenariats (ponctuels ou pérennes, concernant l'ensemble d'un projet ou uniquement l'un de ses aspects). Quel que soit le niveau (institutionnel, associatif, etc.) dont ils relèvent, les acteurs avec lesquels nous travaillons constituent une des ressources principales dans l'établissement de nos projets<sup>32</sup>. En effet, les articulations créées nous permettent d'affirmer que la somme fait toujours plus que l'addition des parties.

Dans cette optique, et parce que nous avons identifié une attente des partenaires côtoyés individuellement sur différents projets, nous avons mis en place depuis 2015, des « rencontres-pilotes ». Ces dernières ont pour objectif de réunir les acteurs theutois relevant du secteur socioculturel au sens large<sup>33</sup>. Elles ont permis, depuis leur création, aux personnes présentes de se faire connaître, de prendre le temps de s'arrêter dans leur quotidien pour entendre ce que les autres construisent, d'envisager des partenariats inédits (sans nécessairement que le Centre Culturel en fasse partie). En mai 2022, le village des associations (initié au départ de ces rencontres et ayant eu lieu une première fois en 2017) vit 27 associations theutoises se réunir au cœur de la localité. Suite à ce succès, il fut décidé de pérenniser ce projet en l'organisant les années paires à venir.

Nous évoquerons succinctement dans ce chapitre les différents partenaires du Centre Culturel dans le cadre de notre projet d'action culturelle générale.

##### Au niveau institutionnel

- **La Commune de Theux** : la confiance et le soutien des instances communales envers le Centre Culturel nous permettent au quotidien de mener nos projets à bien. Les points 3.2.1. et 3.2.2. reprendront les contributions financières et en services de l'administration communale de Theux. A noter également l'insertion systématique d'une page thématique allouée au CCTheux au sein du bulletin communal.
- **La Province de Liège** : Partenaire pérenne (voir contributions en point 3.2.1.) mais également ponctuel du CCTheux.
- **La Fédération Wallonie-Bruxelles** : Outre les subventions annuelles allouées au CCTheux par cette dernière, nous participons à certaines campagnes comme « La langue française en fête » ou les projets PECA à venir.

---

<sup>32</sup> « L'action des Centres Culturels cherche à associer les opérateurs culturels d'un territoire [...] » (D. 21-11-2013 ; Section II, Art.2, §2)

<sup>33</sup> Directeurs des différentes écoles libres et communales, coordinateurs ONE, MJ, animateurs CC, CPAS, Bibliothèque, PCS, Accueil Temps Libre, RCA (activités sportives), Syndicat d'initiative (liste non exhaustive). Ces rencontres n'ont pu être menées de 2019 à 2021 mais seront remises sur pied à l'automne 2022.

### Au niveau des acteurs reconnus par le FWB sur le territoire de Theux

- **La Bibliothèque** : Le partenariat avec la bibliothèque se veut fort, et ce depuis de nombreuses années. Toutefois, suite aux inondations de juillet 2021 ayant ravagé cette dernière et l'ayant délocalisée (initialement au RDC du Centre Culturel), la bibliothèque œuvre à présent à sa reconstruction avant de pouvoir reprendre l'amplitude externe qu'elle avait acquis.
- **La MJ de La Reid-Theux-Polleur** : Dans le cadre du projet de pôle culturel, il est à noter que l'antenne theutoise de la MJ (inondée elle aussi) sera vraisemblablement située face aux locaux du Centre Culturel. Nous sommes persuadés que cette proximité future ne pourra que renforcer les liens nous unissant et nous permettra assurément de les développer.

### Au niveau des acteurs communaux et para communaux

- **Le Syndicat d'Initiative** : Les partenariats avec cet acteur existent depuis la création du CCTheux. Que cela soit lors d'actions ponctuelles ou dans la réflexion globale de notre politique culturelle (un de nos administrateurs est en effet issu du SI depuis 2004). Le SI reste notamment un partenaire privilégié au sein des opérations « Patrimoine » et « En route ».
- **Le CPAS et le PCS** : Depuis 2020, nous sommes reliés physiquement avec le CPAS et le PCS et souhaitons poursuivre les actions initiées (Noël solidaire via l'épicerie sociale, article 27, etc.) et réfléchissons ensemble à la construction de nouvelles activités s'intégrant dans notre projet d'action culturelle générale.

### Au niveau des établissements scolaires présents sur le territoire

Les établissements scolaires fondamentaux sont donc au cœur de notre projet d'action culturelle générale. En effet, comme détaillé dans l'opération « Boomerang », il s'agit de partenaires privilégiés avec lesquels nous avons établi au fil du temps une relation de confiance mutuelle.

Les établissements scolaires secondaires et supérieurs présents sur notre territoire ne sont volontairement pas repris dans l'opération « Boomerang ». Cela ne signifie nullement que nos rapports et contacts avec ces derniers sont inexistant, non avendus ou seront négligés. Nous préférons simplement, en termes d'objectifs – les estimant déjà fort ambitieux durant la période de notre prochain contrat-programme – nous focaliser sur l'enseignement fondamental.

### Au niveau du tissu associatif

La commune de Theux bouillonne d'une énergie communicatrice issue du tissu associatif. Nous sommes régulièrement amenés à travailler avec les multiples associations en présence sur notre territoire : comités de village, associations liées au folklore, au sport, à l'environnement et autre poussent la porte du Centre Culturel au quotidien. Nous souhaitons dans le cadre de notre projet d'action culturelle générale les impliquer lors de l'élaboration des différentes actions émanant des opérations du socle de base mais bien évidemment aussi dans celles de « Patrimoine » et « En route ! ».

### 2.3.5. Dispositif d'auto-évaluation envisagé du projet d'action culturelle

Il est évident qu'une évaluation bien menée nous permettra de donner de la valeur au projet global de notre structure et donc de faire progresser positivement cette dernière notamment auprès des partenaires. Évaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour évoluer :

- Identifier des façons d'améliorer ou de changer des activités du projet ;
- Déterminer quelles sont les forces et faiblesses des actions ;
- Faciliter les changements dans le plan du projet ;
- Préparer les rapports d'un projet, d'une opération ;
- Informer les personnes concernées par le projet à l'interne comme à l'externe ;
- Planifier la durabilité du projet ;
- En apprendre plus sur l'environnement dans lequel le projet est ou a été mené ;
- En apprendre plus sur la population visée par le projet ;
- Présenter la valeur et l'utilité du projet aux intéressés et au public ;
- Vérifier si l'on a répondu au(x) besoin(s) des participants ;
- Planifier d'autres opérations ;
- Prendre des décisions organisationnelles fondées sur du concret ;
- Promouvoir et valoriser le projet d'ACG auprès de partenaires ou de nouveaux publics ;
- Démontrer le souci de notre structure de faire preuve de responsabilité pour ce qui est de la mise en place de son projet, la poursuite de ses buts et la mesure de ses résultats.<sup>34</sup>

Le premier objectif de l'évaluation est d'appréhender la qualité de la démarche mise en place et de prendre du recul vis-à-vis de nos actions afin de déterminer des perspectives d'amélioration. Il faut favoriser les méthodes qualitatives sinon nous risquons de négliger les éléments les plus caractéristiques. En effet, pour mesurer les changements sur les représentations, les attitudes et les comportements du public visé, les méthodes quantitatives ne sont pas suffisantes car elles ne peuvent rendre compte que des changements de comportements et de connaissances sans lien avec les évolutions de valeurs ou d'attitudes pourtant nécessaires à tout changement durable. De plus, chaque contexte (éco-socio-culturel) est différent, une analyse quantitative ne laisserait pas transparaître les spécificités de chaque situation.

L'action est censée modifier, au-delà des comportements, les représentations et les attitudes afin que les changements soient durables. Ces processus de changements passent aussi bien par l'imaginaire, par l'affectif, par l'acquisition de connaissances rationnelles, par l'expérimentation, etc. Le postulat est qu'une modification durable des comportements va être la conséquence de l'acquisition de connaissances, de la mobilisation de ressentis, de savoir-être et de savoir-faire, devenir, vivre ensemble.

Il est important d'associer l'ensemble des parties prenantes dans la construction d'une démarche d'évaluation afin d'évoluer. La qualité d'un projet est une notion subjective qui doit être partagée pour faire sens. Il faut donc se mettre d'accord collectivement sur la signification des termes que l'on utilise au cours de l'évaluation.

---

<sup>34</sup> L'ouvrage de Fataneh Zarinpoush, *Guide d'évaluation de projet à l'intention des organismes sans but lucratif*, Imagine Canada, 2006 fut une ressource bénéfique dans notre réflexion quant à l'évaluation de projets. Cet ouvrage étant libre de droit, certains points de cette liste et éléments de ce sous-chapitre en sont issus.

## Méthode d'évaluation

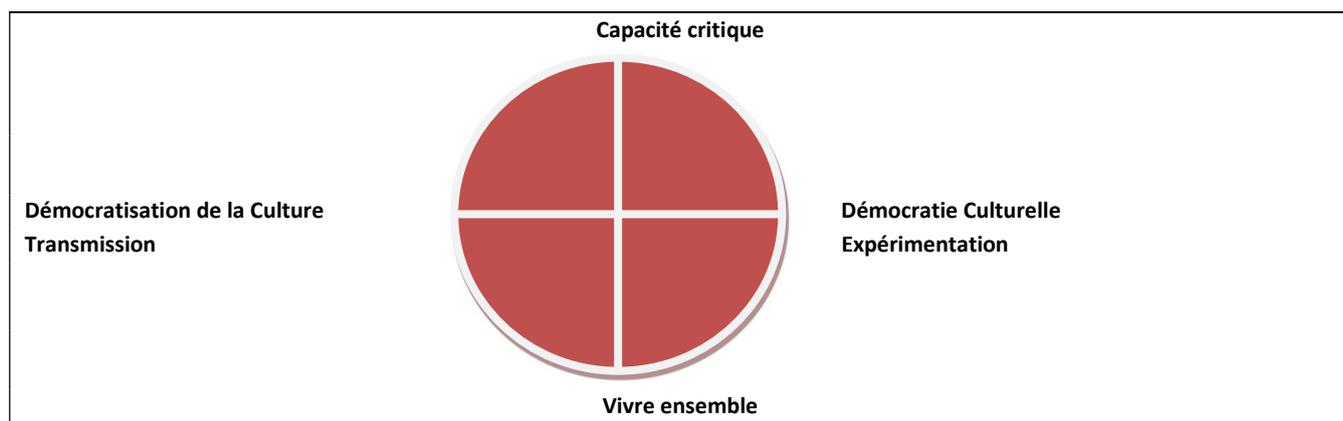
En regard de notre perception de l'évaluation et des informations énoncées ci-dessus, nous avons pris la décision de poursuivre nos évaluations en deux temps.

D'une part, nous mènerons une évaluation concertée entre « pilotes » des actions menées. Nous entendons par « pilotes », l'équipe du Centre Culturel, les partenaires et, quand cela est possible, les publics des actions évaluées.

D'autre part, chaque année, le projet global d'action culturelle générale repris dans notre contrat-programme sera lui aussi évalué. Cette évaluation annuelle sera menée par le conseil d'orientation – comme c'est déjà le cas actuellement – et permettra de mesurer la pertinence des actions entreprises durant l'année en rapport avec l'ensemble de notre projet. Cette évaluation annuelle nourrira notre rapport annuel qui compilera les deux temps de notre évaluation.

Afin de structurer ces temps d'évaluation, nous nous baserons sur le schéma suivant :

- Définition des objectifs et des critères d'évaluation des actions récurrentes et des actions en lien avec nos trois opérations-phares : ce travail sera mené par le conseil d'orientation sur proposition de l'équipe animatrice. Les objectifs comprendront également les droits culturels souhaitant être atteints par chacune des actions.
- Tant les actions récurrentes que les opérations de grande envergure (courant sur la durée du contrat-programme et définies au chapitre précédent) seront évaluées (cf. supra), le timing étant donc différencié (ponctuel ou annuel). Cette évaluation consistera notamment à s'interroger sur chacune des actions et objectifs poursuivis en rapport avec les critères d'évaluation sélectionnés parmi le tableau-filtre ci-dessous (non exhaustif). Concrètement, il s'agira avant tout de cibler les questions les plus pertinentes en rapport aux différents projets menés.
- Nous continuerons en complément à utiliser l'outil d'évaluation utilisé en amont dans ce dossier, à savoir la boussole.



## Les outils

### A /Tableau-Filtre

<b>Sens / Pertinence &gt; Relation entre les objectifs et les besoins.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'opération/l'action a-t-elle répondu aux besoins pour lesquels elle a été créée ?</li><li>- L'action menée a-t-elle du sens par rapport aux enjeux du territoire et aux objectifs fixés par le projet d'action culturelle générale ?</li><li>- Les besoins existent-ils toujours ?</li><li>- Comment les activités prévues peuvent-elles être modifiées pour mieux fonctionner auprès de la population ?</li><li>- Avons-nous vu des changements à la suite de ce projet ?</li><li>- Les changements sont-ils positifs/négatifs ? Peut-on expliquer pourquoi ?</li><li>- Quels changements importants devraient être apportés à l'opération pour mieux réaliser ses objectifs ?</li><li>- En quoi cette action s'inscrit-elle dans notre projet global ?</li><li>- Est-on bien parti d'un besoin décliné en objectifs ou l'inverse ?</li><li>- Cherchons-nous à donner du sens au projet ou le projet est-il porteur de sens ?</li><li>- Quels sont les enseignements tirés pour l'avenir ?</li><li>- L'action devrait-elle être répétée ?</li></ul>
<b>Les méthodes &gt; Le comment ?</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- De quelle manière avons-nous essayé d'atteindre les objectifs fixés ?</li><li>- Les activités sont-elles effectuées telles que planifiées ?</li><li>- Quels enseignements peut-on tirer de la façon dont s'est déroulé le projet ?</li><li>- Le citoyen a-t-il eu l'opportunité de s'investir ? A titre privé ou collectif ?</li><li>- Avons-nous dépassé les obstacles liés à l'accès à la culture par tous ?</li><li>- Les partenariats étaient-ils pertinents ?</li><li>- Quels en ont été les apports/freins ?</li><li>- Si pas de partenariat mis en place, était-ce un choix ?</li><li>- A-t-on envisagé tous les partenariats possibles ? / Quelles pistes pourrait-on suivre ?</li></ul>
<b>Résultats &gt; Au regard des objectifs visés.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ?</li><li>- Le projet touche-t-il la population ciblée ?</li><li>- Le projet touche-t-il le nombre de participants visé ? L'avons-nous sensibilisé ?</li><li>- Quels retours avons-nous du public ? Quels ressentis avons-nous en interne ?</li><li>- À quel point les participants sont-ils satisfaits de leur intervention dans ce projet ?</li><li>- Les participants ont-ils vu des changements dans leurs compétences, leurs connaissances, leurs attitudes ou leurs comportements ?</li><li>- Notre action a-t-elle participé à la (re)connaissance de notre patrimoine, d'un lieu ?</li><li>- Devons-nous approfondir la connaissance du lieu où nous menons l'action ? Comment ?</li><li>- Notre action relève-t-elle de l'expérimentation ?</li><li>- Entendons-nous les critiques formulées ? Le citoyen se sent-il concerné ?</li><li>- L'action s'inscrit-elle dans une démarche d'éducation permanente ?</li><li>- Remarquons-nous une évolution dans l'intérêt du public, sa réflexion et son ouverture d'esprit ?</li><li>- Avons-nous été novateurs et devons-nous l'être ?</li><li>- Avons-nous été assez exigeants dans nos propositions ?</li><li>- Le public a-t-il la liberté de s'exprimer et lui donne-t-on les outils/occasions pour le faire ?</li><li>- Par rapport à ses référents culturels, le public est-il surpris ? Bousculé ?</li><li>- Quels sont les effets du projet sur mon organisme (par ex. la fierté de l'organisme) ?</li><li>- Tout est-il mis en place pour rendre notre action conviviale ?</li></ul>

## **B/ Les indicateurs**

### **1/ OPÉRATION « PATRIMOINE »<sup>35</sup>**

#### **Intégration dans le paysage environnant :**

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Milieu de vie</b>						
Amélioration d'un milieu de vie au sein d'un village	Oui/non					
<b>Activités</b>						
Manifestations/expositions artistiques de sensibilisation au patrimoine matériel et culturel	Nombre					

#### **Appropriation par la collectivité :**

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Information et participation</b>						
Citoyens informés/consultés pour la mise en place d'un des pans du projet	Nombre					
Bénévoles impliqués dans un des pans du projet	Nombre					
<b>Partenariats</b>						
Collaborations avec des associations pour un des pans du projet	Nombre					
Activités organisées en partenariat au niveau local (Commune, écoles, associations environnementales, gîtes, office du tourisme, etc.) ou supra-communal (Province de Liège)	Nombre					
<b>Création de publications/supports didactiques</b>						
Supports didactiques et/ou promotionnels créés (brochures, site internet, page Facebook, etc.)	Nombre					
<b>Activités organisées</b>						
Manifestations diverses (expositions, balades guidées, etc.)	Nombre					
Participants aux manifestations	Nombre					

#### **Perspective de développement durable :**

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Patrimoine</b>						
Activités intergénérationnelles de sensibilisation au patrimoine	Nombre					
Interventions dues à la dégradation éventuelle d'un site/ patrimoine (déchets, etc.)	Nombre					

<sup>35</sup> Se référer au point 2.3.2. « Opération Patrimoine » concernant le détail des objectifs poursuivis.

## OPÉRATION « EN ROUTE ! »<sup>36</sup>

### Inscrire la population dans une démarche d'éducation permanente

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Education permanente</b>						
Activités/rencontres citoyennes permettant la rencontre des générations	Nombre					
Collaborations avec des associations « relais » ou « ressources » permettant de mener à bien le projet	Nombre					
Concrétisation d'actions de réflexion portant sur les concepts d'identité et de citoyenneté	Nombre					

### Offrir à chaque citoyen diverses possibilités d'investissement personnel

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Participation citoyenne</b>						
Citoyens consultés/informés de l'opération	Nombre					
Citoyens impliqués dans la réalisation du projet	Nombre					
Moyenne (ou médiane ?) d'âge des citoyens consultés/informés au sujet du projet	Age					
Moyenne (ou médiane ?) d'âge des citoyens impliqués dans la réalisation du projet	Age					
Taux de participation citoyenne par village	% par					
Apparition d'initiatives locales dont les citoyens sont à l'origine	Nombre					

### Générer un dynamisme collectif

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Dynamisme collectif</b>						
Initiatives nouvelles prises par les citoyens	Nombre					
Création de nouvelles activités mises en place par les comités de quartier ou village	Nombre					
Taux de participation au sein des différents comités	Nombre					
Développement de synergies, d'activités <b>entre</b> comités	Nombre					

<sup>36</sup> Se référer au point 2.3.2. « Opération En route » concernant le détail des objectifs poursuivis.

## **OPÉRATION » BOOMERANG »<sup>37</sup>**

**Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel** au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires.

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
Outils d'auto-évaluation du CCT quant à son rôle de médiateur culturel (grille d'analyse, réunions en interne, etc.)	Nombre					
Augmentation du nombre de classes étant en demande d'un accompagnement autour des diffusions proposées par le Centre Culturel ou répondant positivement aux propositions d'ateliers scolaires	Nombre					

**Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne**, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement.

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Activités</b>						
Nouvelles initiatives/suggestions proposées par les élèves, le corps enseignant, le personnel encadrant ou les parents (recueil des souhaits, boîte à idées, améliorations, etc.)	Nombre					
Nouvelles initiatives/suggestions pilotées par les élèves, le corps enseignant ou le personnel encadrant ou les parents	Nombre					
Elaboration d'animations en classes imaginées conjointement par les partenaires	Nombre					

**Accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif** au sens large.

Indicateurs	Valeur	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Activités/manifesterations</b>						
Encadrement de la diffusion scolaire	Nombre					
Ateliers scolaires organisés par le CCT, par an	Nombre					
Réunions/Intégration des conseils dans les différentes écoles de l'entité par an	Nombre					
Nouvelles initiatives lancées par le CCT	Nombre					
Présence de familles lors des événements culturels	Nombre					
Développement d'actions prolongeant les ateliers en classe en dehors du cadre scolaire	Nombre					

<sup>37</sup> Se référer au point 2.3.2. « Opération Boomerang » concernant le détail des objectifs poursuivis.

## 2.4. La Coopération

Dans le cadre du décret du 21 novembre 2013, les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers s'entendent sur la mise en place d'un projet de coopération entre eux telle que décrite aux articles 49 à 56 du texte décretaal.

Le Centre Culturel de Verviers a valablement été désigné par les cinq Centres Culturels partenaires (Theux, Welkenraedt, Dison, Spa-Jalhay-Stoumont, Stavelot-Trois-Ponts) en tant que porteur de la coopération. Le présent chapitre reprend les articles de la convention signée en 2017<sup>38</sup> a pour objet de déterminer les engagements des parties contractantes.

### §.1.1. Opportunité de la coopération entre les Centres Culturels de l'arrondissement de Verviers

Depuis 2011, des collaborations entre les Centres Culturels de l'arrondissement de Verviers se sont mises en place de façon plus formelle et la volonté de poursuivre ces collaborations et de les amplifier est partagée par les différentes équipes.

Bien que l'hétérogénéité du territoire (en termes socio-culturel, économique, infrastructure, etc.) soit manifeste, les différentes étapes de développement du projet d'action culturelle des Centres Culturels partenaires ont démontré que des recoupements étaient possibles entre les structures et plus particulièrement concernant les enjeux déterminés par chacun.

### §.1.2. Projet d'action culturelle

#### a) En lien avec les enjeux

Il ressort des analyses partagées respectives, que la **jeunesse** constitue un point d'attention particulièrement fort sur chaque territoire. Voici les enjeux déterminés en lien avec la jeunesse :

<b>Verviers</b> <b>Dison</b>	L'appropriation par les JEUNES de leur environnement, leur place dans la société et la valorisation de leur image.  Objectifs généraux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer leurs démarches créatives ;</li><li>• Faire se rencontrer les générations et les groupes de jeunes ;</li><li>• Favoriser l'expression individuelle et collective de leur imaginaire, leurs opinions, doutes et questionnements.</li></ul>
<b>Stavelot</b> <b>Trois-Ponts</b>	En vue de faire de la jeunesse un partenaire privilégié de l'action culturelle, nous entendons, pour les années à venir, <ul style="list-style-type: none"><li>• Approfondir les synergies avec les établissements scolaires des deux entités et les académies ;</li><li>• Créer avec la Maison de jeunes le Grenier des partenariats porteurs de projets ;</li><li>• Aller à la rencontre des groupements de jeunes et des jeunes qui fréquentent le territoire ; mieux nous faire connaître auprès du</li></ul>

<sup>38</sup> Convention en annexe.

	public jeune ; soutenir, valoriser et encourager leurs initiatives ; faire entendre leur voix auprès des habitants et des pouvoirs locaux.
<b>Spa</b> <b>Jalhay</b> <b>Stoumont</b>	<p>En vue de transformer une offre d'animation où jusqu'ici les jeunes sont simplement participants usagers, souvent consommateurs, en dynamiques éducatives où ils deviendront acteurs d'initiatives citoyennes, créateurs d'expression et porteurs de projets.</p> <p>Nous avons pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et proposer une éducation à la citoyenneté active, critique et responsable en lien avec les Droits de l'homme</li> <li>• Stimuler les réflexions en amenant les jeunes à débattre, à construire des propositions, à créer et inventer des pistes nouvelles qui les amèneront à voir et penser les choses autrement</li> <li>• Organiser des lieux jeunes d'expression et de création (artistique, prise de parole, ...)</li> <li>• Encourager les projets, les initiatives et les actes citoyens solidaires visant à favoriser les échanges intergénérationnels et de mixité culturelle et sociale</li> </ul>
<b>Theux</b>	<p>Afin d'intensifier les alliances avec les établissements scolaires fondamentaux, nous, Centre Culturel de Theux, voulons contribuer à l'évolution du lien formel « culture-école » en présence sur notre commune en le transformant en mouvement participatif.</p> <p>Nous avons pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires.</li> <li>• Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement.</li> <li>• Accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif au sens large.</li> </ul>
<b>Welkenraedt *</b>	<p>Niveau jeunesse, le Centre Culturel de Welkenraedt s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès à la culture de tous, pour tous et intensifier notre offre culturelle</li> <li>• Offrir un lieu d'expression et de dialogue par rapport aux questions qui les touchent</li> <li>• Leur permettre d'être acteur et les aider de mener à bien des projets pour et par les jeunes</li> <li>• S'intéresser et s'ouvrir aux pratiques culturelles des jeunes</li> <li>• Permettre la rencontre intergénérationnelle</li> <li>• Les aider à se définir en tant que CRACS (Citoyen-Responsable-Actif-Critique-Solidaire)</li> </ul>

**Les Centres Culturels partenaires s'engagent donc, comme l'évoquent leurs enjeux repris ci-dessus, à mettre en œuvre des projets qui favoriseront la participation et l'implication active des jeunes.**

- **Objectif 1 : Renforcement du lien « culture-école »**

Les partenaires s'engagent à assumer leur rôle de médiateur culturel auprès d'un maximum d'établissements scolaires du territoire.

Le CCV en tant que porteur de la coopération, par l'intermédiaire de l'animatrice en charge de la coopération et en collaboration avec les équipes des CC partenaires, s'engage à réaliser une cartographie des établissements scolaires du territoire de projet de chaque CC ainsi que du degré d'implication des différents établissements dans les différents projets d'action.

- **Objectif 2 : Favoriser l'expression des jeunes**

Par le biais de projets communs et/ou décentralisables, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des projets favorisant les fonctions culturelles d'expression et de créativité des jeunes.

Les projets seront portés au minimum par deux des Centres Culturels partenaires sous l'impulsion de l'animatrice en charge de la coopération.

En collaboration avec les CC partenaires, le CCV s'engage à réaliser une cartographie des projets et des structures jeunesse existant sur les territoires de projet respectifs et mettre en place des projets transversaux avec celles-ci.

**b) Aide à la création**

Afin de structurer, d'apporter des réponses cohérentes à l'ensemble des demandes d'aide à la création introduites à l'échelle du territoire de l'arrondissement et d'assurer une meilleure circulation de la création locale professionnelle ou amateur, chaque CC partenaire s'engage à faire connaître à l'animatrice en charge de la coopération les demandes qu'il reçoit.

L'animatrice transfèrera alors les demandes reçues aux responsables de l'aide à la création de chaque CC afin d'envisager le soutien possible en fonction des ressources et moyens spécifiques disponibles de chacun (salle de répétition, graphisme, soutien financier, organisation de bancs d'essai, ...). Les partenaires s'engagent à être solidaires des créations soutenues par le dispositif en jouant un rôle de soutien à la communication des spectacles co-produit par les partenaires.

**c) Diffusion**

Infrastructures disponibles en gestion propre ou utilisation prioritaire (nb de places assises) :

CC Verviers	– Espace Duesberg – 264 places
CC Dison	– Salle du Centre Culturel – 80 places
	– Espace Tremplin (RCA) – 180 places
CC Spa/Jalhay/Stoumont	– Théâtre du Centre Culturel – 450 places
	– Grande salle des Fêtes – 1300 places
	– Salon bleu – 200 places
	– Salon gris – 160 places
CC Stavelot/Trois-Ponts	– Salle François Prume (Abbaye de Stavelot) – 160 places

	– Cave des Blancs moussis (Abbaye de Stavelot) – 190 places
	– Salle des gardes (Abbaye de Stavelot) – 150 places
	– Réfectoire des Moines (Abbaye de Stavelot) – 160 places
	– Espace culturel de Trois-Ponts – 260 places
CC Theux	– Théâtre l’Autre Rive à Polleur – 180 places
	– Nouvelle salle polyvalente (en construction) – 400 places
CC Welkenraedt	– Salle Pierre Rapsat – 585 places
	– Salle René Hausman – 110 m <sup>2</sup> - 80 places
	– Forum bas – 100 m <sup>2</sup> et Forum haut – 55 m <sup>2</sup>

Afin d’assurer une complémentarité de l’offre de spectacles sur l’arrondissement, les CC s’engagent à participer deux fois par an à une réunion de concertation (convoquée par l’animatrice en charge de la coopération) au cours de laquelle les programmeurs échangeront leur avis sur les différents visionnements opérés durant l’année (lors de Festivals ou visionnements ponctuels).

A l’exception des spectacles dits « grand succès » ou si la distance géographique entre les CC le justifie, les partenaires s’organiseront pour que leur programmation diffère en tenant compte des infrastructures disponibles de chacun, des spécificités de la programmation et des particularités du territoire.

Les CC s’engagent également à s’associer ponctuellement afin de programmer des spectacles demandant un investissement financier ou technique plus conséquent.

### **§.1.3. Maintien des dispositifs existants**

- Réunions des directions

Les directeurs des CC partenaires s’engagent à participer tous les 2 mois (à l’exception des mois de juillet et août) à des réunions de concertation convoquées par l’animatrice en charge de la coopération. Les ordres du jour sont établis à la demande des directeurs des CC. Les réunions sont organisées tour à tour chez chaque partenaire.

- Réunions des équipes d’animation

En fonction des projets en cours, l’animatrice en charge de la coopération organisera ponctuellement des réunions de concertation avec les différents partenaires – cf §.1.2.

- Réunions de coordination de la diffusion

Comme évoqué plus haut au §.1.2. d), l’animatrice en charge de la coopération organisera deux fois par an (avant fin février et avant fin septembre), une réunion de concertation relative à la diffusion, afin de permettre aux programmeurs des différentes structures d’échanger au sujet de leurs visionnements de spectacles.

Chaque CC s’engage à être présent (par l’intermédiaire d’un ou plusieurs programmeur(s)), à préparer et à participer activement à ces réunions.

#### **§.1.4. Mutualisation des ressources et services**

- Soutien de gestion et mutualisation d'outils

Par l'intermédiaire de l'animatrice en charge de la coopération, le CCV s'engage à réaliser une boîte à outils accessible et modifiable par chaque partenaire. Cette boîte à outils sera composée de plusieurs rubriques (fiche d'animation, répertoire d'artistes, spectacles diffusés, etc.) et régulièrement mise à jour.

- Cycle de formations

Le CCV s'engage à réaliser chaque année au minimum une formation à destination du personnel administratif, des animateurs, du personnel technique ou des directeurs des CC partenaires. Les thèmes de celles-ci seront proposés par l'animatrice en charge de la coopération et validés en réunion des directions.

- Création d'outils

En fonction des projets en cours et à la demande de minimum deux CC partenaires, le CCV s'engage à participer à l'élaboration d'outils (fiche d'animation, dossier pédagogique, etc.) pouvant être utiles à plusieurs structures.

- Mutualisation de matériel

Chaque CC s'engage à mettre à disposition des autres partenaires une partie de son matériel technique (son/lumière), et ce, sans contrepartie financière. Une liste du matériel mis à disposition sera disponible dans la boîte à outils.

En fonction des moyens octroyés par la FWB, le CCV s'engage à compléter annuellement ce parc de matériel disponible.

#### **§.2. Durée**

La convention prend cours à dater de la reconnaissance et du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la coopération entre les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers et de la signature du contrat-programme du CCV et ce, pour une durée de 5 ans.

#### **§.3. Financement**

Pour cette coopération, le CCV introduit une demande de financement à hauteur de 51.600€ auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce montant correspond à 7.371,40€ par Centre Culturel + 7.371,40€ pour la coopération.

Cette subvention sera destinée à la prise en charge de la rémunération de l'animatrice à mi-temps, à la réalisation du projet culturel, des objectifs et des engagements repris ci-dessus et à la mise en place des projets entre les partenaires, étant entendu que les projets devront concerner au minimum deux d'entre eux.

### 3. Les ressources et moyens

#### 3.1. Eléments rétrospectifs

##### 3.1.1. Comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices

Les comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices (2019/20/21) se trouvent en annexe (4.2).

#### 3.2. Eléments prospectifs

##### 3.2.1. Contributions financières et services par les collectivités publiques

#### **Commune de Theux**

Le conseil communal en sa séance du 21 septembre 2021<sup>39</sup> a décidé à l'unanimité (pour une durée de 6 ans et prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2022) :

**Article 1 :** La Commune de Theux s'engage à octroyer annuellement au Centre Culturel de Theux, la subvention ordinaire d'un montant de 53.741,56 EUR, pour 2021, laquelle sera adaptée annuellement sur base de l'indice santé (l'indice santé 2020 : étant de 109,88), sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un avenant (85% sont versés le premier trimestre de l'année civile tandis que le solde de 15%, sera versé à la réception d'un rapport annuel au 30 juin de l'année +1 au plus tard).

**Article 2 :** La Commune de Theux s'engage à mettre à disposition différents bâtiments communaux afin de lui permettre d'organiser ses activités diverses.

Une convention de mise à disposition desdits bâtiments sera rédigée à cet effet, à approuver lors d'un prochain Conseil communal, contenant les modalités suivantes :

- 2.1. Le Théâtre l'Autre Rive (rue Victor Brodure 63 à Polleur, cadastré Theux, 2<sup>ème</sup> division, section D, n°274D) et le premier étage du bâtiment, Place Taskin numéro 1 (étage initial au-dessus de la bibliothèque + annexe salle expo, couloir et salle musique) seront mis à disposition à titre exclusif ; étant entendu que la Commune et le CPAS ne disposant pas de plusieurs salles de réunions, ceux-ci pourront en disposer, en fonction des agendas, des salles de la Place Taskin en cas de besoin ;
- 2.2. Les bâtiments de l'école communale Theux sis à 490 THEUX, rue Hovémont n° 91, seront mis à disposition à titre non exclusif.
- 2.3. En matière d'assurance incendie, le propriétaire des bâtiments mentionnés aux articles 2.1. et 2.2., accorde un abandon de recours en faveur du Centre Culturel de Theux, ce qui le dispense d'assurance de sa responsabilité civile d'occupant.
- 2.4. à 2.7. La Commune de Theux, s'engage à ce qui suit :
  - Prendre en charge l'entretien des locaux, des appareils de levage, les assurances, etc. des bâtiments susmentionnés.
  - Prendre en charge les frais d'énergie des bâtiments susmentionnés.
  - Prendre en charge les frais de téléphonie, internet, réseau informatique, maintenance système GRH.
  - Prendre en charge une partie du nettoyage du bâtiment Place Pascal Taskin, à raison de 2h/semaine.

---

<sup>39</sup> Délibération du conseil et convention de mise à disposition en annexe.

**Article 3 :** Mettre à disposition du personnel à raison de 1ETP (équivalent temps plein) et prendre en charge le coût d'1ETP (refacturation).

**Article 4 :** Reverser au Centre Culturel les montants facturés par la RCA concernant l'occupation ponctuelle du Centre sportif.

**Article 5 :** Mettre ponctuellement à disposition du personnel ouvrier à raison de 110h/an.

**Article 6 :** Prendre en charge le coût des titres-repas octroyés au personnel de l'Asbl. Si la commune prend une décision de modification quant aux titres-repas concernant ses agents contractuels, le Centre Culturel fonctionnera à l'identique pour son personnel.

**Article 7 :** Prendre en charge le coût du Second pilier octroyé au personnel en CDI de l'Asbl. Si la Commune prend une décision de modification quant au second pilier concernant ses agents contractuels (augmentation du pourcentage, prime unique de rattrapage, etc.), le Centre Culturel fonctionnera à l'identique pour son personnel.

**L'estimation (subvention et coûts des aides-services) est reprise dans le tableau ci-dessous :**

<b>Article 1</b>	53.741,56 EUR	Subvention ordinaire (à inscrire au budget communal ordinaire à l'article 762/332-02).
<b>Article 2</b>		
<b>2.1</b>	Non valorisé	Mise à disposition du Théâtre l'Autre Rive à Polleur et du 1 <sup>e</sup> étage, Place Pascal Taskin n° 1
<b>2.2.</b>	Non valorisé	Mise à disposition bâtiments de l'école communale de Theux
<b>2.3.</b>	Non valorisé	Point relatif à la clause d'abandon (en matière d'assurance incendie)
<b>2.4.</b>	2.500,00 EUR	Entretien des locaux, ascenseurs, etc.
<b>2.5.</b>	1.000,00 EUR	Eau (Bâtiments : Théâtre l'Autre Rive et Place Pascal Taskin n°1)
	2.000,00 EUR	Electricité (Théâtre l'Autre Rive)
	2.500,00 EUR	Electricité (Place Pascal Taskin n°1)
	2.000,00 EUR	Chauffage/mazout (Théâtre l'Autre Rive)
	2.000,00 EUR	Chauffage/mazout (Place Pascal Taskin n°1)
<b>2.6.</b>	800,00 EUR	Téléphone/internet/réseau
<b>2.6.</b>	420,00 EUR	Environnement GRH (maintenance du système)
<b>2.7.</b>	2.280,00 EUR	2h/semaine de nettoyage Place Pascal Taskin n°1
<b>Article 3</b>	16.000,00 EUR 45.000,00 EUR	1 ETP (mise à disposition Madame M. GONAY) Sans compter les aides Maribel et APE dont la commune bénéficie 1 ETP (prise en charge de Monsieur N. VINCENT) Sur présentation d'une facture, prise en charge du coût salarial de l'employé
<b>Article 4</b>	Non valorisé	Montant refacturés pour occupation Centre Sportif
<b>Article 5</b>	8.167,50 EUR	Service des travaux, entretien des bâtiments et aides ponctuelles (sur base des fiches tenues au service des travaux) : 181h30 à 45€/h
<b>Article 6</b>	4.500,00 EUR	Prise en charge du coût des titres-repas octroyés au personnel de l'asbl
<b>Article 7</b>	3.000,00 EUR	Prise en charge du coût du Second pilier octroyé au personnel en CDI de l'asbl.
<b>TOTAL GENERAL : 145.909,06 EUR</b>		

### **Province de Liège**

Le Collège provincial du 19 août 2021 a marqué son accord pour un soutien financier en faveur du Centre Culturel de Theux à hauteur d'un montant annuel de 7.240€ pour la période (initiale) du contrat-programme de 2023 à 2026<sup>40</sup>.

#### **3.2.2. Infrastructures mises à disposition**

Deux espaces sont mis à la disposition du Centre Culturel par la Commune de Theux à titre exclusif (à savoir, le 1<sup>er</sup> étage Place Taskin et le Théâtre « l'Autre Rive »). Les bâtiments de l'école communale de Theux sont mis à notre disposition dans le cadre de la Section Taskin essentiellement. Le Centre sportif peut également être utilisé ponctuellement par nos soins.

### **Centre Culturel Place P. Taskin, 1 - 4910 Theux (1<sup>er</sup> étage)**

Situé au centre de la commune, le Centre Culturel est composé des bureaux des six employés permanents, d'une cuisine, de trois salles polyvalentes (80 personnes assises /2x 20 personnes assises), d'un lieu d'exposition ainsi que d'un local musique permanent<sup>41</sup>.



**Sas d'entrée**

<sup>40</sup> Voir courrier en annexe.

<sup>41</sup> Extension inaugurée en février 2020.



*Hall d'exposition*



*Local musique*



*Grande salle polyvalente*



*Salles polyvalentes*



*Nouvelle salle d'exposition*

**Théâtre l'Autre Rive**  
**Rue Victor Brodure, 63 - 4910 Polleur-Theux**

Authentique théâtre situé dans le village de Polleur, ce lieu chargé d'histoire, et rénové il y a une quinzaine d'années, dispose d'une salle de spectacle de 180 places. Sinistré en juillet 2021, il est à nouveau opérationnel depuis avril 2022.



3.2.3. Plan financier 2024-2028					
Libellé	2024	2025	2026	2027	2028
I. Ventes et prestations					
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	435 670	443 400	449 840	458 710	463 700
700010 Prest.service-Stages Carnaval	2 500	3 000	3 000	3 500	3 500
700020 Prest.service-Stages Pâques	2 500	3 000	3 000	3 500	3 500
700025 Prest.service-Stages Été	5 000	6 000	6 000	6 500	6 500
700026 Prest.service-Stages Toussaint	2 500	3 000	3 000	3 500	3 500
700032 Prest.service-Atelier photos	2 500	2 500	2 500	3 000	3 500
700033 Prest.service-Atelier Bien-Etre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 500
700039 Prest. Service-Section P. Taskin	40 000	40 000	42 000	42 000	44 000
700100 Prest.service-Atelier Théâtre, Impro	3 000	3 000	3 500	3 500	4 000
701000 Spectacles & manifestations d'art vivant	20 000	20 000	22 000	22 000	23 000
701100 Conférences & cinéma	500	500	1 000	1 000	1 000
701009 Spectacles Section P. Taskin	0	5 200	0	5 200	0
704000 Recettes activités Aînés et un jour ailleurs	8 000	9 000	9 000	9 000	10 000
704100 Recettes Bar-Spectacles Théâtre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
704120 Recettes Bar-Ateliers, stages...	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
704210 Produits de sponsoring et parrainage	2 000	0	2 000	0	2 000
704300 Location d'infrastructures et matériel	1 000	1 500	2 000	2 000	2 500
707000 Refacturation de charges-Electricité/Mazout forfait	100	150	200	300	410
707020 Refacturation de charges-Entretien	180	180	250	250	300
707080 Refacturation Fr. personnel - chèques repas	4 000	4 400	4 400	4 800	4 800
Refacturation Second pilier	3 500	3 700	3 700	4 000	4 000
Refacturation salaire 1 tps plein	50 000	51 000	51 000	52 000	52 000
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)					
C. Production immobilisée					
731000 Cotisations des membres adhérents	350	350	370	370	400
737000 Subventions des villes et communes	53 700	54 700	54 700	55 900	55 900
737008 Subvention des villes et communes (bibli)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
73700X Subvention des villes et communes (occupation RCA)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
737100 Subventions des provinces	8 340	8 340	8 340	8 340	8 340
737200 Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	111 000	113 200	113 200	115 500	115 500
737210 Accords Non marchands Fwboxl	54 000	55 000	55 000	56 180	56 180
737400 Subventions de la Région Wallonne-Forem	34 000	34 680	34 680	35 370	35 370
737500 Subventions diverses	5 000	6 000	6 000	6 000	8 000
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)					
762000 Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels	7 000	0	4 000	0	0
764000 Autres produits exceptionnels					
II. Coût des ventes et prestations	435 670	443 400	449 840	458 710	463 700
A. Approvisionnements et marchandises					
1. Achats					
B. Services et biens divers					
610100 Locations de matériel et infrastructures	4 000	4 000	4 000	5 000	5 000
610110 Locations véhicules pour excursions	3 000	3 000	3 000	3 700	3 700
610400 Produits et petit matériel de nettoyage	1 500	1 500	1 500	1 700	1 700
610410 Location tapis-"Théâtre Autre Rive"	300	300	300	400	400
610500 Frais d'entretien Théâtre et C.Culturel	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
610511 Frais d'entretien & réparat.Quincaill+Service	600	600	600	800	800
610512 Entretien du matériel & instrum.musique	500	500	500	700	700
611700 Défrayements déplacements, parkings	4 000	4 400	4 400	4 800	4 800
612000 Frais postaux	3 700	3 700	4 000	4 000	4 000
612110 Frais de téléphonie mobile	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
612200 Fournit. bureau-papeterie&petit matériel	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
612400 Matériel stage, outillage, intendance	3 000	3 000	3 000	3 200	3 200
612600 Publications légales-Moniteur belge	0	150	0	0	150
612700 Assurance RC-Collaborateurs bénévoles	300	300	300	300	300
612710 Assurance RC Générale	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
612720 Assurances tous risques expositions, fêtes	300	300	300	300	300
612730 Assurances Administrateurs	400	400	400	400	400
612740 Assurances Acc Corporels	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
612900 Honoraires comptables	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
613000 Graphisme&impres.-Affiches,flyers,brochures	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
613300 Hébergement site internet - utick	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
613400 Traiteur, alimentation, restaurant (aînés et manifestations)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
613500 Frais d'accueil et décoration	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
613600 Frais d'hôtel, hébergement	500	500	500	500	500
613700 Boissons pour activités et manifestations	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
613800 Représentation-cadeaux, fleurs décès...	500	500	500	500	500
614000 Documentation, abonnements	200	200	200	200	200
614200 Participations séminaires,colloques, formations	500	500	500	500	500
614400 Droit accès activités culturelles	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
615200 Achats de spectacles vivants	40 420	37 700	41 490	37 160	41 000
615230 Ach&location expositions	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
615240 Réservations entrées spectacles, repas...	600	600	600	600	600
616060 Ach & loc mat.technique, informatique et outillage	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
616080 Ach & loc de matériel sono	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000
616100 Coproduction de spectacles	0	1 500	0	1 500	0

616200 Rétrocession recette co-organisation	0	2 500	0	2 500	0
616310 Dr.auteurs attribués pour la diffusion	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
616350 Réprobel et Afsca	200	200	200	200	200
617000 Personnel intérimaire / sous-traitance	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
619000 Indemnités de volontariat - Services	3 000	3 500	4 000	4 000	4 000
619001 Indemnités de volontariat - Animations	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
619009 Indemnités de volontariat - Section P. Taskin	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
619100 Petites indemnités d'artistes-RPI...	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
619300 Smart-Prestations-professeurs musiciens	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
619340 Smart-Prestations d'artistes divers	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
619400 Prestations d'animateurs	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
619408 Animation Bibliothèque	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
619409 Animation Taskin	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
619900 Cotisations à d'autres associations	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	250 000	255 000	260 000	265 000	270 000
Fr personnel - chèques-repas	4 000	4 400	4 400	4 800	4 800
623000 Assurance loi	1 200	1 200	1 200	1 500	1 500
623200 Médecine du travail	1 000	1 000	1 000	1 500	1 500
623500 Provisions pour pécules de vacances					
623510 Reprise provision pécule vacances					
IV. Produits financiers					
A. Produits des immobilisations financières					
B. Produits des actifs circulants					
751000 Produits des actifs circulants					
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)					
756100 Différences de paiements					
V. Charges financières					
A. Charges des dettes (ann. XIII,B et C)					
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)					
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)					
657100 Frais de banque-Compte courant	250	250	250	250	250
657200 Différences de paiements					



---

## 4. ANNEXES

---





---

## 4.1 STATUTS

---







**Volet B**

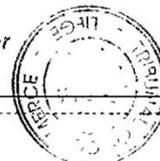
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*16026353\***

REGISTRE  
JURIDICAL DE COMMERCE  
division de Verviers  
8 - FEV. 2016

Le Greffier  
Greffe



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

**Dénomination**

(en entier) : **Centre Culturel de Theux**

Forme juridique : ASBL

Siège : 4910 Theux Place Pascal Taskin 1

N° d'entreprise : 477.907.815

**Objet de l'acte : Modification des statuts**

En date du 25 novembre 2015 :

A l'unanimité, l'Assemblée Générale de l'association sans but lucratif Centre Culturel de Theux prend acte de la modification des statuts, approuve ceux-ci et donne son accord pour la publication au Moniteur belge. En conséquence, lesdits statuts de l'asbl Centre Culturel de Theux sont déposés coordonnés ainsi qu'il suit

**Titre I Dénomination – siège social – durée**

Art. 1. L'association est dénommée : « Centre Culturel de Theux ». Elle est constituée en a.s.b.l. au sens de la loi du 27 juin 1921.

Art. 2. Son siège est établi à 4910 Theux, place Pascal Taskin, 1, arrondissement judiciaire de Verviers. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Theux par décision de l'Assemblée Générale conformément à la procédure légalement prévue en cas de modification statutaire.

Art. 3. Elle est constituée pour une durée indéterminée et peut en tout temps être dissoute.

**Titre II But social**

Art. 4. L'association a pour but, en dehors de tout esprit de lucre et dans un souci de démocratie culturelle le développement socioculturel de la commune de Theux, dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Par développement socioculturel, il faut entendre l'ensemble des activités destinées à réaliser des projets culturels et de développement communautaire fondés sur la participation active du plus grand nombre, avec une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Elle reste cependant maître de la manière dont elle poursuit ce but et des limites qu'elle assigne à son action.

Dans les limites qu'elle détermine et aux conditions qu'elle fixe, elle garantit la participation de tous, sans discrimination idéologique, politique, de race, de sexe ou de nationalité pour autant qu'ils adhèrent à ses statuts et règlements et respectent les mêmes principes. Elle s'interdit notamment d'accueillir des individus ou des groupes qui prôneraient des règles de vie ou auraient des pratiques allant à l'encontre de la promotion et de la valorisation de l'homme dans quelque domaine que ce soit.

Les limites et les conditions qu'elle détermine sont fixées dans les présents statuts et/ou dans son ou ses règlements d'ordre intérieur ou encore sont décidées par son Conseil d'Administration.

**Titre III Objet social poursuivi**

Art. 5. L'association s'occupe de toute espèce d'activité pouvant servir son but social. Elle peut accomplir tout acte et/ou prêter son concours à toute activité se rapportant directement ou indirectement à son but social. Ces activités peuvent requérir une contribution financière de la part des participants sans que celle-ci doive leur être justifiée par l'association.

Les activités organisées tendront à :

- 1° offrir des possibilités de création, d'expression et de communication
- 2° fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente
- 3° organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine local, régional, communautaire, européen, international et francophone
- 4° organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du centre

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

Pour son fonctionnement elle se réfère notamment au Décret du Gouvernement de la Communauté Française du 21 novembre 2013 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels, aux décrets l'ayant modifié ou le modifiant à l'avenir.

Elle reste maître de l'extension qu'elle veut donner à la poursuite de ses objectifs, des moyens qu'elle met en œuvre à cette fin et des conditions d'accès à ses activités. Ses objectifs ne pourront notamment pas lui être opposables.

L'exclusion de tout esprit de lucre n'empêchera pas l'association de pouvoir rechercher, dans les limites autorisées par la loi, les avantages matériels accessoires destinés à lui permettre de vivre, de poursuivre son but social, d'assurer sa pérennité et d'atteindre un développement plus élevé en rapport avec son but social.

Elle pourra également posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but culturel, passer toutes conventions avec les pouvoirs publics ou des particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec son but social.

#### Titre IV Les membres

Art. 6. L'association est composée de personnes physiques ou morales qualifiées de « membres effectifs ».

Art. 7. Les membres effectifs sont ceux qui ont pleinement la qualité de membre au sens de la loi. Ils constituent l'Assemblée Générale. Ils sont les suivants :

1° les membres de droit, soit :

- deux membres désignés par le Collège provincial de la province de Liège
- huit membres au maximum désignés par le Conseil communal de Theux

2° les groupements ou associations socioculturels exerçant une activité significative dans la commune de Theux et agréés comme tels par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers des voix, les abstentions n'étant pas prises en compte. Le Conseil n'est pas tenu de motiver sa décision. Les candidats doivent informer le Conseil de leurs activités et être présentés par deux membres effectifs. Les associations socioculturelles reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et exerçant leurs activités principales sur le territoire de la commune de Theux sont admises d'office si elles en font la demande.

Les personnes morales reprises ci-dessus désignent un représentant effectif qu'elles mandatent pour les représenter à l'Assemblée Générale du Centre Culturel. Elles en informent le Conseil d'Administration par lettre ou par mail signé de leur président. Elle désigne aussi un représentant suppléant qui siège en lieu et place du représentant effectif lorsque celui-ci est excusé. Leurs représentants ne peuvent pas être des mandataires publics.

Elles sont tenues de fournir au Conseil d'Administration les coordonnées complètes (mail y compris) de leur association et de leurs représentants, effectif et suppléant. Faute de quoi, l'Assemblée Générale peut leur retirer la qualité de membre.

Les représentants, effectifs et suppléants, ne perdent la qualité de représentants que s'ils informent le Conseil qu'ils ne souhaitent plus représenter la personne morale qu'ils représentaient ou si celle-ci informe le Conseil d'un changement de représentant, effectif ou suppléant. Une personne morale qui n'a plus de représentant pendant une période de six mois est réputée démissionnaire.

Ces personnes morales doivent être en nombre au moins égal aux membres de droit.

3° les personnes physiques exerçant une activité dans la commune de Theux particulièrement liée aux objectifs du Centre Culturel pour autant que la candidature de ces personnes, présentée par deux membres effectifs, soit agréée par le Conseil d'Administration à la majorité de deux tiers des voix, les abstentions n'entrant pas en ligne de compte. Ces personnes ne peuvent pas être des mandataires publics

Art. 8. Pour marquer son acceptation de la qualité de membre effectif, un nouveau membre effectif contresigne la notification de sa qualité de membre.

Par son acceptation de la qualité de membre effectif, tout membre effectif, et tout représentant d'un membre effectif, s'engage à respecter les statuts et règlements d'ordre intérieur de l'association et s'interdit, sous peine d'exclusion, toute action pouvant nuire aux intérêts de celle-ci.

Art. 9. Les membres effectifs ne contractent aucune obligation personnelle et ne peuvent être déclarés personnellement responsables que dans les cas prévus aux articles 3 §2 et 11 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002.

Art. 10. Les membres effectifs peuvent consulter au siège de l'association le registre des membres, tous les documents comptables de l'association ainsi que tous les procès-verbaux et décisions :

- de l'Assemblée Générale,
- du Conseil d'Administration,
- des personnes occupant ou non une fonction de direction qui sont investies d'un mandat au sein ou pour le compte de l'association.

A cette fin, ils adressent une demande écrite au Président du Conseil d'Administration avec lequel ils conviendront d'une date et heure de consultation des documents et pièces. Ceux-ci ne pourront être déplacés et il ne leur en sera pas fourni copie.

Art. 11. En dehors des prescriptions légales, les membres effectifs jouissent des droits et sont tenus aux obligations précisées aux présents statuts. Les modalités de l'exercice de ces prérogatives ou obligations pourront figurer dans un éventuel règlement d'ordre intérieur arrêté par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Tout membre effectif est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par lettre recommandée, ou contre accusé de réception, au président du Conseil d'Administration.

Art. 13. L'exclusion d'un membre effectif ou d'un représentant d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. Celle-ci ne sera jamais tenue de motiver sa décision. L'exclusion ou la démission d'un membre effectif entraîne de plein droit son retrait de l'association.

Art. 14. Tout membre effectif ou tout représentant d'un membre effectif exposé à l'exclusion est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit au Conseil d'Administration avant décision de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, le ou les membres, ou les représentants de membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave à la loi, aux statuts, au(x) règlement(s) d'ordre intérieur ou aux lois de l'honneur et de la bienséance. Dans ce cas une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée dans les six semaines.

Art. 16. Le membre effectif ou le représentant d'un membre effectif exclu, suspendu ou démissionnaire ne peut faire valoir aucun droit ni aucune prétention sur le fonds social et ne peut demander ni relevé, ni reddition de comptes, ni le remboursement des cotisations versées, ni apposer les scellés, ni faire inventaire. Il en va de même pour les héritiers ou ayants droit du membre effectif décédé.

Art. 17. Le montant de la cotisation annuelle des membres effectifs non membres de droit est fixé par l'Assemblée Générale et ne pourra être inférieur à un euro ni supérieur à vingt-cinq euros. Par défaut, il est fixé à un euro. Nul n'est engagé au-delà du montant de sa cotisation. Le Conseil d'Administration arrête les modalités de perception de la cotisation annuelle.

Art. 18. Est réputé démissionnaire tout membre effectif non membre de droit qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe avant la fin de l'exercice auquel elle se rapporte. En cas de contestation, la preuve du paiement incombe au membre effectif concerné.

#### Titre V L'Assemblée Générale

Art. 19. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs. Chaque membre a le droit de participer à l'Assemblée Générale, soit en personne ou par l'intermédiaire de son représentant dans le cas des personnes morales, soit par l'intermédiaire d'un mandataire de son choix, membre effectif comme lui ou représentant d'une personne morale membre effectif. Chaque membre effectif ne peut recevoir qu'un mandat.

Art. 20. L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence : les modifications aux présents statuts, la nomination et la révocation des administrateurs et vérificateur(s) aux comptes éventuels, l'approbation des comptes, budgets et bilans, la décharge à donner aux administrateurs et vérificateur(s) aux comptes, la dissolution volontaire de l'association, l'exclusion d'un membre.

Art. 21. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice social.

L'Assemblée peut être réunie en assemblée extraordinaire, par décision du Conseil d'Administration, autant de fois qu'il le juge nécessaire. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins. Cette demande devra être adressée au Président du Conseil d'Administration par pli recommandé ou remise contre accusé de réception signé du Président du Conseil. Elle contient le ou les points détaillés de façon précise que ceux-ci souhaitent porter à l'ordre du jour. Il sera donné suite à cette demande dans un délai de quatre semaines à dater de la réception de la demande.

Art. 22. Les convocations sont faites par lettre ordinaire adressée par voie postale, par courrier électronique ou par fax au moins huit jours avant la séance. Elles contiennent l'ordre du jour. L'Assemblée ne peut délibérer que sur les points portés à celui-ci. Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation. Tous les membres effectifs doivent y être convoqués.

Art. 23. Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égale au vingtième est portée à l'ordre du jour. Une telle proposition devra être adressée au Président du Conseil d'Administration par envoi recommandé ou remise contre accusé de réception signé du Président du Conseil d'Administration. Elle sera portée à l'ordre du jour de la première réunion de l'Assemblée Générale normalement tenue dans un délai d'au moins trente jours à dater de la réception de la proposition.

Art. 24. Hors les cas obligatoirement prévus par la loi ou les présents statuts, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Art. 25. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration, à défaut par le vice-président présent le plus âgé, à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 26. Chaque membre effectif présent ou représenté dispose d'une voix. Il dispose également d'une voix pour la procuration qu'il détient éventuellement.

Art. 27. Le directeur assiste aux réunions de l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Art. 28. L'Assemblée générale désigne au minimum un vérificateur aux comptes qui est chargé d'étudier les comptes de l'exercice en cours et de faire rapport à la prochaine Assemblée Générale ordinaire qui sera chargée de les examiner en vue de leur approbation.

Art. 29. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas de partage des voix, celle du président du Conseil d'Administration ou celle de son remplaçant sera prépondérante.

Art. 30. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, présents ou représentés.

Aucune modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, les abstentions n'étant pas prises en compte.

Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée (article 4), ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés, les abstentions n'étant pas prises en compte.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et adopter les modifications prévues à l'alinéa 2 ou à l'alinéa 3 du présent article. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Art.31. Tout ce qui n'est pas attribué par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 32. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le Président du Conseil d'Administration et un administrateur. Ceux-ci sont conservés au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 33. Toute modification des statuts doit être déposée pour publication dans le mois de sa date aux annexes du Moniteur belge. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

#### Titre VI Conseil d'Administration

Art. 34. L'association est administrée par un Conseil d'Administration et un comité de gestion.

Le Conseil d'Administration est composé des membres de droit désignés par le Conseil communal de Theux (maximum 8), d'un membre de droit désigné par le Collège provincial de la province de Liège, et d'autant de représentants de groupements ou associations socioculturels membres effectifs, élus par l'Assemblée Générale et en tout temps révocables par elle. Les mandats des membres du Conseil d'Administration s'achèvent le 1er janvier qui suit les élections communales, quelle que soit la date de début de leur mandat. Les administrateurs sont rééligibles sans limitation.

Les candidats administrateurs non membres de droit doivent être représentants d'un groupement ou d'une association socioculturelle, membre effectif. Ils ne seront cependant éventuellement élus qu'à titre personnel. Aucun candidat ne peut être valablement élu s'il n'est présenté conformément à la procédure prévue en la matière par un règlement d'ordre intérieur ou, à défaut, arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs cessent de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité requise pour leur désignation ou leur élection au Conseil d'Administration.

Peut-être considéré comme démissionnaire du Conseil d'Administration, sur décision de celui-ci, le membre absent, excusé ou non, à au moins la moitié des réunions du Conseil lors d'une même année culturelle (du 01/09 au 30/06).

En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité de membre du Conseil d'Administration d'un membre de celui-ci, une assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les deux mois pour pourvoir à son remplacement.

Art. 35. Le Conseil désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut aussi désigner un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs trésoriers adjoints et toute personne investie d'une autre fonction. A défaut du président, c'est le vice-président présent le plus âgé, et à défaut, l'administrateur le plus âgé, qui préside les réunions et exerce les compétences du président. Les président et trésorier démissionnaires, ou dont le mandat vient à expiration, restent en fonction et conservent leurs pouvoirs et leurs responsabilités jusqu'à leur remplacement.

Art. 36. Chaque administrateur a le droit de participer aux réunions du Conseil d'Administration, soit en personne, soit par l'intermédiaire d'un mandataire de son choix, administrateur comme lui. Chaque administrateur ne peut recevoir qu'un mandat.

Art. 37. Le président peut inviter, à titre de consultant, toute personne dont l'avis lui paraît de nature à éclairer les débats. Le président du conseil d'orientation et le directeur du centre culturel siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Art. 38. Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs. La convocation est adressée, dans un délai d'au moins huit jours, par courrier postal, par mail ou par fax. Elle contient l'ordre du jour. Le Conseil ne peut délibérer que sur les points à l'ordre du jour.

Toutefois, si une question faisant urgence apparaît entre le moment de la convocation et le moment de la réunion, elle pourra être ajoutée à l'ordre du jour pour autant que les membres présents ou représentés l'acceptent à l'unanimité.

Le Conseil ne peut statuer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Si ce n'est pas le cas, le Conseil d'Administration, sur seconde convocation, délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Un délai de huit jours au moins est nécessaire entre les deux réunions. Ses décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, les abstentions n'entrant pas en ligne de compte. En cas de parité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 39. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion, l'administration et la représentation de l'association. Sont seuls exclus de sa compétence, les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Il peut, entre autres, engager ou renvoyer les membres du personnel; faire et passer tout acte et tout contrat; transiger, compromettre; acquérir, échanger, vendre tout bien meuble ou immeuble; hypothéquer, emprunter; conclure des baux de toute durée; accepter tout legs, subside, donation et transfert; renoncer à tout droit; conférer tout pouvoir à un mandataire de son choix, membre effectif ou représentant d'un membre effectif ou non; représenter ou faire représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant, sans que cette liste soit limitative.

Il arrête, en outre, le ou les règlements d'ordre intérieur.

Art. 40. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que l'intérêt social de l'association l'exige. Le Conseil se réunit également à la demande de trois de ses membres adressée par écrit (courrier, mail ou fax) à son Président. La demande doit contenir les points que ces membres souhaitent voir

mis à l'ordre du jour. Le Président dispose alors d'un délai de 15 jours à dater de la réception de la demande, pour convoquer le Conseil.

En dehors de la procédure ci-dessus, chaque membre du Conseil d'Administration peut demander par écrit (lettre mail ou fax) au Président de mettre à l'ordre du jour du Conseil une question qu'il souhaite voir examinée. Elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil réuni au moins quinze jours après la réception de la demande.

Art. 41. Le Président du Conseil d'Administration a les pouvoirs d'un administrateur délégué à la gestion de l'association, à charge pour lui d'en user avec discernement et d'en rendre compte au Conseil. Ces pouvoirs pourront lui être retirés et confiés à un autre administrateur sur décision du Conseil.

Art. 42. On entend par gestion journalière le pouvoir d'accomplir des actes d'administration ne dépassant pas les besoins de la vie quotidienne de l'association ou ceux qui en raison, tant de leur faible importance que de la nécessité d'une prompt solution, ne justifient pas l'intervention du Conseil d'Administration (arrêté de la Cour de Cassation du 17/09/1968). Le Conseil d'Administration pourra, dans un règlement d'ordre intérieur, définir l'application, quant à l'association de cet arrêté. Le directeur est responsable de la gestion culturelle et administrative et de toute responsabilité confiée par le conseil d'administration. Le directeur assume la fonction de délégué à la gestion journalière avec usage de la signature afférente à cette gestion. Il n'a pas à justifier de ses pouvoirs à l'égard des tiers. et est chargé de l'application journalière des décisions du conseil d'administration.

Art. 43. Les actes qui engagent l'association, autres que de simple gestion journalière, sont signés, à moins d'une délégation spéciale du Conseil, soit par le président, soit par un vice-président, soit par le trésorier, lesquels n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers. Ils ont également, individuellement, le pouvoir de représenter l'association. Ils sont responsables des actes posés dans ce cadre vis-à-vis du Conseil d'Administration.

En cas de délégation spéciale du Conseil à un tiers pour l'une ou l'autre affaire déterminée, le mandataire n'a pas la qualité d'organe et doit justifier à l'égard des tiers de ses pouvoirs. Il n'a pas, sauf mention spéciale dans son mandat et dans les limites de celui-ci, la possibilité de représenter l'association et il est responsable vis-à-vis des tiers lorsqu'il sort des limites de son mandat.

Art. 44. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Il est exercé à titre gratuit. Toutefois, le Conseil peut décider d'attribuer à ses membres un jeton de présence destiné à compenser forfaitairement les frais exposés par l'exercice de leur mandat.

#### Titre VII Comité de gestion

Art. 45. Le Conseil d'administration peut désigner en son sein un comité de gestion composé de trois membres de droit et de trois représentants des associations membres effectifs. Parmi ceux-ci siégeront de droit le Président et le trésorier du Conseil. Le directeur siège au comité de gestion avec voix consultative. Les réunions du comité de gestion ne font pas l'objet d'une convocation formelle mais de la seule communication, par tout moyen, d'un lieu, d'une date et d'une heure.

Art. 46. Le comité de gestion a la mission d'instruire les dossiers à soumettre au Conseil d'Administration, de fixer l'ordre du jour des réunions de celui-ci et d'assister le directeur dans la gestion journalière.

#### Titre VIII. Le Conseil d'orientation

Art. 47. Le Conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel. Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du conseil d'orientation avec voix consultative. Le conseil d'orientation désigne en son sein un président. Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel. Le conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée. Le conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

#### Titre IX. Observateur du gouvernement

Art. 48. Le gouvernement peut désigner un observateur auprès du centre culturel dont l'action culturelle est reconnue, d'initiative ou à la demande des services du Gouvernement, d'une collectivité publique associée ou d'un des organes visés aux titres V, VI, VII et VIII. L'observateur désigné par le Gouvernement est invité à toute réunion de l'assemblée générale et du conseil d'administration. L'observateur désigné par le Ministre n'a pas voix délibérative lorsqu'il assiste aux réunions des organes de gestion de l'asbl.

#### Titre X Exercice social.

Art. 49. L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de l'année concernée.

Art. 50. Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social.

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

### Volet B - Suite

#### Titre XI Dissolution

Art. 57. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 58. En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera affecté à une ou plusieurs associations actives sur le territoire de la commune de Theux et membres du Centre Culturel, à désigner par l'Assemblée Générale.

#### Titre XII Disposition finale

Art. 59. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 02 mai 2002 ou toute autre législation en la matière régissant les associations sans but lucratif, à défaut par le ou les règlements d'ordre intérieur, à défaut par le Conseil d'Administration.

Certifié exact

(Signé) LODEZ Alexandre, président

Déposé en même temps PV du 25 novembre 2015.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature

---

## 4.2 BILANS RELATIFS AUX EXERCICES 2019-2020-2021

---





Valeurs EUR

	Codés	**/2019 - 12/2019
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	20	
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	21/28	
<b>I. Immobilisations incorporelles</b>	21	
215000 Logiciels informatiques	21	704,22
215009 Amortissements actés	21	(704,22)
<b>II. Immobilisations corporelles</b>	22/27	
A. Terrains et constructions	22	
B. Installations, machines et outillage	23	
231300 Outillage informatique de l'association	23	8.810,51
231309 Amortissements actés	23	(8.810,51)
232000 Piano en co-propriété	23	4.500,00
232009 Amortissements actés	23	(4.500,00)
C. Mobilier et matériel roulant	24	
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
<b>III. Immobilisations financières</b>	28	
A. Entreprises liées	280/1	
1. Participations	280	
2. Créances	281	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	
1. Participations	282	
2. Créances	283	
C. Autres immobilisations financières	284/8	
1. Actions et parts	284	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>127.279,37</b>
<b>IV. Créances à plus d'un an</b>	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
<b>V. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	3	
A. Stocks	30/36	
1. Approvisionnements	30/31	
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
<b>VI. Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>11.574,05</b>
A. Créances commerciales	40	11.574,05
400000 Clients	40	11.406,42
406000 Acomptes versés	40	167,63
B. Autres créances	41	
<b>VII. Placements de trésorerie</b>	50/55	
A. Actions propres	50	

CENTRE CULTUREL DE THEUX  
Analyse financière schéma complet

Dossier N°	30
Page N°	2

Valeurs EUR

	Codes	**/2019 - 12/2019
B. Autres placements	51/53	
VIII. Valeurs disponibles	54/58	102.753,20
550000 Compte bancaire - Fortis	54/58	21.813,30
550100 Compte Epargne - Fortis	54/58	79.380,19
570000 Caisse-espèces	54/58	1.550,74
IX. Comptes de régularisation	490/1	12.952,12
490000 Charges à reporter	490/1	3.373,05
491000 Produits acquis	490/1	9.570,05
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>127.279,37</b>

Valeurs EUR

	Codes	**12/2019 - 12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	10/15	<b>240,95</b>
I. Capital	10	
A. Capital souscrit	100	
B. Capital non appelé	101	
II. Primes d'émission	11	
III. Plus-values de réévaluation	12	
IV. Réserves	13	
A. Réserve légale	130	
B. Réserves indisponibles	131	
1. Pour actions propres	1310	
2. Autres	1311	
C. Réserves immunisées	132	
D. Réserves disponibles	133	
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	<b>240,95</b>
140000 Bénéfice reporté	14	240,95
VI. Subsidés en capital	15	
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	16	<b>69.485,75</b>
VIII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	<b>69.485,75</b>
1. Pensions et obligations similaires	160	29.485,75
160000 Provisions charges salariales & sociales :	160	29.485,75
2. Charges fiscales	161	
3. Grosses réparations et gros entretien	162	
4. Obligations environnementales	163	40.000,00
163000 Provisions pour autres risques et charge	163	20.500,00
163200 Provision Remplacement de Matériel	163	10.500,00
5. Autres risques et charges	164/5	
B. Impôts différés	168	
<b>DETTES</b>	17/49	<b>67.552,67</b>
IX. Dettes à plus d'un an	17	
A. Dettes financières	170/4	
1. Emprunts subordonnés	170	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	
4. Etablissements de crédit	173	
5. Autres emprunts	174	
B. Dettes commerciales	175	
1. Fournisseurs	1750	
2. Effets à payer	1751	
C. Acomptes reçus sur commandes	176	
D. Autres dettes	179/9	
X. Dettes à un an au plus	42/48	<b>30.076,62</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	
B. Dettes financières	43	
1. Etablissements de crédit	430/3	

CENTRE CULTUREL DE THEUX  
***Analyse financière schéma complet***

Dossier N°	80
Page N°	4

Valeurs EUR

	Codes	**/2019 - 12/2019
2. Autres emprunts	439	
C. Dettes commerciales	44	9.207,28
1. Fournisseurs	440/4	9.207,28
440000 Fournisseurs	440/4	7.854,83
444000 Factures à recevoir	440/4	1.552,45
2. Effets à payer	441	
D. Comptes reçus sur commandes	46	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	20.869,14
1. Impôts	450/3	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	20.869,14
456000 Pécunies Vacances	454/9	20.869,14
F. Autres dettes	47/48	
<b>XI. Comptes de régularisation</b>	492/3	<b>27.478,25</b>
493000 Produits à reporter	492/3	27.478,25
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>127.279,37</b>

**Valeurs EUR**

	Codes	**/2019 - 12/2019
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>366.114,15</b>
<b>A. Chiffre d'affaires</b>	70	133.877,94
700010 Prest. service-Stage Carnaval	70	400,00
700020 Prest.service-Stage Pâques	70	1.560,00
700025 Prest.service-Stage Eilé	70	8.860,00
700026 Prest.service-Stage Toussaint	70	1.470,00
700030 Prest.service-Atelier photos	70	11.080,00
700033 Prest.service-Atelier Bien Etre	70	900,00
700036 Prest. Services-Section Taskin	70	47.691,25
700100 Prest. sco-Atelier théâtre, impro, évéil	70	2.903,60
700110 Prest. service-Danses diverses	70	175,00
701000 Spectacles & manifestations d'art vivant	70	26.674,66
701100 Conférences	70	634,87
701610 Prest. service artistique - Régie	70	80,00
704000 Recettes activités aînés &1 jour ailleurs	70	14.057,49
704100 Recettes Bar - Spectacles-Théâtre	70	3.639,96
704120 Recettes Bar-Ateliers, stages...	70	3.090,44
704300 Location d'infrastructures et matériel	70	4.130,00
707000 Refacturation de charges	70	375,00
707020 Refacturation de charges-Entretien	70	420,00
707040 Refacturation de charges-Assurances	70	524,29
707050 Refacturation de charges-Réception-diver	70	636,89
707080 Refacturation Fr.Personnel-Cheques Repas	70	5.544,64
<b>B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)</b>	71	
<b>C. Production immobilisée</b>	72	221.493,67
731000 Cotisations (versements) membres autres	72	400,00
737000 Subventions des villes et communes	72	52.585,84
737001 Subsidés communaux - Bibliothèque	72	4.867,49
737002 Subsidés communaux-Occup. Centre Sportif	72	3.431,22
737100 Subventions des provinces	72	9.833,00
737200 Subvention de la Communauté française	72	75.251,03
737201 Subv. Com.Française-Accords Non Marchands	72	53.896,86
737400 Subvention de la Région Wallonne-Foret	72	13.850,67
737500 Subventions diverses	72	7.917,81
<b>D. Autres produits d'exploitation</b>	74	777,94
740100 Récupérations de frais	74	369,94
740200 Sommes récup.& régularisations PP & ONSF	74	407,00
<b>E. Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	25,00
760000 Autres produits exceptionnels	76A	25,00
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>355.994,83</b>
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	60	
1. Achats	600/6	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	
<b>B. Services et biens divers</b>	61	150.403,19
610100 Locations de matériel et infrastructures	61	6.597,05
610110 Locations véhicules pour excursions	61	4.731,80
610330 Carburant et consommables Matériel	61	21,28
610400 Produits et petit matériel de nettoyage	61	370,06
610410 Location tapis-"Théâtre Autre Rivier"	61	184,48
610500 Frais d'entretienThéâtre et C. Culturel	61	3.255,10
610510 Frais d'entretienRéparation-Electricité	61	18,46

Valeurs EUR

	Codes	12/2019 - 12/2019
610511 Frais entretien/réparat Quincail+Service	61	593,94
610512 Entretien du matériel & instrum musique	61	429,33
610513 Contrôle CIB-Montage,assemblage, électr.	61	154,77
611700 Défrayements déplacements, parkings	61	3.564,34
612000 Frais postaux	61	2.776,49
612110 Frais de téléphonie mobile	61	601,99
612200 Fournit. bureau-papeterie&petit matériel	61	540,03
612400 Matériel stage, outillage, intendance	61	2.062,69
612600 Publications légales-Monteur belge	61	368,94
612700 Assurance RC-Collaborateurs bénévoles	61	275,31
612710 Assurance RC Générale	61	697,97
612720 Assurances tous risques expositions,fête	61	175,84
612730 Assurance Administrateurs ASBL	61	327,75
612740 Assurance Incendie & Explosions	61	209,00
612750 Assur RC&Accid corp Cours Stages Atelier	61	1.295,98
612900 Honoraires comptables	61	3.012,80
612910 RGPD-Audit et mise en conformité	61	3.623,95
613000 Graphism&mpres. -Affiche,flyers,brochure	61	10.292,02
613200 Publicités	61	238,59
613300 Hébergement site internet	61	36,30
613400 Catering-Réception-Boisson&Aliment,Aliné	61	2.896,90
613500 Frais d'accueil et de décoration	61	2.987,69
613600 Frais d'hôtel, hébergement et repas	61	726,85
613700 Boissons pour activités & manifestations	61	4.039,86
613800 Représentation-cadeaux, fleurs décors...	61	334,59
614000 Documentation, abonnements	61	167,80
614200 Participations-séminaires,colloques	61	598,50
614400 Droit accès activités culturelles	61	7.102,15
615200 Achats de spectacles vivants	61	22.423,11
615220 Prestations conférences et films	61	600,00
615240 Réservations entrées, repas, transports	61	250,89
616000 Ach & loc mat technique et outillage	61	441,95
616080 Ach & loc de matériel sons	61	125,84
616100 Coproduction de spectacles	61	1.000,00
616200 Rétrocession recette co-organisation	61	3.472,00
616310 Dr. auteurs attribués pour la diffusion	61	2.111,46
617000 Perso interm&perso mis à disposition	61	12.002,16
619000 Indemnités de volontariat - Service	61	2.002,27
619001 Indemnités de volontariat - Animation	61	3.082,50
619009 Indemnité Volontariat-Section Taskin	61	9.892,48
619100 Petites indemnités d'artistes-RPL...	61	1.950,00
619300 Smart-Prestations professeurs musiciens	61	4.694,25
619340 Smart-Prestations d'artistes divers	61	4.085,68
619400 Prestations d'amateurs	61	6.257,35
619408 Prestations Animateurs-Bibliothèque	61	4.699,67
619409 Prestations Animateurs-SectionTaskin	61	6.362,90
619500 Cotisations à d'autres associations	61	2.043,24
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>62</b>	<b>180.280,47</b>
620200 Employés-Rémunérations nettes	62	93.483,44
620210 Employés-Charge ONSS	62	17.989,20
620220 Employés-Précompte professionnel	62	22.890,74
621300 Cotisations patronales	62	34.308,09
622000 Primes patronales assurance de groupe	62	524,29
623000 Assurance loi	62	895,43

Valeurs EUR

	Codes	**/2019 - 12/2019
623200 Médecine du travail	62	856,26
623300 Chèques repas	62	3.967,48
623500 Provisions Pécules Vacances	62	20.889,14
623510 Reprise Provisions Pécules Vacances	62	(20.961,60)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	305,17
630200 Dotations aux amort./immob.corp.	630	305,17
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +)	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	24.800,00
635000 Dotations	635/7	4.800,00
637000 Dotations	635/7	20.000,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de restructuration	649	
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
<b>III. Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>119,32</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75/70B</b>	<b>68,00</b>
A. Produits financiers récurrents	75	68,00
1. Produits des immobilisations financières	750	
2. Produits des actifs circulants	751	
3. Autres produits financiers	752/9	68,00
756100 Différences de paiements	752/9	68,00
B. Produits financiers non récurrents	76B	
<b>V. Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>132,78</b>
A. Charges financières récurrentes	66	132,78
1. Charges des dettes	660	
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés aut. II.E. (dotations +, reprises -)	661	
3. Autres charges financières	652/9	132,78
657100 Frais de banque-Compte courant	652/9	99,20
657200 Différences de paiements	652/9	33,58
B. Charges financières non récurrentes	66B	
<b>VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôt</b>	<b>9903</b>	<b>54,54</b>
<b>VII. Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	
<b>VIII. Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>	
<b>IX. Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	
A. Impôts	670/3	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	
<b>X. Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>54,54</b>
<b>XI. Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	<b>689</b>	
<b>XII. Transfert aux réserves immunisées</b>	<b>689</b>	
<b>XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>54,54</b>

Valeurs EUR

	Codes	**/2019 - 12/2019
<b>A. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	9905	240,95
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	54,54
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	186,41
69000 Transfert au résultat reporté	14P	54,54
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	
1. sur le capital et les primes d'émission	791	
2. sur les réserves	792	
<b>C. Affectations aux capitaux propres</b>	891/2	
1. au capital et aux primes d'émission	891	
2. à la réserve légale	8920	
3. aux autres réserves	8921	
<b>D. Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(14)	240,95
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b>	794	
<b>F. Bénéfice à distribuer</b>	894/7	
1. Rémunération du capital	894	
2. Administrateurs ou gérants	895	
3. Employés	896	
4. Autres allocataires	897	
<b>HORS BILAN</b>		

APPROUVÉS EN AG le 02/09/2020

LAMBERT Patrice, Trésorier



BERTON Christophe, Président



Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	20	
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	21/28	
<b>I. Immobilisations incorporelles</b>	21	
215000 Logiciels informatiques	21	704,22
215009 Amortissements actés	21	(704,22)
<b>II. Immobilisations corporelles</b>	22/27	
A. Terrains et constructions	22	
B. Installations, machines et outillage	23	
231300 Outillage informatique de l'association	23	8.810,51
231309 Amortissements actés	23	(8.810,51)
232000 Fianco en co-propriété	23	4.500,00
232009 Amortissements actés	23	(4.500,00)
C. Mobilier et matériel roulant	24	
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
<b>III. Immobilisations financières</b>	28	
A. Entreprises liées	280/1	
1. Participations	280	
2. Créances	281	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	
1. Participations	282	
2. Créances	283	
C. Autres immobilisations financières	284/8	
1. Actions et parts	284	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>158.941,64</b>
<b>IV. Créances à plus d'un an</b>	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
<b>V. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	3	
A. Stocks	30/36	
1. Approvisionnements	30/31	
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
<b>VI. Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>65.252,17</b>
A. Créances commerciales	40	
400000 Clients	40	51.943,86
400000 Acomptes versés	40	3.208,31
B. Autres créances	41	100,00
412000 Impôts et précomptes à récupérer	41	100,00
<b>VII. Placements de trésorerie</b>	50/53	

## Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
A. Actions propres	50	
B. Autres placements	51/53	
VIII. Valeurs disponibles	54/58	<b>90.068,38</b>
550000 Compte bancaire - Fortis	54/58	25.218,14
550100 Compte Epargne - Fortis	54/58	64.380,16
570000 Caisses-especes	54/58	469,95
IX. Comptes de régularisation	490/1	<b>11.621,22</b>
490000 Charges à reporter	490/1	3.450,49
491000 Produits acquis	490/1	8.170,73
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>156.941,64</b>

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
I. Capital	10/15	<b>28.392,45</b>
A. Capital souscrit	10	
A. Capital souscrit	100	
B. Capital non appelé	101	
II. Primes d'émission	11	
III. Plus-values de réévaluation	12	
IV. Réserves	13	
A. Réserve légale	130	
B. Réserves indisponibles	131	
1. Pour actions propres	1310	
2. Autres	1311	
C. Réserves immunisées	132	
D. Réserves disponibles	133	
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	<b>28.392,45</b>
140000 Bénéfice reporté	14	240,95
* 140000 Résultat de la période en cours	14	28.151,50
VI. Subsidés en capital	15	
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		
VIII. A. Provisions pour risques et charges	16/5	<b>69.485,75</b>
1. Pensions et obligations similaires	160	29.485,75
160000 Provisions charges salariales & sociales	160	29.485,75
2. Charges fiscales	161	
3. Grosses réparations et gros entretien	162	
4. Obligations environnementales	163	40.000,00
163000 Provisions pour autres risques et charge	163	29.500,00
163200 Provision Remplacement de Matériel	163	10.500,00
5. Autres risques et charges	164/5	
B. Impôts différés	168	
<b>DETTES</b>		
IX. Dettes à plus d'un an	17/49	<b>59.063,44</b>
A. Dettes financières	17/4	
1. Emprunts subordonnés	170	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	
4. Etablissements de crédit	173	
5. Autres emprunts	174	
B. Dettes commerciales	175	
1. Fournisseurs	1750	
2. Effets à payer	1751	
C. Acomptes reçus sur commandes	176	
D. Autres dettes	178/9	
X. Dettes à un an au plus	42/48	<b>35.381,64</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	
B. Dettes financières	43	

CENTRE CULTUREL DE THEUX  
***Analyse financière schéma complet***

Dossier N°	80
Page N°	4

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
1. Etablissements de crédit	430/8	
2. Autres emprunts	430	
C. Dettes commerciales	44	10.177,80
1. Fournisseurs	440/4	10.177,80
440000 Fournisseurs	440/4	8.491,30
444000 Factures à recevoir	440/4	1.686,50
2. Effets à payer	441	
D. Comptes reçus sur commandes	48	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	25.203,84
1. Impôts	450/3	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	25.203,84
456000 Pécunies Vacances	454/9	25.203,84
F. Autres dettes	47/48	
XI. Comptes de régularisation	492/3	23.681,80
493000 Produits à reporter	492/3	23.681,80
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>156.941,64</b>

**CENTRE CULTUREL DE THEUX**  
***Analyse financière schéma complet***

Dossier N°	80
Page N°	5

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>348.771,11</b>
<b>A. Chiffre d'affaires</b>		
700010 Prest. service-Stage Carnaval	70	116.866,41
700025 Prest.service-Stage Eté	70	1.260,00
700026 Prest.service-Stage Toussaint	70	7.519,00
700032 Prest.service-Atelier photos	70	727,50
700033 Prest.service-Atelier Bien Etre	70	640,00
700039 Prest.Services-Section Taskin	70	413,00
700100 Prest.sco-Atelier théâtre,impro,éveil	70	35.266,02
701000 Spectacles & manifestations d'art vivant	70	2.530,00
701100 Conférences	70	11.552,14
701610 Prest. service artistique - Régie	70	60,00
704000 Recette activités aînés & 1 jour aîeûrs	70	40,00
704100 Recettes Bar - Spectacles Théâtre	70	702,00
704120 Recettes Bar-Ateliers, stages...	70	1.228,51
704300 Location d'infrastructures et matériel	70	89,00
707000 Refacturation de charges	70	3.250,00
707020 Refacturation de charges-Entretien	70	583,18
707080 Refacturation Fr Personnel-Chèques Repas	70	240,00
707090 Refacturation Fr Personnel-Chèques Repas	70	30.593,06
<b>B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +)</b>	71	
<b>C. Production immobilisée</b>	72	221.694,85
731000 Cotisations (versements) membres adhére	72	390,00
737000 Subventions des villes et communes	72	53.345,64
737001 Subvdes communaux - Bibliothèque	72	3.032,59
737002 Subvdes communaux-Occup. Centre Sportif	72	1.772,32
737100 Subventions des provincées	72	9.156,00
737200 Subvention de la Communauté Française	72	85.542,22
737201 Subv. Com Française-Accords Non Marchands	72	46.278,51
737400 Subvention de la Région Wallonne-Forum	72	15.407,57
737500 Subventions diverses	72	3.710,00
<b>D. Autres produits d'exploitation</b>	74	9.991,83
740200 Sommes récup & régularisations PP & DHSS	74	1.768,99
740210 Prime ONSS-Covid19-Mesures/Gouvernement	74	7.772,84
741000 Plus-val. réels.cour. immo corp.	74	450,00
<b>E. Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	217,92
764000 Autres produits exceptionnels	76A	217,92
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>320.440,70</b>
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	60	
1. Achats	600/8	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	
<b>B. Services et biens divers</b>	61	107.975,18
610100 Locations de matériel et infrastructures	61	3.621,40
610110 Locations véhicules pour excursions	61	511,50
610400 Produit-Désinfectant-Matériel nettoyage	61	2.271,10
610410 Location local "Théâtre Autre Rive"	61	188,03
610500 Frais d'entretienThéâtre et C. Culturel	61	3.936,70
610511 Frais entretien&réparat Quincail-Service	61	67,44
610512 Entretien du matériel & instrum musique	61	648,09
611700 Défrayements déplacements, parkings	61	1.973,01
612000 Frais postaux	61	2.716,24
612200 Fournt. bureau-poste&petit matériel	61	621,83

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
012400 Matériel stage, outillage, intendance	01	2.170,00
012410 Trouses de secours et pharmacie	01	133,03
012500 Publications légales-Moniteur belge	01	133,58
012700 Assurance RC-Collaborateurs bénévoles	01	275,31
012710 Assurance RC Générale	01	685,24
012720 Assurances tous risques expositions,Téte	01	101,66
012730 Assurance Administrateurs ASBL	01	327,70
012740 Assurance Incendie & Explosions	01	206,00
012750 Assur RC&Accid corp Cours Stages Atelier	01	1.295,96
012900 Honoraires comptables	01	2.220,35
013000 Graphism&impres -Affiches,Tyers,trochure	01	2.761,49
013300 Héberg SiteWeb&Logiciel billets en ligne	01	2.238,09
013400 Catering-Réception-Boisson&Aliment Aines	01	665,00
013500 Frais d'accueil et de décoration	01	1.652,04
013700 Boissons pour activités & manifestations	01	432,00
013800 Représentation-cadeaux, fleurs décès...	01	430,70
014000 Documentation, abonnements	01	12,00
014200 Participations séminaires,colloques	01	447,00
015200 Achats de spectacles vivants	01	12.445,60
015220 Prestations conférences et films	01	120,00
015230 Ach&location expositions	01	1.610,47
015240 Réservations entrées, repas, transports	01	69,00
016060 Ach & loc mat.technique et outillage	01	1.474,01
016080 Ach & loc de matériel scén	01	2.939,25
016200 Rétrocession recette co-organisation	01	2.371,76
016310 Dr.auteurs attribués pour la diffusion	01	1.234,16
016350 Répétoel	01	62,79
017000 Perso interim&perso mis à disposition	01	15.759,76
019000 Indemnités de volontariat - Service	01	2.366,39
019001 Indemnités de volontariat - Animation	01	3.069,77
019009 Indemnité Volontariat-Section Taskin	01	14.531,23
019300 Smart-Prestations-professeurs musiciens	01	5.088,00
019340 Smart-Prestations d'artistes divers	01	2.924,00
019400 Prestations d'animateurs	01	1.246,86
019408 Prestations Animateurs-Bibliothèque	01	2.905,62
019409 Prestations Animateurs-SectionTaskin	01	2.831,25
019900 Cotisations à d'autres associations	01	2.151,98
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>02</b>	<b>212.485,52</b>
020200 Employés-Rémunérations nettes	02	113.040,80
020210 Employés-Charge ONSS	02	23.314,96
020220 Employés-Précompte professionnel	02	32.911,44
021000 Cotisations patronales	02	30.109,85
022000 Primes patronales assurance de groupe	02	2.713,79
023000 Assurance lo	02	685,93
023200 Médecine du travail	02	759,00
023300 Chèque repas	02	4.595,35
023500 Provisions Pécules Vacances	02	25.203,84
023510 Reprise Provisions Pécules Vacances	02	(20.809,14)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	030	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +)	031/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	036/7	
G. Autres charges d'exploitation	040/8	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	048	

Valeurs EUR

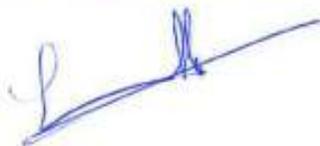
	Codes	**/2020 - 12/2020
I. Charges d'exploitation non récurrentes	65A	
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	28.330,41
IV. Produits financiers	75/75B	
A. Produits financiers récurrents	75	
1. Produits des immobilisations financières	750	
2. Produits des actifs circulants	751	
3. Autres produits financiers	752/9	
B. Produits financiers non récurrents	75B	
V. Charges financières	65/65B	178,91
A. Charges financières récurrentes	65	178,91
1. Charges des dettes	653	
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)	651	
3. Autres charges financières	652/9	178,91
65200 Charges financières diverses	652/9	69,31
65210 Frais de banque-Compte courant	652/9	109,60
B. Charges financières non récurrentes	65B	
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	28.151,50
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780	
VIII. Transfert aux impôts différés	680	
IX. Impôts sur le résultat	67/77	
A. Impôts	6703	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	28.151,50
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	28.151,50

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
<b>A. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	9905	28.392,45
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	28.151,50
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	240,95
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	
1. sur le capital et les primes d'émission	791	
2. sur les réserves	792	
<b>C. Affectations aux capitaux propres</b>	681/2	
1. au capital et aux primes d'émission	691	
2. à la réserve légale	6920	
3. aux autres réserves	6921	
<b>D. Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(14)	28.392,45
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b>	794	
<b>F. Bénéfice à distribuer</b>	694/7	
1. Remunération du capital	694	
2. Administrateurs ou gérants	695	
3. Employés	696	
4. Autres allocataires	697	
<b>HORS BILAN</b>		

*Approuvés en AG, le 15/06/2021*

*LAMBERT PAÏENCE, TRÉSORIER*



*BOETON CHRISTOPHE, PRÉSIDENT*



Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	21/28	<b>5.066,77</b>	
<b>I. Immobilisations incorporelles</b>	21		
215000 Logiciels informatiques	21	704,22	704,22
215009 Amortissements actés	21	(704,22)	(704,22)
<b>II. Immobilisations corporelles</b>	22/27	<b>5.066,77</b>	
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	5.066,77	
231200 Outillage, matériel sono de l'association	23	5.294,00	
231209 Amortissements actés	23	(227,23)	
231300 Outillage informatique de l'association	23	8.810,51	8.810,51
231309 Amortissements actés	23	(8.810,51)	(8.810,51)
232000 Plans en co propriété	23	4.500,00	4.500,00
232009 Amortissements actés	23	(4.500,00)	(4.500,00)
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
<b>III. Immobilisations financières</b>	28		
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>180.620,28</b>	<b>156.941,64</b>
<b>IV. Créances à plus d'un an</b>	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
<b>V. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Merchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
<b>VI. Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>52.110,82</b>	<b>55.252,17</b>
A. Créances commerciales	40	52.110,82	55.152,17
400000 Clients	40	52.110,82	51.843,86
408000 Acomptes versés	40		3.308,31
B. Autres créances	41		100,00
412000 Impôts et précomptes à récupérer	41		100,00

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
<b>VII. Placements de trésorerie</b>	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
<b>VIII. Valeurs disponibles</b>	54/58	<b>124.948,51</b>	<b>50.068,25</b>
550000 Compte bancaire - Fortis	54/58	80.256,51	25.218,14
550100 Compte Epargne - Fortis	54/58	64.380,18	64.380,18
570000 Caisse-especes	54/58	311,84	469,95
<b>IX. Comptes de régularisation</b>	490/1	<b>3.560,96</b>	<b>11.621,22</b>
490000 Charges à reporter	490/1	3.560,96	3.450,49
491000 Produits acquis	490/1		8.170,73
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>185.687,03</b>	<b>156.541,64</b>

## Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	10/15	<b>50.813,22</b>	<b>28.392,45</b>
<b>I. Apport</b>	10/11		
<b>A. Capital</b>	10		
1. Capital souscrit	100		
2. Capital non appelé	101		
<b>B. Apport (- hors capital)</b>	11		
1. Disponible	110		
a. Primes d'émission	1100		
b. Autres	1109		
2. Indisponible	111		
a. Primes d'émission	1110		
b. Autres	1119		
<b>II. Plus-values de réévaluation</b>	12		
<b>III. Réserves</b>	13		
<b>A. Réserve légale</b>	130		
<b>B. Réserves indisponibles</b>	131		
1. Réserves statutairement indisponibles	1311		
2. Réserve pour actions propres	1312		
3. Soutien financier	1313		
4. Autres	1319		
<b>C. Réserves imputées</b>	132		
<b>D. Réserves disponibles</b>	133		
<b>IV. Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	14	<b>50.813,22</b>	<b>28.392,45</b>
140000 Bénéfice reporté	14	28.392,45	28.392,45
* 140000 Résultat de la période en cours	14	22.420,77	
<b>V. Subsidés en capital</b>	15		
<b>VI. Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			
	16	<b>69.485,75</b>	<b>69.485,75</b>
<b>VII. A Provisions pour risques et charges</b>	160/5	<b>69.485,75</b>	<b>69.485,75</b>
1. Pensions et obligations similaires	160	29.485,75	29.485,75
160000 Provisions charges salariales & sociales	160	29.485,75	29.485,75
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Obligations environnementales	163	40.000,00	40.000,00
163000 Provisions pour autres risques et charge	163	29.500,00	29.500,00
163200 Provision Remplacement de Matériel	163	10.500,00	10.500,00
5. Autres risques et charges	164/5		
<b>VIII. Impôts différés</b>	168		
<b>DETTES</b>			
	17/49	<b>65.388,08</b>	<b>59.053,44</b>
<b>IX. Dettes à plus d'un an</b>	17		
<b>A. Dettes financières</b>	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
<b>X. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/43</b>	<b>47.008,99</b>	<b>35.381,54</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/3		
2. Autres emprunts	438		
C. Dettes commerciales	44	11.783,05	10.177,60
1. Fournisseurs	440/4	11.783,05	10.177,60
440000 Fournisseurs	440/4	10.655,90	8.491,30
440000 Factures à recevoir	440/4	1.127,15	1.686,30
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	48	35.225,93	25.203,64
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	35.225,93	25.203,64
454000 Office National de la Sécurité Sociale	454/9	4.227,90	
458000 Pécunies Vacances	454/9	30.998,03	25.203,64
F. Autres dettes	47/48		
<b>XI. Comptes de régularisation</b>	<b>490/3</b>	<b>18.379,10</b>	<b>23.681,80</b>
493000 Produits à reporter	493/3	18.379,10	23.681,80
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>165.687,08</b>	<b>155.341,64</b>

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>417.375,97</b>	<b>348.771,11</b>
<b>A. Chiffre d'affaires</b>	70	129.852,75	118.966,41
700010 Prest. service-Stage Carnaval	70	1.220,00	1.200,00
700020 Prest. service-Stage Pâques	70	2.825,00	
700025 Prest. service-Stage Eilé	70	9.709,38	7.515,00
700029 Prest. service-Stage Toussaint	70	1.395,00	727,50
700032 Prest. service-Atelier photos	70	1.320,00	840,00
700033 Prest. service-Atelier Ben Etti	70	2.990,00	410,00
700039 Prest. Services-Section Taskin	70	41.574,20	35.269,02
701000 Prest. soc Atelier (théâtre, impro, évéil	70	1.255,00	2.530,00
701000 Spectacles & manifestations d'art vivant	70	14.104,52	11.552,14
701100 Conférences	70		60,00
701610 Prest. service artistique - Régie	70		40,00
704000 Recette activités sines 81 jour ailleurs	70	670,00	702,00
704100 Recettes Bar - Spectacles Théâtre	70	172,53	1.226,51
704120 Recettes Bar-Ateliers, stages	70		66,00
704300 Location d'infrastructures et matériel	70	360,00	3.250,00
707000 Refacturation de charges	70		583,18
707020 Refacturation de charges-Entretien	70		240,00
707021 Refacturation frais d'expositions	70	500,00	
707050 Refacturation de charges-Réception-diver.	70	16,93	
707061 Refacturation Frais de téléphonie	70	10,86	
707080 Refacturation Fr. Personnel-Chèques Recas	70	51.511,53	50.503,00
<b>B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution</b>	71		
<b>C. Production immobilisée</b>	72	281.635,14	221.694,95
731000 Cotisations (versements) membres achete	72	330,00	360,00
737000 Subventions des villes et communes	72	53.890,21	53.345,64
737001 Subsidés communaux - Bibliothèque	72	3.855,49	3.032,59
737002 Subsidés communaux-Occup. Centre Sportif	72	1.314,93	1.772,32
737100 Subventions des provinces	72	12.090,00	9.158,00
737200 Subvention de la Communauté française	72	108.172,23	85.542,22
737201 Subv. Com. Française-Accords Non Marchands	72	54.714,57	46.278,31
737400 Subvention de la Région Wallonne-Forem	72	15.224,69	15.467,87
737500 Subventions diverses	72	31.443,02	3.710,00
<b>D. Autres produits d'exploitation</b>	74		9.991,83
740200 Sommes récup. & régularisations PP & ONSS	74		1.768,99
740210 Prime ONSS-Covid19-Mesures/Gouvernement	74		7.772,84
741000 Plus-values réalisés pour immob. corp.	74		450,00
<b>E. Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	5.888,08	217,92
764000 Autres produits exceptionnels	76A	5.888,08	217,92
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>394.599,47</b>	<b>320.440,70</b>
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	60		
1. Achats	60/69		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
<b>B. Services et biens divers</b>	61	157.743,13	107.975,18
610100 Locations de matériel et infrastructures	61	4.674,54	3.621,40
610110 Locations véhicules pour excursions	61	400,00	511,50
610400 Produit-Désinfectant-Matériel nettoyage	61	1.157,34	2.271,10
610410 Location tapis-Théâtre Autre Rive	61	170,00	188,03
610600 Frais d'entretien-Théâtre et C. Culturel	61	1.403,60	3.936,70
610511 Frais entretienRéparat. Quincaill+Service	61	164,00	87,44

Valeurs EUR

	Codes	**/2020 - 12/2020
612400 Matériel stage, outillage, intendance	61	2.170,50
612410 Trouées de secours et pharmacie	61	133,03
612500 Publications légales-Moniteur belge	61	133,58
612700 Assurance RC-Collaborateurs bénévoles	61	275,31
612710 Assurance RC Générale	61	685,24
612720 Assurances tous risques expositions,foires	61	101,66
612730 Assurance Administrateurs ASBL	61	327,75
612740 Assurance Incendie & Explosions	61	209,00
612750 Assur RC&Accid corp Cours Stages Atelier	61	1.295,96
612900 Honoraires comptables	61	2.220,36
613000 Graphism&Impres.-Affiches, flyers, brochure	61	2.751,49
613300 Héberg. SiteWeb&Logiciel billets en ligne	61	2.238,66
613400 Catering-Réception-Boisson&Aliment. Aines	61	865,00
613500 Frais d'accueil et de décoration	61	1.652,04
613700 Boissons pour activités & manifestations	61	432,00
613800 Représentation-cadeaux, fleurs décès...	61	430,70
614000 Documentation, abonnements	61	12,00
614200 Participations séminaires, colloques	61	447,00
615200 Achats de spectacles vivants	61	12.445,80
615220 Prestations conférences et films	61	130,00
615230 Ach&location expositions	61	1.610,47
615240 Réservations entrées, repas, transports	61	69,00
616080 Ach & loc mat. technique et outillage	61	1.474,01
616090 Ach & loc de matériel scén	61	2.039,25
616200 Rétrocession recette co-organisation	61	2.371,76
616310 Dr. auteurs attribués pour la diffusion	61	1.234,18
616350 Répétel	61	62,79
617000 Perso interim&perso mis à disposition	61	15.759,76
619000 Indemnités de volontariat - Service	61	2.368,39
619001 Indemnités de volontariat - Animation	61	3.068,77
619009 Indemnité Volontariat-Section Taskin	61	14.531,23
619300 Smart-Prestations-professeurs musiciens	61	5.088,00
619340 Smart-Prestations d'artistes divers	61	2.024,00
619400 Prestations d'animateurs	61	1.246,96
619408 Prestations Animateurs-Bibliothèque	61	2.905,62
619409 Prestations Animateurs-SectionTaskin	61	2.831,25
619900 Cotisations à d'autres associations	61	2.151,96
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>62</b>	<b>212.485,52</b>
620200 Employés-Rémunérations nettes	62	113.040,80
620210 Employés-Charge ONSS	62	23.314,96
620220 Employés-Précompte professionnel	62	32.911,44
621000 Cotisations patronales	62	30.109,85
622000 Primes patronales assurance de groupe	62	2.713,79
623000 Assurance loi	62	685,93
623200 Médecine du travail	62	759,00
623300 Chèque repas	62	4.595,35
623500 Provisions Pécules Vacances	62	25.200,84
623510 Reprise Provisions Pécules Vacances	62	(20.808,14)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +)	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	
G. Autres charges d'exploitation	640/8	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	648	

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
823500 Provisions Pécunes Vacances	62	30.908,33	25.203,84
823510 Réprise Provisions Pécunes Vacances	62	(25.203,84)	(20.959,14)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	227,23	
630200 Dotations aux amort.immob.corp.	630	227,23	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
<b>III. Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	9901	<b>22.776,50</b>	<b>28.330,41</b>
IV. Produits financiers	75/76B		
A. Produits financiers récurrents	75		
1. Produits des immobilisations financières	750		
2. Produits des actifs circulants	751		
3. Autres produits financiers	752/9		
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	355,73	178,91
A. Charges financières récurrentes	65	355,73	178,91
1. Charges des dettes	650		
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9	355,73	178,91
657000 Charges financières diverses	652/9	112,30	69,31
657100 Frais de banque-Compte courant	652/9	243,43	109,60
B. Charges financières non récurrentes	66B		
<b>VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	9903	<b>22.420,77</b>	<b>28.151,50</b>
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77		
A. Impôts	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
<b>X. Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	9904	<b>22.420,77</b>	<b>28.151,50</b>
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
<b>XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	9905	<b>22.420,77</b>	<b>28.151,50</b>

CENTRE CULTUREL DE THEUX  
Analyse financière schéma complet CSA

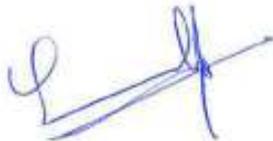
Dossier N°	80
Page N°	8

Valeurs EUR

	Codes	**/2021 - 12/2021	**/2020 - 12/2020
<b>A. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	9906	50.813,22	28.392,46
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9906)	22.420,77	28.151,50
2. Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	28.392,45	240,95
660000 Transfert au résultat reporté	14P		28.151,50
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
1. sur l'apport et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
<b>C. Affectations aux capitaux propres</b>	891/2		
1. à l'apport et aux primes d'émission	891		
2. à la réserve légale	8920		
3. aux autres réserves	8921		
<b>D. Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(14)	50.813,22	28.392,45
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>F. Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
1. Rémunération de l'apport	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Employés	696		
4. Autres allocataires	697		
<b>HORS BILAN</b>			

*Approuvés en AG, le 22/03/2022*

LAMBERT PATRICE, TRÉSORIER



BERTON CHRISTOPHE, PRÉSIDENT



---

## 4.3 DÉLIBÉRATION DES CONSEILS ET COLLECTIVITES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET MISES À DISPOSITION

---





PROVINCE DE LIÈGE – ARRONDISSEMENT DE VERVIERS  
COMMUNE DE THEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 septembre 2021

01349100007953



**Présents :** M. Th. Bovy, Président,  
P. Lemarchand, Bourgmestre, M. Malmendier, J.-C. Dahmen, B. Gavray, Ch. Orban-Jacquet, C. Brisbois, Echevins(e)s ;  
Ph. Boury, A. Frédéric, M. Daele, G. Degive, ~~F. Gohy~~, A. Kaye, J. Chanson, ~~E. Théate~~, ~~P. Lema~~, C. Defosse, N. Grotenclaes, A. Decheneux, Y. Reuchamps, C. Hoffsummer,  
J. Bastianello, Conseillers(ères) ;  
~~A. Lodez~~, Président du CPAS.  
P. Deltour, Directrice générale.

***ASBL Centre Culturel de Theux - Nouvelle convention de partenariat et d'octroi d'une subvention annuelle - Remplace la précédente convention de 2016 et ses avenants (3) - Approbation.***

Réuni en séance publique,  
**Le Conseil Communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1124-40, L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la Circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que l'ASBL Centre culturel de Theux est reconnue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre du nouveau décret des centres culturels ;

Considérant l'objet social de l'asbl « centre culturel », qui vise à promouvoir la démocratie culturelle et le développement socioculturel de la Commune de THEUX et le but social poursuivi conformément à ses statuts (modifiés pour la dernière fois lors de l'AG du 25.11.2015, publiés aux annexes du MB, le 8.02.2016 n°0026353)

Vu la convention de partenariat et d'octroi d'une subvention annuelle à l'ASBL Centre culturel de Theux approuvée par le Conseil communal le 2 mai 2016, et ses avenants :

- Avenant 1 : approuvé par le Conseil Communal en séance du 5 mars 2018.
- Avenant 2 : approuvé par le Conseil Communal en séance du 6 août 2019.
- Avenant 3 : approuvé par le Conseil Communal en séance du 17 décembre 2019.

Vu la nouvelle mouture de la convention, dressée par la Directrice du Centre Culturel de THEUX - Madame C. SCUROLE, avec Monsieur LODEZ, en vue d'actualiser la convention initiale (notamment valoriser les différents services accordés par la Commune);

Attendu que cette convention est expressément consentie afin de conférer à ladite asbl, les structures et les aides qui lui permettront de développer les activités pouvant servir son but social



PROVINCE DE LIÈGE – ARRONDISSEMENT DE VERVIERS  
COMMUNE DE THEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 septembre 2021

Considérant que la mise à disposition des bâtiments devra faire l'objet d'une convention à part, qui sera approuvée ultérieurement ;

Considérant l'accord de principe formulé par le Collège communal sur ledit projet (moyennant certaines adaptations), en séance du 28 juin dernier ;

Considérant la valorisation réalisée par le service communal des travaux des prestations réalisées pour le C.C.T. ;

Vu les crédits à inscrire au budget ordinaire de la Commune (article 762/332-02) ;

Vu l'avis de légalité de Monsieur le Directeur Financier ;

**DÉCIDE, à l'unanimité :**

- d'approuver la présente convention et procéder à sa signature ;
- de charger le Collège communal de son exécution.

Par le Conseil,

La Directrice générale  
P. DELTOUR

Le Bourgmestre  
P. LEMARCHAND

Pour extrait conforme, le 23 septembre 2021,

La Directrice générale  
P. DELTOUR



Le Bourgmestre  
P. LEMARCHAND

## CONVENTION

Approuvée par le Conseil communal en séance du 21 septembre 2021

**ENTRE :** L'Administration communale de THEUX, dont les bureaux sont établis à 4910 THEUX, Place du Perron, 2, représentée par Monsieur Didier DERU, Bourgmestre, et Madame Pascale DELTOUR, Directrice Générale, représentants le Collège Communal de ladite commune, selon l'article 1132-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et en conformité avec les délibérations du Conseil Communal du 11 juin 2018 et 26 mai 2020 ;

**ET :** L'ASBL « Centre Culturel de THEUX », ayant son siège à 4910 THEUX, Place Taskin 1, n° d'entreprise : 477.907.815, représentée, par Madame Catherine SCUROLE, Directrice, et Monsieur Christophe BERTON, Président ; conformément à ses Statuts (modifiés pour la dernière fois lors de l'AG du 25.11.2015, publiés aux annexes du MB, le 8.02.2016 n°0026353).

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exercice de l'objet social de l'Asbl « Centre Culturel », qui vise à promouvoir la démocratie culturelle et le développement socioculturel de la Commune de THEUX. Cette convention est expressément consentie afin de conférer à ladite asbl, les structures et les aides qui lui permettront de développer les activités pouvant servir son but social.

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1:

La Commune de THEUX s'engage à octroyer annuellement au Centre Culturel de Theux, la subvention ordinaire d'un montant de 53.741,56 EUR, pour 2021, laquelle sera adaptée annuellement sur base de l'indice santé (l'indice santé 2020 : étant de 109,88), sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un avenant (85% sont versés le premier trimestre de l'année civile tandis que le solde de 15%, sera versé à la réception d'un rapport annuel au 30 juin de l'année +1 au plus tard).

#### Article 2:

La Commune de THEUX s'engage à mettre à disposition différents bâtiments communaux afin de lui permettre d'organiser ses activités diverses.

Une convention de mise à disposition desdits bâtiments sera rédigée à cet effet, à approuver lors d'un prochain Conseil communal, contenant les modalités suivantes :

- **2.1.** Le Théâtre l'Autre Rive (rue Victor Brodure 63 à Polleur, cadastré Theux, 2<sup>ème</sup> division, section D, n°274D) et le premier étage du bâtiment, Place Taskin numéro 1 (étage initial au-dessus de la bibliothèque + annexe salle expo, couloir et salle musique) seront mis à disposition à titre exclusif; étant entendu que la Commune et le CPAS ne disposant pas de plusieurs salles de réunions, ceux-ci pourront en disposer, en fonction des agendas, des salles de la Place Taskin en cas de besoin ;
- **2.2.** Les bâtiments de l'école communale Theux sis à 490 THEUX, rue Hovémont n° 91, seront mis à disposition à titre non exclusif.
- **2.3.** En matière d'assurance incendie, le propriétaire des bâtiments mentionnés aux articles 2.1. et 2.2., accorde un abandon de recours en faveur du Centre Culturel de Theux, ce qui le dispense d'assurance de sa responsabilité civile d'occupant.
- La Commune de Theux, s'engage à ce qui suit :

- 2.4. Prendre en charge l'entretien des locaux, des appareils de levage, les assurances, etc. des bâtiments susmentionnés.
- 2.5. Prendre en charge les frais d'énergie des bâtiments susmentionnés.
- 2.6. Prendre en charge les frais de téléphonie, internet, réseau informatique, maintenance système GRH.
- 2.7. Prendre en charge une partie du nettoyage du bâtiment Place Pascal Taskin, à raison de 2h/semaine.

**Article 3 :** Mettre à disposition du personnel à raison de 1ETP (équivalent temps plein) et prendre en charge le coût d'1ETP (refacturation).

**Article 4 :** Reverser au Centre Culturel les montants facturés par la RCA concernant l'occupation ponctuelle du Centre sportif.

**Article 5 :** Mettre ponctuellement à disposition du personnel ouvrier à raison de 110h/an.

**Article 6 :** Prendre en charge le coût des titres-repas octroyés au personnel de l'Asbl. Si la commune prend une décision de modification quant aux titres-repas concernant ses agents contractuels, le Centre Culturel fonctionnera à l'identique pour son personnel.

**Article 7 :** Prendre en charge le coût du Second pilier octroyé au personnel en CDI de l'Asbl. Si la Commune prend une décision de modification quant au second pilier concernant ses agents contractuels (augmentation du pourcentage, prime unique de rattrapage, etc.), le Centre Culturel fonctionnera à l'identique pour son personnel.

La présente convention remplace tout document ou engagement précédent. Elle est établie pour une durée de 6 ans et prendra cours le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**L'estimation des coûts des aides-services est reprise dans le tableau ci-dessous :**

<b>Article 1</b>	53.741,56 EURC	Subvention ordinaire (à inscrire au budget communal ordinaire à l'article 762/332-02).
<b>Article 2</b>		
2.1	Non valorisé	Mise à disposition du Théâtre l'Autre Rive à Polleur et du 1 <sup>er</sup> étage, Place Pascal Taskin n° 1
2.2.	Non valorisé	Mise à disposition bâtiments de l'école communale de Theux
2.3.	Non valorisé	Point relatif à la clause d'abandon (en matière d'assurance incendie)
2.4.	2.500,00 EUR	Entretien des locaux, ascenseurs, etc.
2.5.	1.000,00 EUR	Eau (Bâtiments : Théâtre l'Autre Rive et Place Pascal Taskin n°1)
	2.000,00 EUR	Electricité (Théâtre l'Autre Rive)
	2.500,00 EUR	Electricité (Place Pascal Taskin n°1)
	2.000,00 EUR	Chauffage/mazout (Théâtre l'Autre Rive)
	2.000,00 EUR	Chauffage/mazout (Place Pascal Taskin n°1)
2.6.	800,00 EUR	Téléphone/internet/réseau
2.6.	420,00 EUR	Environnement GRH (maintenance du système)
2.7.	2.280,00 EUR	2h/semaine de nettoyage Place Pascal Taskin n°1
<b>Article 3</b>	16.000,00 EUR 45.000,00 EUR	1 ETP (mise à disposition Madame M. GONAY) Sans compter les aides Maribel et APE dont la commune bénéficie 1 ETP (prise en charge de Monsieur N. VINCENT) Sur présentation d'une facture, prise en charge du coût salarial de l'employé
<b>Article 4</b>	Non valorisé	Montant refacturés pour occupation Centre Sportif

<b>Article 5</b>	8.167,50 EUR	Service des travaux, entretien des bâtiments et aides ponctuelles (sur base des fiches tenues au service des travaux) : 181h30 à 45€/h
<b>Article 6</b>	4.500,00 EUR	Prise en charge du coût des titres-repas octroyés au personnel de l'asbl
<b>Article 7</b>	3.000,00 EUR	Prise en charge du coût du Second pilier octroyé au personnel en CDI de l'asbl.

**TOTAL GENERAL : 145.909,06 EUR**

En contrepartie, l'Asbl « Centre Culturel de THEUX » s'engage à :

1. Utiliser les infrastructures mises à sa disposition en personne prudente et responsable.
2. Justifier l'utilisation de la subvention annuelle par la production des comptes annuels et bilans, ainsi qu'un rapport d'activités annuel pour le 30 juin de l'année suivante.

**29 SEP. 2021**

Fait à Theux, le .....  
Pour le Centre Culturel,

Par la Commune,

**P. LEMARCHAND**  
Bourgmestre

**E BLECKER**  
Directeur Général f.f.

**C. SCUROLE**  
Directrice CCT

**C. BERTON**  
Président







### Convention de mise à disposition de personnel

En vertu de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale en ce qui concerne la mise à disposition de personnel, il est convenu entre :

d'une part,

la **Commune de Theux** représentée par le Collège communal agissant en vertu d'une délibération du Conseil communal du 7 novembre 2011, sise place du Perron n° 2 à 4910 THEUX, dénommée ci-après « la Commune »,

et d'autre part,

l'asbl « **Centre culturel de Theux** » représentée par Monsieur *Christophe Berton* Président de l'asbl, et par Madame Catherine SCUROLE, Directrice de l'asbl, dont le siège social se situe place P. Taskin à 4910 THEUX, dénommée ci-après « l'asbl »,

Article 1 : La Commune met à disposition de l'asbl un agent contractuel, recruté en tant qu'Employée d'Administration D1 (actuellement D3), dans le cadre du Maribel social et du Fonds sectoriel (soit contractuel Maribel et APE à temps plein), pour une occupation à temps plein. Cet engagement est constaté par un écrit conformément à la législation relative au contrat de travail.

Article 2 : L'agent mis à disposition a pour mission la programmation – en collaboration avec la Directrice – de spectacles et d'activités diverses, la mise sur pied d'animations culturelles, la promotion du théâtre à l'école, toutes missions confiées par la Directrice du Centre Culturel.

Article 3 : Toutes les dispositions administratives et pécuniaires applicables au personnel communal sont applicables à l'agent mis à disposition.

Article 4 : La présente convention de mise à disposition est conclue pour une durée limitée du 01/01/2020 au 31/12/2022 pour **Michèle GONAY**. Elle est renouvelable.

Article 5 : La présente convention de mise à disposition prend fin d'office en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations. Il peut en outre y être mis fin moyennant un préavis écrit de trois mois.

Fait à Theux, en triple exemplaire le *01/01/2020*.

Par la commune

P. DELTOUR  
Directrice Générale,

D. DERU  
Bourgmestre,



Pour le centre culturel

*C. Berton*  
Président

C. SCUROLE  
Directrice,



Le travailleur

M. GONAY





Province  
de Liège

Administration

Centre culturel de Theux  
Madame Catherine Scurole  
Directrice,  
Place P. Taskin, 1  
4910 THEUX

**Affaires culturelles**  
**Votre correspondant :**  
**Estelle DENOEL, chef de division**  
Tél : 04/279.52.01/22  
Estelle.denoel@provincedeliege.be  
**Réf. : GED 2021-04065**

Liège, le 19 AOUT 2021

**Direction générale  
transversale**

Rue G. Clémenceau, 15  
B 4000 Liège  
Tél. : 04 220 21 00  
Fax : 04 220 21 01  
www.provincedeliege.be  
0207.725.104

Madame la Directrice,

En date du 19 AOUT 2021 le Collège provincial de Liège a pris connaissance de votre courrier du 11 mai 2021 dont l'objet porte sur le renouvellement du contrat-programme et sur la demande de reconnaissance pour l'action culturelle générale à introduire dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels.

Lors de cette même séance, le Collège a marqué son accord de principe pour un soutien financier en faveur du centre culturel de Theux à hauteur d'un montant annuel de 7.240,00 € pour la période du futur contrat-programme 2023-2026, et ce, dans la limite des crédits disponibles et de la capacité financière de la Province de Liège.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège provincial de Liège :



  
Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

  
Luc GILLARD,  
Député provincial



### Commission Culture

Date : 09 mai 2022

Point d'Ordre : Création d'un pôle culturel au sein de la commune de Theux.

Président de la commission : F. Goby

Membres : G-Théate, N. Grosclaes C-Defosse, P. Boury, T. Bovy, M. Daele, P.Lemaî

Autres membres du Conseil présents : A. Lodez, P. Lemarchand, M.Malmendier, A. Kaye.

Excusés : A.Decheneux, C.Théate, A.Frédéric

Secrétaire : André Bielen

Invités : C.Berton, C.Scurole pour le centre culturel et B.Robinson pour la firme Artau.

Début de la séance : 18hr03

Le Président donne la parole à Monsieur Lodez qui présente le déroulement de la réunion, s'agissant d'une réunion mixte en présence des invités du CC et de la firme Artau Architectures.

Catherine SCUROLE, Directrice du CC rappelle que la reconduction de reconnaissance du CC doit être introduite pour le 30 juin 2022 au plus tard (obligation à respecter), et présente les grandes lignes de l'action culturelle générale. Le point sera inscrit au conseil communal de fin juin.

Alexandre LODEZ présente la note remise préalablement à chaque conseiller communal lors de la convocation et relative à la création d'un Pôle Culturel au sein de la commune de Theux. Cette note, approuvée à l'unanimité par le CA du CC établit les besoins culturels en termes d'éducation permanente (objectifs et ambitions).

Benjamin ROBINSON, représentant de la firme Artau Architectures, présente le projet de salle polyvalente. L'aspect prédominant est un système modulable et adaptable (pas fixe et pas figé) permettant des dizaines de configurations et une occupation maximale.

Le problème de la jauge est largement débattu, ainsi que le plan financier estimé en 2018 qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui.

Les invités se retirent de la séance à 20hr05.

Le débat continue en réunion communale.

Après une large information, débat et sur base de la note validée par le Conseil d'administration du centre culturel.

La commission décide :

La validation des besoins culturels en termes d'éducation permanente.

La création d'un Pôle culturel sur dans la Zone de la gare de Jusleville.

Le Pôle est sur deux espaces à aménager et à construire (Jusleville Attractions et Nouvel espace culturel (Le Foyer)) qui doivent être liaisonnés et un espace à conserver en la qualité de l'Autre Rive

ROYAUME DE BELGIQUE – PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE VERVIERS  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE THEUX



L'hypothèse de travail est l'aménagement de ces deux espaces (Juslenville Attractions et le Foyer avec une version à 378 places assises ainsi que différentes configurations allant de 10 à 664 places. Ces chiffres donnent une tendance.

La demande est qu'un travail d'architecture soit réalisé en tenant compte des divers éléments dans un délai de six mois afin de dégager la répartition des différentes fonctionnalités sur les deux sites et de préciser la charge financière du projet.

Le conseil communal explorera les différentes pistes de financement en ce compris la recherche de subsides.

Nous retenons qu'il est important de dialoguer avec les autres Centres culturels sur la question de la complémentarité des infrastructures, des projets collectifs, des expériences et de tenir compte de l'accord écrit et signé en 2017 par les centres culturels

Le projet doit être inclus dans la réflexion sur le plan de mobilité que le conseil communal a décidé

Un groupe de pilotage chargé du suivi du projet et composé d'une délégation du CA du Centre culturel et du collège sera mis en place. Ce comité de pilotage comprendra des membres des différents groupes politiques du conseil communal.

Chaque étape du projet devra être validé par l'autorité compétente (Collège, conseil communal, CA du Centre Culturel)

Vote : unanimité

La séance est levée à 20hr17.

Le Président,

F. GOHY



---

4.4 PV DES INSTANCES ET DU CONSEIL  
D'ORIENTATION REPRENANT DES  
ÉLÉMENTS PERTINENTS AU SUJET DU  
DOSSIER DE DEMANDE DE  
RECONNAISSANCE

---





## PV CO 22/10/2019

**Présents :** P. Wiertz, E. Duckers, N. Vincent, C. Dessart, C. Heinen, L. Bawin, C. Scurole, P. Drummen, C. Libois, L. Voos, G. Loosveld, D. Bruyère

**Invité :** C. Berton

**Excusées :** M. Gonay, A-F Mouchette

---

### **1/ Election président(e)**

Une candidate : Gwendoline Loosveld

Approuvée à l'unanimité, vive la présidente ! Applaudissements.

### **2/ Brainstorming lieux SDLMS**

Église de Polleur

Ferme des trixhes

Manège Parotte

Bunker

Chapelle Pouillou

Jardin Vidick

Pierre Delfosse

Cour marché

MJ Theux

MJ Polleur

Mme Cornet

Yves Simar

A-M Franck > ferme (voir Guillaume)

Grenier Guillaume

Gare

Hangar SI

Jardin Amarante fleuriste

Autobus Gohy

Ferme Poussart (hodbomont)

Ferme de la Dîme (> entrée via Gwendoline et Denis)

### **3/ Analyse partagée, ça continue...**

Le contrat-programme du CC court du 01/01/2018 au 31/12/2022, ce qui signifie qu'au 30/06/2021, nous devons déposer une demande de reconduction de notre reconnaissance à la FWBXL. In s'agit donc de ne pas perdre de vue qu'une auto-évaluation des actions doit être réalisée mais que l'analyse partagée doit, elle, être continue (pour rappel il s'agit en quelque sorte de prendre la température de la population au niveau culturel évidemment -de manière artistique c'est encore mieux). En 2021, nous aurons bien avancé mais nous n'aurons pas atteint nos objectifs (à souligner notamment l'absence de financement promérité) et repartirons donc notamment dans la poursuite de ces derniers.

TOPO ACTUEL au niveau des 3 opérations (et pistes dans certaines d'AP continue) :

## 1/ En route

**Déjà réalisé :** Blasons des villages + journée inter-villages « En route (octobre 2018) + réalisation de panneaux didactiques.

**Poursuite du projet en 2020 :** exposition des panneaux réalisés avec les différents comités de villages prévue en janvier 2020 au CC > avant de les placer dans les villages respectifs au printemps. Afin de poursuivre, nous souhaiterions réfléchir une promenade (En route) et réaliser éventuellement un tour des villages « en bus » (événement festif et ludique), sorte de rencontres itinérantes **(AP !)**.

## 2/ Rocheux

**Déjà réalisé :** balade-découverte + conférence sur le sujet + intérêt création comité de citoyens

**Poursuite du projet en 2020 :** Mise en place du comité de citoyens + Projet « archéorocheux » dans 8 classes de 4<sup>ème</sup> primaire du territoire + soutien au recensement du Petit patrimoine populaire wallon réalisé par la commune.

## 3/ Boomerang

**Déjà réalisé :** Poursuite ateliers / diffusion et animation scolaires

**Poursuite du projet en 2020 :** Idem + Réflexion à avoir afin d'accentuer l'effet boomerang souhaité

NB : Impossible d'aller davantage dans les écoles (ce qui n'est pas demandé cela dit), nous sommes à saturation. / Difficile d'aller + en avant tant que le PECA n'est pas en place.

**En + :** lors du festival de rue 2020 (19/04), nous allons terminer la fresque du denier, il s'agira de réaliser le dos du denier en introduisant cette notion d'analyse partagée > à réfléchir lors de la prochaine réunion.

## 4/ Divers

### ➤ Hymne franchimontois

Objectif : créer un chant rassembleur pour la FF 2021 et impliquer la population (AP)

Personnes-ressources ok : P. Dumoulin (Roscoe), Les voisins, Didier Maréchal, C. Martin (coordinateur MJ)

Pour la prochaine réunion, chaque membre viendra avec 5 thèmes. >> **AP rentrant dans l'opération « En route ».**

### ➤ Personne pouvant animer un stage d'anglais du 6 > 10/07/2020

Le CC recherche un animateur. Suggestions : Ceran Junior (Niels se renseigne), Marie Dellicour, Justine (via Denis et Gwendoline), copine de Lauriane > revenir vers Catherine SVP

**Proposition groupe what's app** (en attente de voir si possible pour Patricia via sa tablette), merci de d'ores et déjà envoyer vos numéros de gsm à Catherine.

Présents : Gwendoline, Michèle, Laura, Lauriane, Catherine, Anne-Françoise, Claude, Denis, Erik, Guillaume.

Excusés : Patricia, Cécile, Niels, Christiane.

### Intro

Notre nouvelle présidente Gwendoline nous rappelle le rôle du CO : aider le CC à trouver de nouvelles pistes, idées pour les activités proposées par le CC : CONtribution et CONVivialité. Suite à son expérience, elle fait part d'une certaine frustration, particulièrement lorsque qu'il n'y a pas ou peu de retour, suite aux décisions prises en CO. L'idée est de remédier à cela en termes de communication de l'équipe vers le CO sans que ce dernier ne perde de vue qu'il est un organe consultatif, essentiel mais non décisionnel.

### Analyse partagée

Il y a 5 ans, le denier a été décoré sur la face avant et les faces latérales avec une fresque réalisée par les enfants avec l'aide d'Emilie Hennen lors de l'ouverture de saison 2015 du CC. **Cette année, le CC doit à nouveau évaluer son territoire, en prendre la température dans le cadre de la continuité de l'analyse partagée car il s'agira déjà de rendre notre dossier de reconduite en 2021. Dans ce cadre, l'idée est de mettre en couleur la face arrière du denier lors du festival de rue le 19/04/2020.**

Mais quelles consignes donner pour avoir le ressenti de la population, sur le territoire, via une fresque et que cela reste ludique et que ce soit créatif ? Les idées fusent : faire de la face arrière un support effaçable et éphémère, y inscrire un portrait chinois de Theux, y dessiner un plan basique de Theux pour que les participants puissent y ajouter ce qu'ils veulent. Mais l'idée d'interroger les gens sur les rassemblements qui ont lieu à Theux émerge : qu'ajouteriez-vous aux rassemblements de Theux, quel rassemblement vous plaît le plus, quel rassemblement vous manque ?

Il faudrait que le tout reste harmonieux (avant et arrière du denier) donc faire de nouveau appel à Emilie.

Imaginer un recouplement avec le projet « En route » si toute la commune est représentée sur la fresque.

Lors du festival de rue, il faudrait un support papier pour attirer le public au denier. Demander aux élèves du cours d'impro de distribuer le fameux support et demander aux comédiens de rappeler l'activité après leurs spectacles.

Pour coordonner le tout, il faudrait peut-être une personne du CC au denier.

Il faut demander une insertion dans Le pays de Franchimont pour expliquer l'activité.

### Auto-évaluation du CO

Brainstorming autour du thème « évaluation » :

Négatif	Neutre	Positif
Pénible, lourd	Classement	Ecoute
Chronophage	Scolaire	Recul
Flou	Peser le pour, le contre	Utile
Frustrant	Jugement	Grandir de ses erreurs
Subjectif	Expression	Miroir
	Différence	Instantané d'une situation
	Critères	Ajustement
	Analyse	
	Returns	
	(Auto) critique	

Retrouverons-nous tous ces mots dans nos actions ? Normalement, une évaluation permanente doit avoir lieu mais ce n'est toujours facile d'accepter les critiques : « Pour critiquer les gens, il faut les connaître et pour les connaître, il faut les aimer ».

Même si c'est obligatoire et considéré comme ennuyeux, c'est important de faire cette évaluation. Cela permet parfois de remettre en question les décisions de la « hiérarchie », d'ouvrir le dialogue, d'être constructif et de décider des valeurs que le CC veut mettre en avant. Et c'est aussi normal de justifier la manière dont l'argent public est utilisé.

Parfois, on a peur de se faire évaluer et de « se faire taper dessus », notre époque a un rapport compliqué à l'échec, il faut toujours être performant, être bon en tout, on n'a plus le droit à l'erreur. On culpabilise, on a peur de l'autorité, c'est très judéo-chrétien et c'est très « latin » de ne pas faire de rapport, de ne pas déclarer les choses.

Claude trouve que le CC de Theux fait beaucoup de choses par rapport à d'autres CC.

### Salle polyvalente

On est dans une situation à 2 niveaux : d'une part, la Commune a commandé une pré-esquisse (donc une pré-commande) au bureau d'architecte, la construction de la salle est inscrite dans la déclaration politique de la Commune et d'autre part, Catherine et l'architecte présentent toujours le projet (Pourquoi une salle ? A quoi cet outil va-t-il servir ?) au comité de gestion, au CA, au collègue, en AG.

Catherine estime que le permis de bâtir pourrait être introduit en 2021, que la salle sera opérationnelle dans 6 ans. Le budget initial est de 3 millions d'euros.

### Divers

- Pour la Franche foire 2021, l'idée de créer un hymne pour tous les Theutois a été émise. Qui écrirait cet hymne ? Le CO ? La maison des jeunes ? Roscoe ?
- Ce 25/02, Gwendoline a passé 27 ans en Flandre et 27 ans en Wallonie.
- Il y a 1 an que Laura travaille au CC.

### Planning

Lundi 11/05 à 18h30 : évaluation du CC. Il est impossible d'évaluer le CC pour toutes ses tâches, nous nous concentrerons donc sur les projets « En route » et « Rocheux ». Chacun apportera ce jour-là une photo, un objet pour expliquer son ressenti par rapport au projet « En route ».

En juin, c'est la traditionnelle auberge espagnole. Guillaume fait un doodle pour trouver une date qui convienne à tout le monde.

En septembre : évaluation du projet « Rocheux ».

En décembre : on verra...

Présents : Gwendoline Loosveld, Laura Bawin, Catherine Scurole, Anne-Françoise Mouchette, Denis Bruyère, Erik Duckers, Guillaume Wiertz, Niels Vincent.

Excusés : Christiane Berton, Michèle Gonay, Lauriane Voos, Patricia Drummen, Cécile Dessart.

Invité : Christophe Berton

---

### **1/ Intro :**

- « Démission » de Claude Libois, Claude a actuellement pas mal de choses à gérer dans sa vie privée et a donc préféré se retirer du CO.
- Planning initialement prévu en 2020 et non tenu au vu du contexte actuel : fresque denier (19/04 festival de rue puis reporté au 10/09 et à nouveau annulé, à suivre) et auberge espagnole (juin puis également reportée au 04/09 et à nouveau annulée). Nous avons prévu une réunion en septembre concernant le Rocheux (elle aura lieu ce jour) et éventuellement une réunion en décembre sans OJ préétabli, décembre étant généralement un mois particulièrement chargé, à voir niveau planning donc.

### **2/ Retour sur l'évaluation « En route »**

- Participation CO via photos (mai 2020)
- Evaluation en équipe avec une formatrice extérieure (juin 2020)
- CCL : continuité du travail avec les comités de village (topo panneaux), route des blasons 2021, création d'une poursuite aux projets.

### **3/ Evaluation Rocheux**

Rappel de l'opération :

Le paysage theutois est parsemé de nombreux vestiges issus de l'exploitation minière de fer, plomb et zinc datant de la Révolution Industrielle. Nous constatons aujourd'hui que ce patrimoine discret, fragile et méconnu tend à disparaître. C'est donc tout un pan de l'histoire du développement économique, culturel et social theutois qui risque de tomber dans l'oubli.

Afin de raviver les mémoires et permettre aux Theutois une (re)découverte de ce passé industriel, nous avons décidé de mettre en place l'opération « Rocheux », une des trois opérations d'envergure décrites dans notre dossier de Reconnaissance.

Plusieurs actions concrètes ont été menées au cours des saisons 2019-2020, auprès de différentes générations du territoire :

- Une conférence a été proposée dans le cadre du cycle des Aînés (mai 2019)
- Une balade guidée du Rocheux ouverte au « tout-public » (juin 2019)
- Des ateliers scolaires à destination des 4èmes primaires ont été organisés dans plusieurs écoles de la commune. Concrètement, une de nos animatrices, Laura, s'est rendue dans les classes et a évoqué le site du Rocheux, par le biais de l'archéologie.

Plusieurs objectifs inscrits dans notre contrat-programme :

- **Promouvoir le patrimoine historique, architectural, écologique et environnemental** : mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Rocheux dont l'intérêt a été reconnu pour faire renaître l'identité du lieu, permettre une (ré)appropriation par la population de ce dernier et en transmettre la connaissance.
- **Inscrire la population dans une démarche d'éducation permanente** : outre la (re)découverte de ce patrimoine, l'idée est aussi de sensibiliser la population à la fragilité de ce patrimoine, au rôle qu'elle peut jouer dans la préservation de celui-ci et à l'intérêt de le transmettre aux générations futures.

Globalement, l'ensemble de ces activités ont suscité curiosité et enthousiasme auprès de la population :

- Une vingtaine d'Aînés ont participé à la conférence du lundi 6 mai 2019, intitulée : « Patrimoine industriel theutois : le site minier du Rocheux ».
- 36 personnes se sont présentées à la balade guidée au Rocheux, organisée la matinée du dimanche 16 juin 2019.
- 5 écoles (9 classes et 127 élèves au total) se sont inscrites aux ateliers « Archéorocheux » : les écoles communales de Jehanster, La Reid, Polleur et Jusleville, ainsi que Les Ecureuils.

Même si nos actions ont été bien accueillies par nos différents publics, il y a des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés :

- Le site du Rocheux comprend une réserve naturelle agréée et gérée par un conservateur, Jean-François Hermanns. Ce dernier émet des réserves quant à notre opération. La priorité, en son sens, doit être accordée non pas à la promotion du site, mais bien à sa protection (ce qui passe par une limitation du nombre de visiteurs). D'une façon générale, il souhaite être consulté avant toute initiative.
- Ensuite, notre personne-ressource principale, à l'initiative de cette revalorisation, Pierre-Louis François, ancien membre du CO, n'habite plus la commune et ne dispose plus du temps nécessaire pour s'impliquer dans nos projets.
- Concernant plus particulièrement les ateliers scolaires, seules trois classes (les plus proches du Rocheux) ont pu se rendre in situ, les autres n'en ayant pas eu pas la possibilité logistique/financière (site trop éloigné par rapport à l'école). Cela est à déplorer car cette visite représentait une réelle plus-value dans l'appréhension sensorielle et cognitive du site.

Par rapport à cet éloignement relatif, remarque d'une institutrice de la Reid > « on est à la Reid, qu'est-ce qu'on en a à faire de ce qui s'est passé près d'Oneux ».

Ateliers Rocheux peut-être trop ciblé par rapport à la réalité de la commune, qui est une localité éclatée > est-ce qu'il ne faudrait pas proposer des choses moins ciblées, plus en lien avec la réalité de notre commune ?

A notre sens, ces difficultés de terrain ne doivent pas empêcher la poursuite d'actions dans une perspective de (re)découverte du patrimoine local, mais ces actions mériteraient peut-être d'être repensées dans un contexte plus global que celui du Rocheux.

>Pour l'équipe du CC, l'enjeu est à garder mais le moyen fut trop ciblé pour l'atteindre.

Le CO est d'accord avec cette vision et met d'ailleurs en avant la richesse du patrimoine immatériel theutois, à rapprocher d'ailleurs de l'opération « En route ». (Route des blasons, tour de Theux

pédestre via JC Debroux, parcours de la fenêtre de Theux. De ce point de vue-là, « En route » a encore de beaux jours devant lui. En ce qui concerne, le Rocheux, il est décidé d'élargir le point de vue, de lister les sites présents sur la commune suscitant un intérêt (éclatement de ces derniers) et d'idéalement disposer d'un fil conducteur (tourner tous les ans de site ?).

Denis explique qu'il fait partie de la commission consultative du patrimoine mobilier et immatériel à la Fwbxl et qu'il peut intervenir au besoin.

#### **4/ Divers**

- Catherine explique que les CC sont submergés d'appels à projets et que le plus colossal actuellement = l'intégration au PECA pour lequel un consortium a dû être créé au sein de l'arrondissement.
- La troisième opération du CP est évoquée : boomerang. Le PECA sera en lien avec cette dernière. Les membres sont d'avis d'essayer de modifier nos actions pour transformer notre actuel freesbee en boomerang ;-)

Le CO trouve qu'il faudrait réfléchir à un nouveau rassemblement au Centre de Theux, Gwendoline précise que suite au covid, un enjeu de société s'est dégagé autour du lien social. Le CO pourrait travailler à la remise sur pied d'un rassemblement des villages, genre une balade villageoise en février. A discuter lors d'une prochaine réunion (actuellement mettre en place des événements est loin d'être aisé que cela soit dans l'organisation en tant que telle que dans la projection).

Présents : Laura Bawin, Catherine Scurole, Erik Duckers, Guillaume Wiertz, Niels Vincent, Christiane Berton, Michèle Gonay, Lauriane Voos, Patricia Drummen, Cécile Dessart.

Excusés : Gwendoline Loosveld, Anne-Françoise Mouchette, Denis Bruyère.

Invité : Christophe Berton

---

### **1/ Intro :**

- Catherine excuse l'absence de Gwendoline et explique qu'il était important de se réunir car déjà 8 mois se sont écoulés depuis notre dernière entrevue.
- Michèle explique l'état d'avancement de l'installation de la sculpture d'A. Wilkin (inauguration prévue le 18/09).

### **2/ Retour sur cette année de pandémie**

Laura, Niels et Michèle détaillent chacun les projets menés à bien, modifiés, etc. durant cette année si particulière. Sont abordés :

- Diffusion tout public et scolaires
- Section Taskin
- Expos JP
- Devoir de mémoire
- C'est quoi pour toi le handicap
- Collaboration Radio 4910
- Peinture Autre Rive

### **3/ Topo dossier de renouvellement**

Notre dossier de renouvellement doit être déposé à la Fwboxl en date du 30/10. Par conséquent, une AG se tiendra fin septembre et le dossier passera au conseil communal du 19/10.

Comme déjà défini en octobre suite à l'auto-évaluation, le dossier comportera toujours l'opération « Boomerang » ainsi que l'opération « En route » (printemps 2022 : rassemblement des villages via parcours ? Mise en avant du lien social (enjeu « covid »), la troisième opération (« Rocheux ») sera quant à elle renommée et redéfinie. Elle traitera toujours du patrimoine mais de manière plus éclatée sur la commune.

### **4/ Divers**

- Expo intimistes > octobre 2021 ?
- Autocollants à refaire pour les villages ?
- Lier Lieux/Légendes ?
- Samedis en terrasse
- 19 et 20/06 > à promouvoir

Présents : Laura Bawin, Catherine Scurole, Erik Duckers, Niels Vincent, Christiane Berton, Michèle Gonay, Anne-Françoise Mouchette.

Excusés : Guillaume Wiertz, Patricia Drummen, Gwendoline Loosveld, Denis Bruyère, Lauriane Voos, Cécile Dessart.

---

### **1/ Dossier de reconnaissance**

Catherine présente l'état d'avancement du dossier et le rétroplanning d'ici le 30/06 :

09/05 : présentation en commission communale culture

07/06 : assemblée générale du CC

28/06 : conseil communal

30/06 : dépôt à la Fwboxl

### **Le dossier comporte 3 parties :**

- L'évaluation réalisée tant par l'équipe que par le CO et nourrie des rapports annuels également.
- L'analyse partagée qui comme expliqué à plusieurs reprises n'a pu être menée comme nous le souhaitons suite à pandémie.
- Le projet culturel reprenant tant les actions « vitrines » du CC, les services et aides liées aux réalités du territoire et les missions d'un CC.

#### ***Infos complémentaires concernant le projet culturel :***

- Les trois opérations découlant de nos enjeux seront reconduites, toutefois lors de notre dernière réunion, nous avons évalué l'opération Rocheux et décidé d'élargir cette dernière en l'intitulant « Patrimoine », elle sera davantage développée dans notre dossier.

#### ***Infos concernant le financement :***

- Les engagements financiers de la commune ont été validés lors du conseil communal du 21/09/21.

Commentaires des membres : Le CO en raison de la pandémie et des inondations subies par tous n'a pas pu être aussi présent qu'il le souhaitait, nous tacherons dans les années à venir à rééquilibrer cela 😊

### **2/ Concert de Kowari**

Afin de vivre un moment convivial et une programmation du CC ensemble, le CO avait lieu en amont du concert-vidéo de Kowari.

**Présents** : Lemal P., Lambert P., Berton C., Kever A., Bonhomme A., Servais A., Gillard R., Lamblotte E.

**Excusés avec procuration**: Kaye A., Moreau V.

**Excusés** : Boury P., Lodez A., Gonay C.

**Absents non excusés** : Théate P., Ponsen T., Reuchamps Y., Nyssen D., Simonis E.

**Invitée** : Scurole C.

### **1/ Approbation du PV du 24/06/2020**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Comptes et bilan 2020**

Le bilan 2020 est présenté par le trésorier P. Lambert et se clôture sur un bénéfice de 28.151,5€. Ce montant s'explique évidemment par l'annulation et le report d'une grosse partie de la programmation.

Le chiffre d'affaires semble fort proche de celui de 2019 mais il est important de souligner que la charge salariale de Niels Vincent nous incombant à présent est refacturée à la commune, il s'agit donc de ne pas se fier à cette première lecture simplifiée car par la force des choses, tous les postes sont en baisse et c'est l'augmentation des subsides + prime ONSS qui engendrent notamment le bénéfice.

> Refacturation Fr personnel (+44.000€)

> l'indexation de la subvention Fwboxl (prévue, passage d'un palier, +10.000€)

> Prime ONSS Covid (+7.772€)

Les dépenses quant à elles sont en baisse suite comme énoncé à la multitude d'annulation et reports.

Les comptes et bilan 2020 sont approuvés à l'unanimité.

### **3/ Budget 2021**

Le budget est présenté par la directrice.

Budget notamment réalisé suite à l'appel du fonds d'urgence numéro 3 par la Fwboxl (potentiellement 15% de notre subvention structurelle au fonds d'urgence, ce qui correspond à 24.000€ non repris actuellement dans le budget) qui devait être rentré pour le 21/04. Analysé en comité de gestion le 27/04 dernier.

Reprise de 17.000€ budgétisée (comme en 2020 sauf que la reprise n'eut pas lieu d'être). Ce budget intègre l'engagement du graphiste/ aide auxiliaire.

Point important à souligner : augmentation significative en 2021 du poste « achat de spectacles » notamment suite à la volonté de parvenir à avoir pu proposer un spectacle pour chaque classe dans les 8 établissements maternels/primaires du territoire.

Une série de postes habituellement « actifs » ont été mis à 0 ou budgétisés extrêmement bas par prudence au vu des restrictions vécues ce premier semestre (organisation d'ateliers adultes (photos par exemple), bar au théâtre... Nous espérons à présent une reprise « normale » en septembre.

Outre cela, les postes modifiés de façon significative par rapport aux comptes 2020 nécessitant une explication :

#### **Recettes**

1/ 700025 Augmentation du nombre de stages proposés en été

2/ 701000 2<sup>ème</sup> semestre actuellement prudentiel. Pas de diffusion TP avant juin en 2021 et les recettes scolaires sont minimales (voir tableau).

3/ 704000 pas réellement besoin d'explications concernant le faible montant inscrit à ce poste

4/ 704300 Seule utilisation budgétisée : Rideau en novembre

6/ 737200 100% de la subvention proméritee

7/ 737100 3.500€ de subsides pour projet « rentrée scolaire en musique »  
7/ 737500 Subventions diverses (pertes de billetterie diminution de jauge 09-10-2020)

#### **Dépenses**

- 1/ 612200 Frais postaux > envoi de mensuels
- 2/ 612110 Prise en charge téléphonique pour l'ensemble du personnel
- 3/ 613000 Graphisme = identique car engagement Jonathan Renard, graphisme en interne à présent donc
- 3/ 615200 44.000 budgétisés + 3.000 via smart soit 47.000 pour un réalisé de 15.500€ en 2020 (27.000€ budgétisés initialement en 2020).
- 4/ 615230 exposition estivale + augmentation expo JP semestre 1
- 5/ C rémunérations > engagement J. Renard ½ temps

Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **4/ Convocation de l'AGO**

**Le CA fixe l'OJ de l'AG qui aura lieu le mardi 15/06/2021.**

Le Conseil d'administration arrête l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du PV de l'AGO du 02/09/2020
- 2/ Rapport des vérificateurs aux comptes
- 3/ Approbation des comptes 2020
- 4/ Décharge des administrateurs
- 5/ Désignation du/des vérificateur(s) aux comptes 2021
- 6/ Budget 2021 + délégation au CA pour ajustement
- 7/ Divers

#### **5/ Analyse partagée – Dossier de renouvellement de demande de reconnaissance**

Présentation des démarches d'analyse partagée, du processus établi en accord avec l'inspection et de l'état actuel du dossier de renouvellement et du calendrier par la directrice.

L'analyse partagée est actée par le conseil d'administration.

#### **6/ Divers**

- 19 et 20/06 : collaboration avec le SI sur l'événement « C'est reparty bis repetita »
- P. Lemal s'interroge sur l'état actuel du dossier « salle polyvalente », C. Scurole indique que la dernière réponse reçue (en octobre 2020) par le bourgmestre, était que cela n'était pas l'ordre du jour actuel.
- E. Lamblotte remercie le CC pour l'organisation de son émission mensuelle « Tendez l'oreille » sur Radio 4910.
- C. Berton indique les retours positifs sur la billetterie en ligne.
- C. Berton déplore le nombre important d'absents non excusés pour cette première réunion « en retour présentiel ».

PV  
CA du Centre Culturel de Theux  
27 avril 2022

**Présents** : Lambert P., Servais A., Gillard R., Lamblotte E., Lodez A., Kaye A., Berton C., Lemal P., Gonay C., Théate P. Ponsen T., Boury P., Bonhomme A., Kever A.,

**Excusés avec procuration** : Simonis E., Moreau V., Reuchamps Y.

**Absent non excusé** : Nyssen D.

**Invitée** : Scurole C.

Le président introduit la séance en demandant l'ajout d'un point relatif à la convocation d'une AG extraordinaire afin d'y présenter et valider le dossier de reconduction de reconnaissance du CC devant être déposé le 30/06/22.

Le CA valide cet ajout à l'unanimité.

### **1/ Approbation du PV du 22/02/22**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Actualisation de la composition du conseil d'orientation**

1	Loosveld-Bruyère	Gwendoline	Présidente
2	Drummen-Bastin	Patricia	Enseignante - Membre des Boitheux
3	Duckers	Erik	Photographe - Animateur des ateliers photos
4	Bruyère	Denis	Ebéniste - Artiste
5	Heinen	Christiane	Enseignante – Membre des ateliers photos
6	Voos	Lauriane	Animatrice Centre Culturel de Verviers
7	Mouchette	Anne-Françoise	Administratrice Cie Arts et couleurs
8	Wiertz	Pascal	Enseignant
9	Dessart	Cécile	Directrice Haute école – Membre Comité d'Hodbomont
10	Gonay	Michèle	Animatrice Centre Culturel
11	Vincent	Niels	Animateur Centre Culturel
12	Scurole	Catherine	Directrice Centre Culturel
13	Bawin	Laura	Animatrice Centre Culturel

P. Théate demande s'il ne serait pas opportun de rencontrer le CO. Il est décidé de procéder à une réunion commune CO/CA en septembre où l'on en profiterait pour aller visiter le bâtiment de Jusleville Attractions.

### **3/ Convocation de l'AG extraordinaire du mardi 07/06/22 (18h) – Ordre du jour**

1/ Approbation du PV de l'AG du 22/03/2022

2/ Dossier de reconduction de reconnaissance du CC

3/ Divers

T. Ponsen demande que l'on excuse son absence lors de cette future réunion.

### **4/ Note pôle culturel**

Présentation par l'administrateur-délégué de la note d'intention relative au projet de pôle culturel (document joint).

L'impulsion de cette note émane d'une part de l'acquisition du bâtiment de Jusleville Attractions d'autre part du fait qu'il est temps après ces deux années de pandémie durant lesquelles la culture fut grandement touchée, de s'occuper de cette

dernière. P. Boury insiste sur l'aspect global, polyvalent et complet du pôle culture : bien + qu'une salle de diffusion afin de professionnaliser les outils au service de la culture.

Un temps d'échange a lieu.

A. Bonhomme demande si la commune garantit son soutien au CC en cas de besoin de renfort niveau personnel pour la gestion de ces outils.

A. Lodez effectue le parallèle avec le SI (outil professionnel créé sur le pont – ce qui a dû générer de l'emploi afin de faire vivre cet outil, la commune en a conscience).

Il explique aussi que la commune a besoin d'un signal refondé (bcp de changements variés entre 2018 et 2022) et que l'approbation de cette note par le CA en serait un. Il s'agit à présent de reprendre le travail et de l'améliorer en pôle culturel, c'est un projet d'ambitions culturelles à longue durée dont nous parlons et nous avons deux nouvelles opportunités supplémentaires :

- La décision il y a qq mois au conseil communal de prendre un expert niveau mobilité (tout doit être analysé au niveau de l'avenue du stade même la linéarité de la route)
- Dans le cadre des inondations, la Région wallonne a demandé aux communes de faire un travail de fond sur certains quartiers et l'avenue du stade en fait partie (mobilité et reconfiguration des quartiers).

C. Gonay soulève en effet le point de la mobilité en tant que riveraine et insiste sur la prise en compte globale de cette dernière.

La question de la jauge de la salle est également abordée et se pose depuis le début. Il est important d'avoir conscience du fait que réduire le nombre de places ne réduira pas l'enveloppe du bâtiment et que partir sur 400 assis (le tout complètement modulable, balcon compris) est nécessaire lors des représentations de collectivités (galas, fêtes d'école, etc.).

Le CA approuve la note à l'unanimité et rédige la conclusion suivante (ajoutée à la note envoyée aux conseillers communaux) :

Nous avons identifié les divers besoins d'action culturelle et la nécessité de disposer d'une infrastructure pour notre pôle culturel :

- Nous validons les besoins culturels en termes d'éducation permanente.
- Le Pôle culturel est dans la Zone de la gare de Juslenville.
- Le Pôle est sur deux espaces à aménager et à construire : Juslenville Attractions + Nouvel espace culturel (Le Foyer) qui doivent être liaisonnés et un espace à conserver en la qualité de l'Autre Rive
- L'hypothèse de travail est de répondre aux besoins sur ces deux espaces (Juslenville Attractions et le Foyer avec une version à 400 places)
- La demande est qu'un travail d'architecture soit réalisé en tenant compte des divers éléments dans un délai de six mois
- Nous retenons qu'il est important de dialoguer avec les autres Centres culturels sur la question de la complémentarité des infrastructures, des projets collectifs, des expériences et de tenir compte de l'accord écrit et signé en 2017 par les centre culturel (annexe 2)
- Le projet doit être inclus dans la réflexion sur le plan de mobilité que le conseil communal a décidé.

Un courrier formel sera adressé au conseil communal reprenant notamment la note et la conclusion et signé par le président et la directrice.

## **5/ Divers**

Néant

La séance est levée à 19h20

PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/06/2022  
du Centre Culturel de Theux Asbl (N° 477.907.815 Place P. Taskin, 1 - 4910 Theux)

Présents : Berton C., Lamblotte E., Gillard R., Lambert P., Lemal P., Zegels M., Théate P., Bonhomme A., Bertrand M., Freymann N., Mouchette A., Kever A., Dessart C., Longrée P., Lodez A.

Excusés avec procuration : Kaye A., Halin J., Cludts G., Kotten M., Laurenty I., Absil G., Morsain J., Nyssen D., Delcour J., Simonis E., Jennes D., Bottin N., Degey M., Thomé T., Boury P.,

Excusé : Ponsen T., Pirotte S.

Absents : Servais A., Gonay C., Reuchamps Y., Moreau V., Théate Ch., Henrard M., Robert P., Martin C., Rouchet A., Bolette C., Gérard P.

Invitée : Scurole C.

Le président ouvre la séance en accueillant les différents membres et précise que cette AG extraordinaire est réalisée afin de valider le projet d'action culturelle générale, reconduction à demander tous les cinq ans.

### **1/ Approbation du PV de l'AGO du 22/03/2022**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Dossier de reconduction de reconnaissance du CC**

La directrice présente un power point reprenant tout d'abord de manière générale les missions d'un Centre Culturel, ensuite, les différents chapitres de notre dossier de renouvellement qui portera sur les années 2024 à 2028 à savoir :

- L'évaluation
- L'analyse partagée (actée en CA le 01/06/21)
- Le projet d'action culturelle générale
- Impact visé sur l'exercice du droit à la culture
- Partenaires
- Evaluation
- Coopération
- Plan financier

Ce projet est la continuité du projet 2018-2022 et reprendra outre les actions culturelles de base et les activités et services, trois opérations concrétisant les enjeux (maintenus) : Patrimoine (relifing de l'opération Rocheux) ; En route et Boomerang. Le plan et les points d'attention ainsi que le plan financier sur cinq ans sont remis aux membres et parcourus ensemble (voir documents). A l'issue de la présentation, le président interpelle les membres en leur demandant s'il y a des questions.

P. Théate demande ce qu'ils se passerait si notre dossier n'était pas validé. C. Scurole explique que des compléments peuvent être demandés voire une période probatoire décidée.

A. Bonhomme demande s'il y avait des consignes au niveau du plan financier émanant de la Fwbxl. C. Scurole répond par la négative.

C. Berton remercie l'équipe pour le travail accompli.

Le projet d'action culturelle est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Divers**

P. Théate demande si le bar change de place au théâtre suite au réaménagement post-inondation. C. Scurole répond qu'il sera placé dans l'autre sens et que la baie a été quelque peu agrandie (porte coulissante).

**La séance est levée à 18h45.**

**Christophe Berton, Président**



---

## 4.5 CONVENTION DE COOPÉRATION

---





CONVENTION DE COOPERATION ENTRE CENTRES CULTURELS DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

Entre

**Le Centre culturel de Verviers**

Représenté par Jean-François Istasse, Président et Audrey Bonhomme, Directrice

Siège social situé Boulevard des Gérardchamps, 7C – 4800 Verviers

Appelé plus loin le CCV

et

**Le Centre culturel de Dison**

Représenté par Véronique Bonni, Présidente et Jérôme Wyn, Directeur

Siège social situé rue des Ecoles, 2 – 4820 Dison

Appelé plus loin le CCD

**Le Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont**

Représenté par Bernard Jurion, Président et Alexandra Philippe, Directrice

Siège social situé rue Servais, 8 - 4900 Spa

Appelé plus loin le CCSJS

**Le Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts**

Représenté par Robert Coeckelbergs, Président et Françoise Servais, Directrice

Siège social situé Cour de l'Abbaye, 1 – 4970 Stavelot

Appelé plus loin le CCSTP

**Le Centre culturel de Theux**

Représenté par Alexandre Lodez, Président et Catherine Scurole, Directrice

Siège social situé Place Taskin, 1 – 4910 Theux

Appelé plus loin le CCT

**Le Centre culturel de Welkenraedt**

Représenté par Eddy Demonceau, Président et Benjamine Huyghe, Directrice

Siège social situé rue Grétry 10 – 4840 Welkenraedt

Appelé plus loin le CCW

## 5.1. Objet de la convention

Dans le cadre du décret du 21 novembre 2013, les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers s'entendent sur la mise en place d'un projet de coopération entre eux telle que décrite aux articles 49 à 56 du texte décretaal.

Le CCV a valablement été désigné par les 5 CC partenaires en tant que porteur de la coopération. La présente convention a pour objet de déterminer les engagements des parties contractantes.

### 5.1.1. Opportunité de la coopération entre les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers

Depuis 2011, des collaborations entre les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers se sont mises en place de façon plus formelle et la volonté de poursuivre ces collaborations et de les amplifier est partagée par les différentes équipes.

Bien que l'hétérogénéité du territoire (en termes socio-culturel, économique, infrastructure...) soit manifeste, les différentes étapes de développement du projet d'action culturelle des Centres culturels partenaires ont démontré que des recoupements étaient possibles entre les structures et plus particulièrement concernant les enjeux déterminés par chacun.

### 5.1.2. Projet d'action culturelle

#### a) En lien avec les enjeux

Il ressort des analyses partagées respectives, que la jeunesse constitue un point d'attention particulièrement fort sur chaque territoire.

Enjeux déterminés en lien avec la jeunesse :

Verviers et Dison	<p>L'appropriation par les JEUNES de leur environnement, leur place dans la société et la valorisation de leur image.</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer leurs démarches créatives ;</li><li>• Faire se rencontrer les générations et les groupes de jeunes ;</li><li>• Favoriser l'expression individuelle et collective de leur imaginaire, leurs opinions, doutes et questionnements.</li></ul>
Stavelot et Trois-Ponts	<p>En vue de faire de la jeunesse un partenaire privilégié de l'action culturelle, nous entendons, pour les années à venir,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Approfondir les synergies avec les établissements scolaires des deux entités et les académies ;</li><li>• Créer avec la Maison de jeunes le Grenier des partenariats porteurs de projets ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller à la rencontre des groupements de jeunes et des jeunes qui fréquentent le territoire ; mieux nous faire connaître auprès du public jeune ; soutenir, valoriser et encourager leurs initiatives ; faire entendre leur voix auprès des habitants et des pouvoirs locaux.</li> </ul>
Spa Jalhay Stoumont	<p>En vue de transformer une offre d'animation où jusqu'ici les jeunes sont simplement participants usagers, souvent consommateurs, en dynamiques éducatives où ils deviendront acteurs d'initiatives citoyennes, créateurs d'expression et porteurs de projets.</p> <p>Nous avons pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et proposer une éducation à la citoyenneté active, critique et responsable en lien avec les Droits de l'homme</li> <li>• Stimuler les réflexions en amenant les jeunes à débattre, à construire des propositions, à créer et inventer des pistes nouvelles qui les amèneront à voir et penser les choses autrement</li> <li>• Organiser des lieux jeunes d'expression et de création (artistique, prise de parole, ...)</li> <li>• Encourager les projets, les initiatives et les actes citoyens solidaires visant à favoriser les échanges intergénérationnels et de mixité culturelle et sociale</li> </ul>
Theux	<p>Afin d'intensifier les alliances avec les établissements scolaires fondamentaux, nous, Centre Culturel de Theux, voulons contribuer à l'évolution du lien formel « culture-école » en présence sur notre commune en le transformant en mouvement participatif.</p> <p>Nous avons pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assumer pleinement notre rôle de médiateur culturel au sein des établissements scolaires fondamentaux partenaires.</li> <li>• Insuffler l'envie à chaque intervenant (parent, enfant, instituteur, personnel encadrant) de devenir acteur du projet pédagogique qui le concerne, dans l'aspect culturel de ce dernier particulièrement.</li> <li>• Accentuer davantage encore notre participation au processus éducatif au sens large.</li> </ul>
Welkenraedt *	<p>Sur le point de la question jeunesse le Centre culturel de Welkenraedt s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès à la culture de tous, pour tous et intensifier notre offre culturelle</li> <li>• Offrir un lieu d'expression et de dialogue par rapport aux questions qui les touchent</li> <li>• Leur permettre d'être acteur et les aider de mener à bien des projets pour et par les jeunes</li> <li>• S'intéresser et s'ouvrir aux pratiques culturelles des jeunes</li> <li>• Permettre la rencontre intergénérationnelle</li> <li>• Les aider à se définir en tant que CRACS (Citoyen-Responsable-Actif-Critique-Solidaire)</li> </ul>

\* La formulation de cet enjeu pourrait évoluer compte tenu du fait que le dossier est à rentrer en juin 2018

Les CC partenaires s'engagent donc, comme l'évoquent leurs enjeux repris ci-dessus, à mettre en œuvre des projets qui favoriseront la participation et l'implication active des jeunes.

- **Objectif 1 : Renforcement du lien « culture-école »**

Les partenaires s'engagent à assumer leur rôle de médiateur culturel auprès d'un maximum d'établissements scolaires du territoire.

Le CCV en tant que porteur de la coopération, par l'intermédiaire de l'animatrice en charge de la coopération et en collaboration avec les équipes des CC partenaires, s'engage à réaliser une cartographie des établissements scolaires du territoire de projet de chaque CC ainsi que du degré d'implication des différents établissements dans les différents projets d'action.

- **Objectif 2 : Favoriser l'expression des jeunes**

Par le biais de projets communs et/ou décentralisables, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des projets favorisant les fonctions culturelles d'expression et de créativité des jeunes.

Les projets seront portés au minimum par 2 des Centres culturels partenaires sous l'impulsion de l'animatrice en charge de la coopération.

En collaboration avec les CC partenaires, le CCV s'engage à réaliser une cartographie des projets et des structures jeunesse existant sur les territoires de projet respectifs et mettre en place des projets transversaux avec celles-ci.

**b) Aide à la création**

Afin de structurer, d'apporter des réponses cohérentes à l'ensemble des demandes d'aide à la création introduites à l'échelle du territoire de l'arrondissement et d'assurer une meilleure circulation de la création locale professionnelle ou amateur, chaque CC partenaire s'engage à faire connaître à l'animatrice en charge de la coopération les demandes qu'il reçoit.

L'animatrice transférera alors les demandes reçues aux responsables de l'aide à la création de chaque CC afin d'envisager le soutien possible en fonction des ressources et moyens spécifiques disponibles de chacun (salle de répétition, graphisme, soutien financier, organisation de bancs d'essai, ...). Les partenaires s'engagent à être solidaires des créations soutenues par le dispositif en jouant un rôle de soutien à la communication des spectacles co-produit par les partenaires.

**c) Diffusion**

Rappel des infrastructures disponibles en gestion propre ou utilisation prioritaire (nombres de places assises) :

CC Verviers	– Espace Duesberg – 264 places
CC Dison	– Salle du Centre culturel – 80 places
	– Espace Tremplin (RCA) – 180 places

CC Spa/Jalhay/Stoumont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre du Centre culturel – 450 places</li> <li>- Grande salle des Fêtes – 1300 places</li> <li>- Salon bleu – 200 places</li> <li>- Salon gris – 160 places</li> </ul>
CC Stavelot/Trois-Ponts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle François Prume (Abbaye de Stavelot) – 160 places</li> <li>- Cave des Blancs moussis (Abbaye de Stavelot) – 190 places</li> <li>- Salle des gardes (Abbaye de Stavelot) – 150 places</li> <li>- Réfectoire des Moines (Abbaye de Stavelot) – 160 places</li> <li>- Espace culturel de Trois-Ponts – 260 places</li> </ul>
CC Theux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre l'Autre Rive à Polleur – 180 places</li> <li>- Nouvelle salle polyvalente (en construction) – 400 places</li> </ul>
CC Welkenraedt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle Pierre Rapsat – 585 places</li> <li>- Salle René Hausman – 110 m<sup>2</sup> - 80 places</li> <li>- Forum bas – 100 m<sup>2</sup> et Forum haut – 55 m<sup>2</sup></li> </ul>

Afin d'assurer une complémentarité de l'offre de spectacles sur l'arrondissement, les CC s'engagent à participer 2 fois par an à une réunion de concertation (convoquée par l'animatrice en charge de la coopération) au cours de laquelle les programmeurs échangeront leur avis sur les différents visionnements opérés durant l'année (lors de Festivals ou visionnements ponctuels).

A l'exception des spectacles dits « grand succès » ou si la distance géographique entre les CC le justifie, les partenaires s'organiseront pour que leur programmation diffère en tenant compte des infrastructures disponibles de chacun, des spécificités de la programmation et des particularités du territoire.

Les CC s'engagent également à s'associer ponctuellement afin de programmer des spectacles demandant un investissement financier ou technique plus conséquent.

### 5.1.3. Maintien des dispositifs existants

- Réunions des directions

Les directeurs des CC partenaires s'engagent à participer tous les 2 mois (à l'exception des mois de juillet et août) à des réunions de concertation convoquées par l'animatrice en charge de la coopération.

Les ordres du jour sont établis à la demande des directeurs des CC.

Les réunions sont organisées tour à tour chez chaque partenaire.

- Réunions des équipes d'animation

En fonction des projets en cours, l'animatrice en charge de la coopération organisera ponctuellement des réunions de concertation avec les différents partenaires – cf § 1.2.

- Réunions de coordination de la diffusion

Comme évoqué plus haut au §.1.2. d), l'animatrice en charge de la coopération organisera deux fois par an (avant fin février et avant fin septembre), une réunion de concertation relative à la diffusion, afin de permettre aux programmeurs des différentes structures d'échanger au sujet de leurs visionnements de spectacles.

Chaque CC s'engage à être présent (par l'intermédiaire d'un ou plusieurs programmeur(s)), à préparer et à participer activement à ces réunions.

#### 5.1.4. Mutualisation des ressources et services

- Soutien de gestion et mutualisation d'outils

Par l'intermédiaire de l'animatrice en charge de la coopération, le CCV s'engage à réaliser une boîte à outils accessible et modifiable par chaque partenaire. Cette boîte à outils sera composée de plusieurs rubriques (fiche d'animation, répertoire d'artistes, spectacles diffusés, etc.) et régulièrement mise à jour.

- Cycle de formations

Le CCV s'engage à réaliser chaque année au minimum une formation à destination du personnel administratif, des animateurs, du personnel technique ou des directeurs des CC partenaires. Les thèmes de celles-ci seront proposés par l'animatrice en charge de la coopération et validés en réunion des directions.

- Création d'outils

En fonction des projets en cours et à la demande de minimum deux CC partenaires, le CCV s'engage à participer à l'élaboration d'outils (fiche d'animation, dossier pédagogique, etc.) pouvant être utiles à plusieurs structures.

- Mutualisation de matériel

Chaque CC s'engage à mettre à disposition des autres partenaires une partie de son matériel technique (son/lumière), et ce, sans contrepartie financière. Une liste du matériel mis à disposition sera disponible dans la boîte à outils.

En fonction des moyens octroyés par la FWB, le CCV s'engage à compléter annuellement ce parc de matériel disponible.

## 5.2. Durée

La convention prend cours à dater de la reconnaissance et du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la coopération entre les Centres culturels de l'arrondissement de Verviers et de la signature du contrat-programme du CCV et ce, pour une durée de 5 ans.

### 5.3. Financement

Pour cette coopération, le CCV introduit une demande de financement à hauteur de 51600€ auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce montant correspond à 7371,40€ par Centre culturel + 7371,40€ pour la coopération.

Cette subvention sera destinée à la prise en charge de la rémunération de l'animatrice à mi-temps, à la réalisation du projet culturel, des objectifs et des engagements repris ci-dessus et à la mise en place des projets entre les partenaires, étant entendu que les projets devront concerner au minimum 2 d'entre eux.

### 5.4. Résolution anticipée / Litige

La présente convention ne pourra prendre fin que de l'accord des parties. Elle est également conditionnée à la reconnaissance et au financement de la coopération par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

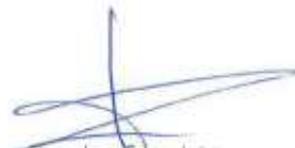
Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège, division de Verviers.

Fait à Verviers, le 15/10/2017

Pour le Centre culturel de Verviers,



Audrey Bonhomme  
Directrice



Jean-François Istasse  
Président

Pour le Centre culturel de Dison,



Jérôme Wijn  
Directeur

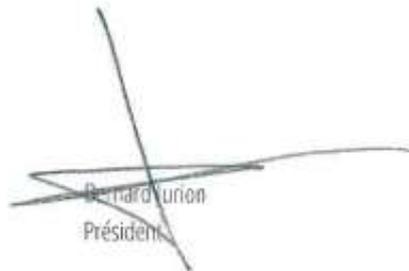


Véronique Bonni  
Présidente

Pour le Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont



Alexandra Philippe  
Directrice



Bernard Lunion  
Président

Pour le Centre culturel Stavelot-Trois-Ponts



Françoise Servais  
Directrice



Robert Coeckelbergs  
Président

Pour le Centre culturel de Theux

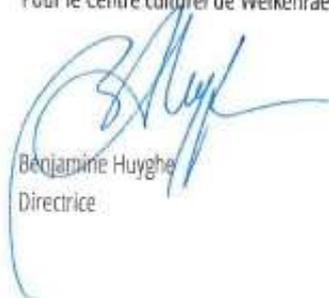


Catherine Scurio  
Directrice



Alexandre Lodez  
Président

Pour le Centre culturel de Welkenraedt



Benjamine Huyghe  
Directrice



Eddy Demonceau  
Président

---

4.6 DIVERS

---

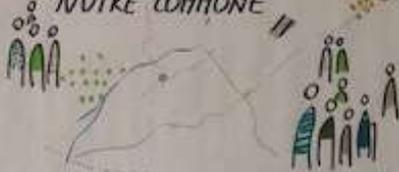
**CENTRE CULTUREL DE THEUX**





# ENJEU

CONTRIBUTION À LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DES PARTICULARITÉS TERRITORIALES ET CULTURELLES DE NOTRE COMMUNE



## LES DROITS CULTURELS

- LA LIBERTÉ ARTISTIQUE   > 9
- MAINTIEN ET DÉVELOP. PATRIMOINES ET DES CULTURES  > 6
- L'ACCÈS À LA CULTURE   > 3
- PARTICIPATION À LA CULTURE  > 12
- LIBERTÉ DE CHOIX  > 3
- LE DROIT À PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISION - POLITIQUE OU PROGRAMMAT<sup>0</sup> CULT.   > 2

THEUX

# Découverte du nouveau pôle sociocul

Les Theutois ont pu découvrir ce samedi le nouveau bâtiment regroupant le Centre public d'action sociale (CPAS), la bibliothèque et le Centre culturel.

• Romain RIXHON

Après un an et demi de travaux, le bâtiment regroupant les services du CPAS, du Centre culturel et de la bibliothèque de Theux est pleinement opérationnel.

Et ce samedi, ils se sont ouverts à la population qui est venue découvrir en nombre ce bâtiment fraîchement terminé. « Le but de ces travaux était de créer un pôle socioculturel dans un seul et même bâtiment, explique Pierre Terwagne, le directeur général du CPAS theutois. Le tout aussi avec deux autres objectifs que sont l'accueil à la population qui est désormais effectué dans des conditions optimales mais aussi pour le personnel des différentes unités de services de pouvoir travailler aussi dans des conditions optimales. Sans oublier que divers projets communs réunissent notamment bibliothèque et Centre culturel lors d'activités par exemple. »

D'où une certaine logique de regrouper ces différents services. Et de l'avis unanime, cette réalisation est pour le moins réussie.

**Encore d'autres services et une entrée PMR pour bpost**

De plus, elle donne davantage d'espace aux trois services concernés et même plus avec la présence aussi dans ces murs du service jeunesse, d'Open Ado ainsi que bpost. D'ailleurs, pour les personnes à mobilité réduite, il est possible d'accéder à la poste via l'entrée aménagée du CPAS.

Enfin, lors de cette portes ouvertes synonyme d'inauguration officielle, les Theutois ont donc pu découvrir en détail les différentes institutions mais aussi admirer les quelques autres nouveautés comme notamment un coin lecture pour le moins cosy situé dans le fond de la bibliothèque. ■



Romain RIXHON

Romain RIXHON

Les locaux du CPAS sont flambant neufs et la bibliothèque a été quelque peu réaménagée.



Romain RIXHON

Des panneaux didactiques ont été disposés dans le Centre culturel pour découvrir les villages.

## En route vers les villages

Lors de cette journée d'inauguration des locaux du CPAS, du Centre Culturel et de la bibliothèque, une exposition était mise sur pied pour l'occasion. Et les différents villages y étaient mis à l'honneur et invitaient les visiteurs à se mettre « En route » vers ceux-ci. Pas au sens premier du terme mais en parcourant le Centre Culturel et en lisant les différents panneaux installés pour l'occasion. Ces

panneaux explicatifs et bien fournis détaillent un brin d'histoire des villages mais aussi l'histoire du blason illustré dudit village qui figure en place centrale sur tous les panneaux. Et ceux-ci ont été créés par les Comités de village avant leur placement in situ. De quoi en apprendre donc plus sur les différents hameaux de la Commune de Theux d'une manière très didactique et très visuelle !

R.R.

## Capsules temporelles pour les Theutois de 2068



Les capsules seront enterrées dans le cœur de l'hôtel de ville.

© L.M.

La semaine dernière, un **toutes-boîtes** envoyé à tous les Theutois les invite à inscrire sur ce document un message à l'attention des Theutois de... 2068. Une initiative de l'asbl Theux 2018, qui veut promouvoir la citoyenneté. Ces messages seront enfermés dans des capsules temporelles et enterrés, jusque dans 50 ans.

**U**n étrange message est tombé dans la boîte aux lettres de tous les Theutois la semaine dernière. Un message les invitant à laisser un message aux générations futures par le biais d'une capsule temporelle.

Non, ce n'est pas un épisode de strip-tease, mais bien l'une des initiatives lancée par l'asbl Theux 2018 dans le cadre du 550<sup>e</sup> anniversaire de la marche des 600 Franchimontois. « Après les badges et les différentes animations, on a décidé d'envoyer ce toutes-boîtes à tous les Theutois cette semaine. Au total, ce sont 5.000 documents qui ont été imprimés et envoyés », nous apprend Catherine Scurole, directrice du centre culturel de Theux, l'une des parties prenantes de l'asbl.

### Travail de mémoire

Sur ce document, les Theutois sont donc amenés à inscrire un message à destination des générations futures. Des messages qui ne seront ouverts que dans 50 ans, en 2068, à l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de la marche des 600 Franchimontois, tout un symbole. « Les gens peuvent y mettre ce qu'ils veulent, sans tomber dans les commentaires racistes ou inappropriés bien sûr », insiste Catherine Scurole. Et avec les enfants de 6<sup>e</sup> primaire des

écoles theutoises, l'asbl a décidé d'aller un peu plus loin. « On travaille sur le centenaire du 11 novembre. À cette occasion, les élèves écrivent un petit mot en rapport avec cet événement sur leur message pour les Theutois de 2068. Un message qu'eux, contrairement à nous, seront certainement toujours là pour retirer dans 50 ans ».

### Pas que des messages

Tous les messages des Theutois seront enfermés dans deux capsules permettant la conservation dans le temps alors qu'une troisième capsule accueillera, elle, des objets typiquement theutois. « On va faire appel aux habitants mais on voit par exemple bien une bouteille de fleur de Franchimont », note Catherine Scurole, qui précise qu'on ne pourra évidemment pas faire entrer des centaines d'objets, la place étant limitée.

Le tout sera enterré dans la cour intérieure de l'hôtel de ville. Un trou de 50x50 centimètres va être creusé afin d'y entreposer les trois capsules et un tailleur de pierres va créer pour recouvrir le trou. « En plus de ça, le 15 décembre à 11h, on fera une petite cérémonie avant d'enfermer le tout. Une sorte de drink à nos descendants avec une petite fanfare décalée », conclut la directrice du centre culturel.

■ L.M.

Les messages sont à renvoyer pour le 23 novembre au plus tard au centre culturel, même s'il sera possible de les déposer le 15 décembre, jour de la petite cérémonie. Si vous n'avez pas reçu votre formulaire, certains sont disponibles à l'administration ou au centre culturel.

THEUX - CULTURE

La Quinzaine

26/2/20

## Les villages créent leur propre panneau

**E**n 2018, le Centre culturel de Theux mettait en avant le projet « En Route » en collaborant avec les différents villages de la commune. Ceux qui le désiraient pouvaient bénéficier de l'aide graphique du Centre culturel pour réaliser un blason. Pour rentrer dans ce projet, il était important que les villages désireux de le rejoindre possèdent un comité actif avec une manifestation en extérieur. Le projet a ensuite continué sa route avec les blasons mis sur les gobelets réutilisables dans les diverses fêtes theutoises en 2019. Et le projet a continué cette année car des panneaux didactiques ont été réalisés pour les villages qui le souhaitaient. Ceux-ci seront exposés au Centre culturel jusqu'au 9 mars. « L'objectif est ensuite de pouvoir installer ces panneaux dans les villages », explique Catherine Scurole, la directrice du Centre culturel de Theux. « Pour l'instant, nous avons neuf panneaux réalisés. Jehanster n'a pas encore de blason et de panneau alors que La Reid n'a pas créé de panneau. Mais ces villages pour-



Trois des panneaux exposés. © D.R.

raient rejoindre le projet car c'est un projet participatif. Ils peuvent s'y joindre quand ils le désirent. Sur ces panneaux, on retrouve un descriptif du village en question, des photos, l'origine du nom, des infos pratiques... ». En plus d'être participatif, ce projet est aussi évolutif. La prochaine étape consiste en la création d'une route des villages. « Nous souhaitons effectivement créer une promenade à travers la commune où les panneaux seraient des points un peu centraux », détaille Catherine Scurole. « C'est pour cela que nous espérons que tous les villages rejoindront le projet. Ce sont les comités qui se chargeront de placer les panneaux dans leur village. De notre côté, on demandera les autorisations à la commune. »

SP

## POST-INONDATIONS : LA LENTE RECONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DES CENTRES CULTURELS

PAR CATHERINE CALICO

journaliste

Toutes les photos © C. Calico

Depuis l'été dernier, les équipes des bibliothèques et centres culturels des entités dévastées par les débordements de la Vesdre et de ses affluents, travaillent au retour à une vie « normale ». Au travers notamment d'une programmation pensée sur le court terme, déjà entachée par le contexte covidien.

**E**n ce jeudi de fin octobre, plus de trois mois après les inondations qui ont décimé le Nord du pays, la petite ville de Theux, en province de Liège, reprend vie peu à peu. À l'exception de deux boulangeries, la plupart des commerces, cafés et restaurants restent fermés et, çà et là, sous l'impulsion d'un tissu associatif dense, on continue de s'activer à la reconstruction, réparer, ressouder, repeindre... Avec Pepinster située à cinq kilomètres de là, Theux a été une des communes les plus meurtries du coin.

### RÉSILIENCE ET CRÉATIVITÉ À THEUX

À quelques mètres à peine de La Hoëgne, affluent de la tumultueuse Vesdre, le centre culturel de Theux redémarre lentement ses activités. Au rez-de-chaussée, le bâtiment accueillait également la bibliothèque récemment rénovée, et ravagée par l'eau. Le

lieu est désormais vidé, les murs encore occupés à sécher. À l'étage, au sein des bureaux et espaces du centre culturel, miraculeusement préservés, l'équipe s'attelle à la programmation du moment. Toujours en état de choc : « Le niveau de l'eau est monté à 1,90 mètres. On était fermés à cette période et le rez a été totalement englouti, la chaudière, les portes coupe-feu... Puis tout le monde a mis la main à la pâte, il y a eu un bel élan de solidarité », évoque Catherine Scurole, directrice.

« Mais nous restons tous très affectés par ce qui s'est passé. Et nous n'avons pas besoin de cela, après la crise Covid, les mesures et toutes les initiatives annulées depuis un moment... De plus, on n'arrête pas de nous dire d'être "créatifs". Or nous l'avons toujours été. En temps normal, il se passe toujours quelque chose à Theux : la Foire médiévale, le Péket flambé, la Marche aux flambeaux... L'été dernier, le centre culturel a notamment mis sur place des "Samedi en terrasse". Le concept : des artistes déambulaient parmi les

terrasses de la localité. Une manière de faire revivre le centre urbain, d'honorer les contrats artistiques, en permettant aux artistes de se produire dans l'espace public. Deux sessions ont eu lieu, puis le projet s'est arrêté avec les inondations. »

Depuis septembre, la programmation du centre s'est vue fortement réduite, en particulier pour les arts de la scène, la salle de Polleur – qui les accueille habituellement – ayant été endommagée. D'autres lieux ont été investis comme une chapelle, pour des concerts avec casque. Ou les écoles, avec lesquelles le lien s'est renforcé, qui ont prêté leurs murs à des spectacles tous publics. En écho à la brochure de rentrée du centre culturel, intitulée « Nous sommes toujours là », illustrant une volonté tenace de résilience.

Dans ce contexte et avec un souci d'adaptation, la dynamique équipe a opté pour une projection non plus trimestrielle mais mensuelle des activités. Tout en aspirant à relancer une programmation sur du long terme, avec des projets de plus grande envergure. Et en cultivant des initiatives porteuses d'espoir, sur le côté. Ainsi au printemps – le 19 mars –, en partenariat avec le CPAS et le Plan de cohésion sociale, la Bibliothèque et le Syndicat d'initiative de la commune de Theux, une journée « Réverie commune » sera organisée. « L'idée est de remettre tous les partenaires et acteurs au cœur de la ville, poursuit Catherine Scurole. L'horeca qui redémarre, les associations et clubs sportifs... Il s'agit d'une journée pour rêver ensemble à nouveau. »

L'an 2022 sera placé sous le signe de « la reconstruction ». Au travers d'un vaste projet artistique, basé sur le recueil de témoignages de gens qui ont vécu les inondations. Ceux-ci seront mis en textes par des auteurs et infuseront des lectures, pièces, poèmes, fictions... « Dans ce cadre, la mission du centre est de trouver des témoins répondant à des profils différents : des personnes relogées, des adolescents, des résidents de homes... Nous ne voulons pas occulter, oublier la catastrophe. Aujourd'hui, notre force vient de la solidarité existante. De même, six centres culturels



La bibliothèque de Thens, dont les murs s'échinent avec réhabilitation des lieux

de l'arrondissement de Verviers, non impactés, nous ont proposé leur aide. » Le lieu poursuit également, dans le cadre d'un contrat-programme, le projet évolutif et essentiel « En route ». « En 2015, une roulotte utilisée lors d'un événement artistique a été customisée par des citoyens de différentes entités du coin et est devenue un symbole fédérateur, commente Catherine Scurole. Chaque village avait alors conçu son propre blason et établi une charte dans le cadre d'une balade qui les relie les uns aux autres. Comme la roulotte a également été inondée, nous allons acquérir une caravane qui sera opérationnelle cet été. » À l'origine, l'initiative a été lancée via Facebook et a recueilli un enthousiasme énorme des différentes entités locales, en lien avec les notions de territoire et d'identité, et l'envie de se rassembler. « Dans ce cadre, nous poursuivons notre mission d'"ensembliser" », sourit la directrice.

### BIBLIOBUS ET CONTAINER À PEPINSTER

Pour rejoindre Verviers depuis Theux, le train marque une pause à Pepinster où les voies ferrées sont en cours de réaménagement. Le temps d'apercevoir le décor apocalyptique d'une des zones les plus touchées par les inondations, et des containers qui abritent une partie de l'école communale à front de rue.

La bibliothèque de Pepinster, nouvellement inaugurée en 2014, a également été dévastée par les eaux et près de 19.000 livres noyés. « Cela est d'autant plus tragique que, durant le confinement, la bibliothèque avait été totalement refaite, pointe la directrice Martine Meertens. Avec ma collègue, nous avons trié, rangé toutes les collections. Le lieu était très fréquenté et animé, nous organisions de nombreux événements. »

Pour l'heure, le projet de la commune

est de racheter un bâtiment de la FWB situé dans le centre, mais l'opération ne se fera pas avant 18 mois. En attendant, les deux bibliothécaires se déplacent en bibliobus trois heures toutes les trois semaines. « Ce qui permet de garder un mini-lien avec les lecteurs. » Dans la foulée, dans un élan solidaire, les dons de livres ont afflué, récoltés par d'autres bibliothèques et stockés aux Chiroux à Liège, où ils ont également été triés. Une tâche peu aisée car le contenu des colis n'était pas toujours des plus appropriés : « Nous avons reçu une tonne de vieux ouvrages, que nous ne pouvons proposer au public », déplore la gestionnaire.

Un container de six mètres carrés devrait à moyen terme permettre de poursuivre une part des activités. « Ce n'est pas énorme, nous aurions surtout besoin de locaux et/ou de davantage de bibliobus et containers. J'aimerais pouvoir offrir à nouveau un service de ▶

